

INTERNATIONAL

L'AMÉRIQUE CENTRALE DIVISE LE CONGRÈS US

À quinze jours de la signature possible d'un traité de paix en Amérique centrale, un vif débat, sur fond de menace de guerre, s'est engagé à Washington sur l'attitude à adopter vis-à-vis du Nicaragua. **Page 4**

LA MENACE HISPANIQUE

Un million d'électeurs californiens ont signé une pétition soumettant au suffrage, en novembre prochain, un amendement à la constitution de l'État qui ferait de l'anglais la langue officielle de la Californie. La raison? Le bilinguisme que pourrait provoquer l'énorme immigration hispanique. **Page 4**

ECONOMIE

GAZ MÉTRO A BESOIN DE 90 % DES ACTIONS

La loi québécoise exige qu'au moins 90 % des actions soient échangées pour que les actionnaires qui se seraient opposés au changement soient forcés de déposer leurs actions. Si les exigences de cette loi sont satisfaites, le holding Noverco sera formé. Celui-ci chapeautera la société Gaz Métro actuelle. **Page 9**

Le silencieux

IL Y A des vivants qui auraient besoin qu'on les ressuscite.

■ Vous aimez la liberté. Elle habite le cimetière.

■ Un journaliste qui entre en politique est à l'image du critique qui se fait romancier.

■ Le politicien est comme Dieu : l'image qu'on en fait n'a rien de commun avec sa personne.

— ALBERT BRIE

Ottawa rappelle son ambassadeur et pourrait imposer de nouvelles sanctions à Pretoria

JOCELYN COULON

OTTAWA — Au lendemain du raid sud-africain contre des bases de l'ANC situées dans les capitales de trois pays africains, le Canada a décidé de rappeler son ambassadeur en Afrique du Sud et le gouvernement n'a pas écarté la possibilité d'imposer de nouvelles sanctions contre Pretoria. L'opposition a qualifié la mesure de timide et réclamé la rupture immédiate des relations économiques et diplomatiques avec l'Afrique du Sud.

À sa sortie d'une réunion du cabinet, hier, le secrétaire d'État, M. Joe Clark, a déclaré que notre ambassadeur, M. Edward Lee, était rappelé temporairement pour « consultations ». M. Clark n'a pas précisé quand et pour combien de temps M. Lee serait absent d'Afrique

du Sud. En Chambre, il a déclaré que si le Canada ne trouvait pas d'autres moyens que la rupture des relations économiques et diplomatiques pour influencer l'Afrique du Sud, il adopterait ces mesures.

Les partisans d'opposition ont critiqué la faiblesse de la réponse gouvernementale à ce que le premier ministre Mulroney a qualifié d'acte « scandaleux ». Le critique libéral pour les affaires étrangères, M. Don Johnston, a rappelé au premier ministre ses déclarations aux Nations unies en octobre dernier et demandé aux gouvernements de prendre des mesures radicales pour punir l'Afrique du Sud.

Dans son discours devant les Nations unies, le 23 octobre dernier, M. Mulroney avait menacé de rompre toute relation diplomatique s'il n'y avait aucun progrès dans le démantèlement de l'apartheid. Il soutenait que pour hâter un changement pacifique, il n'y avait pas

d'autre voie que celle du dialogue mais précisait que si cette solution n'était pas acceptée, le recours aux sanctions serait sûrement intensifié. « Le Canada est prêt, si des changements fondamentaux ne se produisent pas en Afrique du Sud, à envisager des sanctions totales contre ce pays et son régime d'apartheid », avait-il déclaré, sous les applaudissements des délégations du tiers monde.

Le leader néo-démocrate, M. Ed Broadbent, a demandé au gouvernement de renforcer les sanctions sur les importations de produits alimentaires sud-africains et d'interdire tous les investissements futurs en Afrique du Sud. M. Broadbent a toutefois déclaré qu'il attendrait de rencontrer Mgr Scott avant de réclamer des mesures plus drastiques.

M. Clark a rejeté, pour l'instant, l'imposition immédiate de nouvelles sanctions. **Voir page 8: Ottawa**



M. Joe Clark

La ballade en solo de Yoko Ono

NATHALIE PETROWSKI

Elle a pris une grande respiration et traversé le long couloir des photographes avec l'assurance fragile d'un acrobate prêt à sauter dans le vide ou dans la fosse aux lions. Petite, terriblement petite, la veste piquée de noir et de blanc, les yeux parés d'un immense écran en plexiglass et le visage nu de tout maquillage, Yoko Ono a marmonné un timide « hello » avant de prendre place derrière la barricade des caméras et des micros. Un silence chargé de respect ou de gêne l'attendait pour son retour en solo à Montréal (hier soir au Spectrum).

Seize ans déjà. Seize ans depuis ce mémorable bed-in pour la paix à Montréal en compagnie de John Lennon, son partenaire cosmique disparu dans le cosmos. Seize ans pour en arriver là, seule devant la meute du Salon des Arts de l'Hôtel Méridien, à s'expliquer une fois de plus sur la paix. Encore et toujours la paix. Yoko Ono ne démonte pas, ne change pas de disque ni de refrain. Il n'y a que la paix pour la tenir en vie, éveillée et concernée par ce monde barbare dont elle pourrait très bien se passer mais auquel elle s'accroche quand même.

Elle a ouvert la bouche, une petite voix d'enfant s'en est échappée comme un papillon espiègle. La femme-dragon tenue responsable de la rupture des Beatles et du vide musical de John Lennon, l'orientale machiavélique accusée de manipulation, d'impudence et plus récemment de moucher sa carrière sur le dos de son mari assassiné et de capitaliser sur sa mort, cette femme-là ou plutôt son image a fondu sous la voix d'enfant et l'accent légèrement japonais qui la fait encore prononcer les « v » comme des « b ».

Voir page 8: Yoko Ono



Mme Yoko Ono

Photo Jacques Grenier

POUR JUSTIFIER LE RAID CONTRE L'ANC

Botha évoque l'existence d'un complot libyen

LE CAP (AFP) — La tension s'est encore accrue en Afrique du Sud, à la suite des raids de Pretoria, lundi. Cela n'a pas empêché le président sud-africain, M. Pieter Botha, de justifier ses initiatives par l'existence d'un plan terroriste libyen.

Les raids sud-africains, rappelle-t-on, visaient des bases présumées du Congrès national africain (ANC, anti-apartheid) dans les capitales du Botswana, du Zimbabwe et de Zambie, et ont fait au moins deux morts.

Hier, le pasteur Allan Boesak, président de l'Alliance mondiale des Églises réformées, a prévenu, depuis Genève, que « l'Afrique du Sud n'a jamais été aussi proche d'un bain de sang » et qu'elle est en voie de devenir « un nouveau Liban ».

Quant au président Botha, il a fait valoir, au cours d'un débat extraordinaire au Parlement, que « les liens de l'ANC avec (le chef de la Révolution libyenne, le colonel Kadhafi, celui que le président Reagan a appelé « le chien enragé du Proche-Orient », sont bien établis ».

Les condamnations des trois raids n'en ont pas moins continué à affluer hier sur la scène internationale, et même en Afrique du Sud. Enfin, la tension montait au sein du Commonwealth que le président zambien a menacé de quitter. L'existence même de cet organisme pourrait être remise en question si certains pays non-africains se montrent trop indulgents vis-à-vis de Pretoria.

Après les protestations des pays de la « ligne de front » — dont la

Zambie, le Zimbabwe et le Botswana visés par les raids qualifiés d'anti-ANC par Pretoria — et celles des Occidentaux, au premier rang desquels les États-Unis et la Grande-Bretagne, de l'ONU, l'OUA et du Commonwealth, la Chine a vivement condamné, hier, ces « actes brutaux » et accuse l'Afrique du Sud de violer délibérément les normes internationales. L'Iran a aussi envoyé un message au Zimbabwe condamnant cette agression.

Cependant, le gouvernement américain a souligné, hier, qu'il n'avait pas l'intention de prendre des sanctions économiques contre Pretoria. Il pourrait néanmoins rappeler son ambassadeur à Pretoria.

Quant à M. Botha, il reste inflexible : « depuis des années, l'ANC et l'OLP (Organisation de libération de la Palestine) envoient des recrues dans des camps d'entraînement du colonel Kadhafi, ainsi qu'en Angola, pour y être formés au terrorisme », a-t-il dit.

L'Afrique du Sud, a estimé M. Botha, ne permettra pas à l'hypocrisie du monde occidental de s'opposer au besoin de protection de notre pays. Pretoria, a poursuivi en substance M. Botha, a donné un avertissement à ses voisins : « c'est une transgression particulièrement grave des lois internationales pour un état que de fournir un sanctuaire à des éléments qui se préparent à commettre des actes de terrorisme contre d'autres États ».

Voir page 8: Pretoria

AU CONSEIL NATIONAL DU PARTI QUÉBÉCOIS, LES 7 et 8 JUIN À QUÉBEC

L'indépendance et la langue refont surface



M. Pierre Marc Johnson

PIERRE O'NEILL

Les thèmes de la langue et de l'indépendance alimenteront à nouveau les délibérations du conseil national du Parti québécois, les 7 et 8 juin à Québec.

Les résolutions acheminées par les comités au secrétariat central du parti témoignent en effet de l'importance que les militants de la base accordent toujours à ces deux questions. Ils soupçonnent leurs dirigeants de vouloir renier les orientations fondamentales du parti et demandent que des mécanismes de vigilance soient mis en place pour obliger le gouvernement Bourassa et la minorité anglophone à respecter la loi 101.

Ainsi, les militants du comté de Laprairie estiment que tous les péquistes qui ont participé à l'élaboration du programme actuel (orthodoxes aussi bien que révisionnistes) devraient être appelés à participer à sa révision. Ils souhaitent que le prochain congrès confirme la vocation du PQ comme lieu de rassemblement de toutes les forces indépendantistes et social-démocrates. Enfin, ils leur paraissent indispensables que ces tendances demeurent imprimées dans le nouveau programme du parti, « qu'il en soit le reflet ».

Le président du parti, M. Pierre Marc Johnson, a dévoilé hier le calendrier de la refonte en profondeur du programme. Le processus devra s'échelonner sur trois ans et s'élaborer en deux étapes. Un premier congrès national, prévu pour juin 1987, verra à redéfinir les grandes orientations politiques, sociales, économiques, nationales, culturelles et internationales. Dans un deuxième temps, un

nouveau congrès d'orientation aura lieu en 1989, pour élaborer un programme politique « détaillé », et qui fera fonction en quelque sorte de programme électoral.

Ce processus de réflexion et de redéfinition de la pensée péquiste sera animé par une nouvelle « commission nationale du programme », que présidera le conseiller au programme, M. Jules-Pascal Venne, et ayant pour mandat de produire des textes d'information et d'analyse devant alimenter la discussion vers le congrès de 1987. Cette commission de douze membres, dont cinq députés du conseil national, trois de l'exécutif national et trois du caucus, devra faire rapport au conseil national de janvier 1987.

La démarche que propose M. Johnson, et qui devra être endossée par le conseil national des 7 et 8 juin, aura pour principale conséquence de limiter sensiblement le cadre des discussions sur la remise en question de l'article 1 du programme, celui qui prône l'accession à l'indépendance politique du Québec. Les militants pourront toujours en débattre au sein de leur association de comté ou à l'occasion des congrès régionaux, mais au niveau national du parti, ce sera principalement l'affaire des 12 membres de la commission du programme, cela jusqu'au printemps 1987. Ainsi, le parti se propose de profiter de toutes les activités provinciales prévues au calendrier annuel, pour tenir une série de colloques. Le premier portera sur le thème de la démographie et un autre sur la jeunesse, mais aucun sur le statut politique du Québec.

Invité à préciser pourquoi la direction du parti n'a pas également prévu un exercice de réflexion

Voir page 8: Indépendance

DÉBUT DES NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

Clark désavoue les propos de Reisman

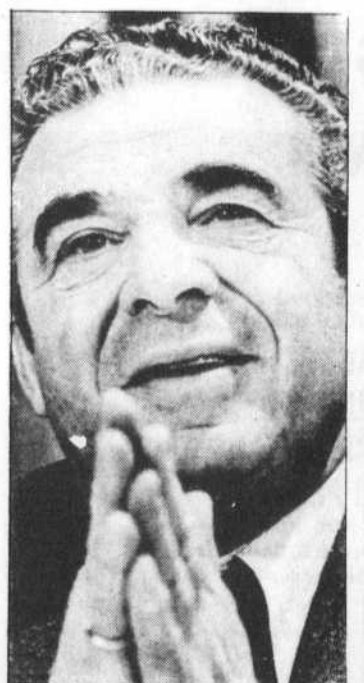
DENIS LESSARD

OTTAWA (PC) — Les négociations formelles sur le libre-échange commercial entre le Canada et les États-Unis débutent aujourd'hui et déjà elles semblent destinées à s'enfoncer en eau trouble.

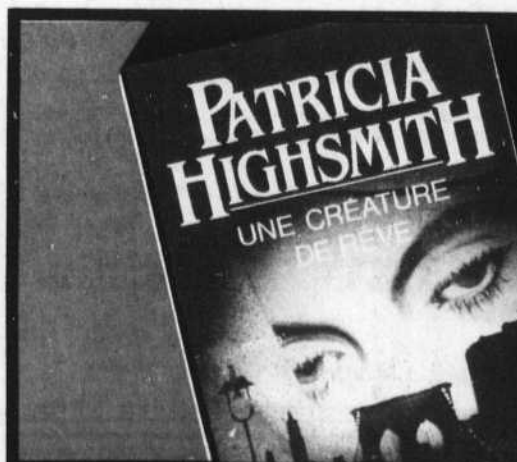
Hier aux Communes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a dû publiquement désavouer des propos du chef négociateur canadien dans ce dossier, M. Simon Reisman, qui avait soutenu que les programmes sociaux canadiens pourraient se retrouver sur la table de négociations « s'ils ont un impact vraiment important sur le commerce ».

« Nos programmes sociaux ne sont pas en jeu, les négociations touchent uniquement les questions de commerce international », a soutenu catégoriquement M. Clark. « Ces programmes ne sont pas sur la table ni en totalité, ni en partie », de renchérir par la

Voir page 8: Clark



M. Simon Reisman



PATRICIA HIGHSMITH

Une créature de rêve

Un roman terriblement insidieux dans lequel la grande romancière poursuit son analyse d'une société qui s'efforce d'étouffer les forces vives du bonheur sous le poids de la morale.

Vol. de 324p., 17,95\$

BORÉAL/Fiction

Des coupures de \$ 54 millions

Québec continue de s'opposer à la politique fédérale en formation de main-d'oeuvre

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Comme celui qui l'a précédé, le gouvernement actuel s'oppose aux coupures fédérales de \$ 54 millions dans les fonds prévus pour la formation de la main-d'œuvre en institution.

« Si le gouvernement fédéral devait donner suite au projet qui nous a été présenté, les dangers qui en découleraient pour le système public sont très graves et il faudrait les déplorer et les combattre vivement », dit le ministre de l'Éducation, en réponse aux interrogations de l'opposition, hier, à l'Assemblée nationale.

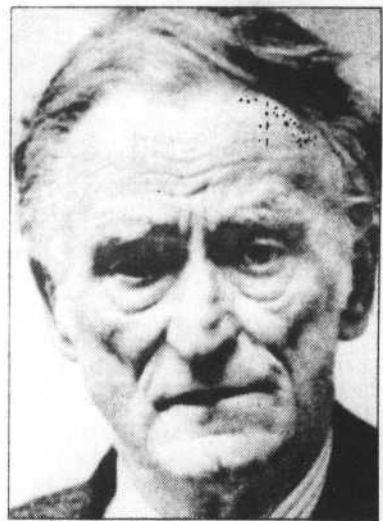
Depuis plusieurs minutes, le député péquiste de Verchères tentait de savoir ce qui arrive de ce dossier, en discussion depuis un an. En particulier, demande M. Jean-Pierre Charbonneau, qu'en est-il de :

■ l'intention d'Ottawa de doubler et de concurrencer les programmes québécois en matière de recyclage et de formation technologique;

■ la volonté fédérale de doubler le réseau des commissions de formation professionnelle du Québec par des comités locaux d'estimation des besoins;

■ la décision fédérale de couper de plus de 40 % l'enveloppe budgétaire (\$ 149 millions en 85-86) pour la formation en institution publique, au bénéfice du secteur privé.

Le ministre responsable, M. Pierre Paradis, répond d'abord que les négociations se poursuivent de fa-



M. Claude Ryan

çon satisfaisante et que « les droits du Québec seront respectés ». Il tient à éviter les dédoublements de services, mais aussi les querelles inutiles poursuivies par le gouvernement péquiste. Comme lui, il croit toutefois que le Québec est en mesure de donner un service de consultation plus proche des besoins qu'Ottawa ne saurait le faire. Et il ajoute : « Non seulement nous ne sommes pas d'accord avec les coupures, mais nous tentons d'aller chercher davantage. »

L'opposition tente d'en savoir davantage auprès des ministres concernés, notamment sur les mesures prises pour pallier le manque à gagner de plus de \$ 54 millions. Finalement, outre la réponse citée en exergue, M. Ryan répond : « La ques-



M. Pierre Paradis

tion repose sur une hypothèse qui n'a pas été à la base des calculs que nous avons faits pour établir nos prévisions de dépenses pour l'année 1986-87 dans le secteur de l'éducation. »

La période de questions a permis d'aborder d'autres questions, dont les suivantes :

■ Le chef de l'opposition interroge le premier ministre sur le projet de loi 58 concernant l'admissibilité de certains enfants à l'école anglaise. Mais le premier ministre le renvoie à l'étude détaillée du projet, à brève échéance.

■ Le député péquiste de Roberval, M. Michel Gauthier, tente de mettre en contradiction le premier ministre et son ministre de l'Énergie à propos du projet de Baie James II. M. John

Ciaccia répond que, au contraire, les prévisions de vente de 12,000 mégawatts, faites par M. Bourassa, sont « plutôt conservatrices » ; le chef du gouvernement réaffirme sa détermination et se félicite quant à lui d'avoir entrepris le développement de la Baie James plutôt que celui de l'énergie nucléaire, préconisé par le Parti québécois, il y a quinze ans. « Les dirigeants du PQ plaident constamment sur le caractère préférentiel de l'énergie nucléaire, ce que nous avons dénoncé; un moment, nous étions à peu près les seuls à le faire. Dieu merci, on ne s'est pas trompé. »

■ Au sujet de la fermeture d'une dizaine de bureaux d'enregistrement, M. Herbert Marx fait valoir que son prédécesseur péquiste était encore plus gourmand : il voulait fermer 36 bureaux. Selon le ministre, « il s'agit d'économies de centaines de milliers de dollars par année », sans affecter les services aux citoyens.

■ Concernant le déversement de goudron à Rivière-des-Prairies, le ministre de l'Environnement affirme qu'il n'y a pas de danger pour la santé publique. Il en coûtera entre \$250,000 et \$500,000 pour décontaminer les lieux. Une enquête est en cours pour trouver les responsables de cette grave pollution et éviter sa répétition.

■ S'agissant de la fermeture de Schefferville, enfin, le ministre des Affaires municipales soutient que toutes les consultations utiles ont été faites, et il s'appuie sur les éditorialistes, notamment celui du DEVOIR, pour affirmer que cette décision est bien fondée et a trop tardé.

À l'instar des agriculteurs, les artistes réclament un statut juridique d'entrepreneurs indépendants

RUDY LE COURS

QUÉBEC (PC) — L'Union des artistes exige une loi qui reconnaisse à ses membres le statut d'artiste-interprète pigiste, inspirée de la Loi qui avait créé l'Union des producteurs agricoles, il y a une dizaine d'années.

Certains s'étonneront peut-être de ce rapprochement, à affirmé le président de l'UDA, M. Serge Turgeon qui présentait le mémoire de son organisme regroupant quelque 3,200 personnes devant la commission parlementaire chargée d'examiner le statut de l'artiste. Nous le croyons tout à fait de mise puisque l'UDA, tout comme l'UDA, est reconnue selon la Loi des syndicats professionnels.

Cette loi accordant un statut juridique d'entrepreneur indépendant à l'artiste régirait les relations entre les artistes-interprètes pigistes et ceux qui, dans l'industrie, requièrent leurs services. Elle harmoniserait, par voie de conséquence, l'aspect fiscal et social de la vie professionnelle de ceux qui gagnaient en 1984 moins de \$20,000 dans 90 % des cas, selon une étude de la firme SOBECO.

Ces chiffres ont de quoi étonner quand en 1981, selon Statistique Canada, la contribution de l'industrie culturelle au PIB avait dépassé les \$2,7 milliards.

Ces revenus sont d'autant plus dérisoires, a rappelé M. Turgeon, que l'artiste doit assumer des frais considérables « qui ne sont ni remboursés ni remboursables par les producteurs » : de maquillage, d'hébergement, de déplacement et d'habillement ou d'administration de comptabilité ou de secrétariat.

Ces exemples illustrent quelques-unes des particularités liées au statut de pigiste, croit M. Turgeon. Ils démontrent clairement la différence entre le pigiste et le salarié.

Le pigiste doit toujours assumer seul ses dépenses, a-t-il souligné.

L'artiste est puni de tous les côtés car, devant le fisc, il ne peut déduire pleinement les coûts propres à l'exercice de sa profession même s'il en a théoriquement le droit. « La confusion naît du vide qui entoure le statut d'artiste-interprète pigiste », affirme le président de l'UDA.

Celle-ci réclame donc que :

— le revenu d'un artiste tiré d'un contrat régi par une entente collective entre l'UDA et un ou des producteurs soit considéré comme revenu d'entreprise et non comme revenu d'emploi;

— une mesure fiscale permettant aux artistes-interprètes pigistes de pouvoir déduire une somme forfaitaire de 30 % des revenus de leur profession d'artiste jusqu'à concurrence de \$20,000, à l'exemple des lois française et danoise;

— le retour à la rente à versements invariables qui existait avant le 12 novembre 1981 (date du budget fédéral d'Allan MacEwen). Cette mesure permettrait à l'artiste de se créer un minimum de sécurité;

— la formation d'un comité consultatif artistes-ministère du Revenu pour discuter des règles d'interprétation de la loi de l'impôt.

Dans le projet de loi qu'elle réclame, l'UDA voudrait aussi voir défini un cadre de négociation où



M. Serge Turgeon

producteurs et diffuseurs devront négocier de bonne foi des conditions minimales respectueuses des droits de l'artiste-interprète pigiste.

Dans certains domaines comme le disque ou la danse, la juridiction de l'UDA n'est pas reconnue. De plus, plusieurs stations de télé et théâtres en région refusent de verser les cachets minimum fixés par des ententes avec l'UDA.

Des secteurs entiers de l'activité culturelle peuvent ainsi se retrouver dans une situation critique parce qu'aucune loi ne régit les relations entre les artistes-interprètes pigistes d'une part, les producteurs et les diffuseurs d'autre part, soutient l'UDA.

Comme ils ne sont pas salariés mais payés à cachet, les artistes ne sont pas admissibles à l'assurance-chômage. Ne voulant pas troquer leur statut de pigiste contre une telle admissibilité, les artistes réclament donc un régime de prestations compensatoires.

Corollaire de l'exclusion de l'assurance-chômage, la femme artiste n'a droit à aucune compensation gouvernementale pour perte de revenu en cas de congé de maternité. L'UDA a donc dû créer à ses frais un régime d'aide à ces femmes.

L'UDA réclame aussi un régime de santé-sécurité au travail qui devrait être défrayé à part égale par le producteur et le syndicat.

« Si nous avons reconnu chez certains d'entre vous (les députés), a conclu M. Turgeon, une volonté politique de bien faire, nous espérons vivement pouvoir parler de votre courage politique, convaincus plus que jamais, et je le dis bien humblement, convaincus que, sans nous aujourd'hui, demain ne sera pas, convaincus qu'une société sans artiste, c'est un monde sans âme. »

La ministre des Affaires culturelles Lise Bacon a accueilli très favorablement le mémoire de l'Union des artistes tout en se gardant d'indiquer clairement ses intentions.

« Je le reçois avec beaucoup d'intérêt et de sensibilité », a-t-elle confié à quelques journalistes.

« Ce serait trop rapide que de tirer déjà des conclusions, a-t-elle ajouté rappelant que les travaux de la commission s'étaient sur deux semaines. Mais je pense qu'il serait souhaitable que soit déposé à l'automne un projet de loi qui répondrait à certaines attentes du milieu. »

Hommage au journaliste L'Archevêque

QUÉBEC (LE DEVOIR) — À la suite de son président, l'Assemblée nationale a souligné hier le décès de M. Jacques L'Archevêque, correspondant parlementaire de la radio de Radio-Canada, à Québec, depuis une dizaine d'années.

« M. L'Archevêque était estimé de tous les membres de cette Assemblée », dit M. Pierre Lorrain, et il jouissait d'une très grande considération de la part de tous ses collègues de la Tribune de la presse. »

Le premier ministre et le chef de l'opposition ont également rendu hommage au journaliste décédé d'un infarctus, samedi soir, à l'âge de 42 ans. C'est une lourde perte, dit M. Robert Bourassa, qui s'est rendu au salon funéraire présenter ses condoléances à la famille. M. Pierre Marc Johnson l'a salué comme un « remarquable correspondant parlementaire », assidu, sérieux, passionné des affaires publiques.

Outre son épouse, Me Louise Turcotte, M. L'Archevêque laisse trois enfants, sa mère, Mme Simone L'Archevêque, de nombreux parents et amis.

Ses funérailles ont lieu ce matin à l'église Saint-Félix de Cap-Rouge, où il demeurait. Des dons à l'Institut de cardiologie de l'Hôpital Laval, 2725, Chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, G1V 4G5, seraient appréciés.

LE DEVOIR offre ses plus vives sympathies à la famille de ce confrère.

Débat législatif sur Radio-Québec

Pour French, l'essentiel est maintenu; pour le PQ, c'est le début de la fin

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Selon le ministre des Communications, les modifications législatives à Radio-Québec maintiennent et respectent le mandat essentiel de la télé éducative et culturelle québécoise. Mais, opine plutôt l'opposition, la fermeture de quatre bureaux régionaux indique le mépris des libéraux pour la mission régionale de cette société d'État, en sonne même le début de la fin.

Pour bien marquer sa détermination à faire échec au projet de loi 61, dont l'Assemblée nationale a entrepris l'étude hier, la porte-parole péquiste a proposé une motion de report à six mois, rejetée par le gouvernement. La députée de Johnson, Mme Carmen Juneau, déplore que les ministères ne veuillent pas soumettre le projet à des audiences publiques. Elle rappelle que le programme libéral s'engageait à geler les crédits de Radio-Québec et à tenir une commission parlementaire.

M. Richard French ne s'oppose pas à des audiences ultérieures, mais le projet de loi doit être adopté avant l'été, en raison des problèmes financiers urgents. Toutefois, les compressions budgétaires de \$8 millions n'affectent pas la programmation et ne toucheront que 2 % des téléspectateurs de Radio-Québec.

Le projet 61 allège les structures et fait disparaître les neuf comités



Mme Carmen Juneau

régionaux de la Société et en diminue le nombre d'administrateurs. Le ministre renvoie dos à dos ceux qui prétendent que Radio-Québec vit dans le passé et fait dans le granola, et ceux qui la voient comme une vulgaire télé commerciale en train de

perdre son originalité et sa spécificité. Selon M. French, la réforme proposée évite le morcellement des forces, permet aux administrateurs de prendre leurs responsabilités et à la Société de préserver une qualité de production apte à augmenter son rayonnement.

« Radio-Québec existe pour les téléspectateurs. Il faut préserver d'abord cette capacité de faire une programmation attrayante, dit le ministre. Le projet de loi n'affecte rien de ce qui est fondamental. »

A l'appui de son opposition, le PQ fait valoir le tollé suscité dans les régions et parmi les organismes populaires contre la décision du gouvernement, lui reprochant d'agir sans consultation et au mépris de ses propres engagements. « Le gouvernement ne peut modifier sans consultation le mandat de cette télévision qui nous appartient, qui appartient au public québécois, dit Mme Juneau. J'ai l'impression que le gouvernement libéral est antirégional. »

A sa suite, les autres députés régionaux du PQ ont dénoncé à qui mieux mieux le mépris et l'arrogance que les libéraux manifesteraient à l'égard des régions; à preuve, les coupures et compressions de toutes sortes, sans consultation préalable, en oubliant les engagements électoraux pourtant fermes et précis.

40 % des professionnels des commissions scolaires songent à quitter leur emploi

guérin
l'éditeur
qui édite

APPROUVÉ
PAR LE M.E.Q.
CARTES
MUETTES EN
SCIENCES HUMAINES
AU PRIMAIRE

4e à 6e année
Auteurs: R. Damian, E. Pauly,
L. Deschênes-Damian

CARTES MUETTES EN
SCIENCES HUMAINES
AU PRIMAIRE



Ces cartes muettes ont été élaborées en fonction des objectifs généraux et terminaux des trois nouveaux programmes de sciences humaines au primaire. Le corrigé de chaque carte muette est accompagné d'une feuille d'activités d'apprentissage. Celles-ci seront sélectionnées et adaptées par le professeur selon la capacité de compréhension de ses élèves.

4e année — Ma région
Série de 35 cartes
5e année — Le Québec
Série de 50 cartes
6e année — Le Canada
Série de 35 cartes

22,75\$
32,50\$
22,75\$
28,75\$

Un guide du maître pour les 3 niveaux

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 843-6241

ment du Québec (CEQ) a dévoilé, hier, à Montréal, les conclusions.

Affiliée à la CEQ, c'est la Fédération des professionnels des commissions scolaires qui regroupe ces conseillers pédagogiques, techniciens en enseignement, animateurs en pastorale et en vie étudiante, bibliothécaires, psychologues, travailleurs sociaux, spécialistes en réadaptation, conseillers en orientation et en information scolaire et professionnelle, agents d'information et spécialistes en administration qui oeuvrent dans le réseau public secondaire québécois.

L'enquête révèle que depuis l'imposition des décrets gouvernementaux fixant leurs conditions de travail, près de trois professionnels sur quatre ont vécu une augmentation de leur charge de travail.

Selon le président de la Fédération, M. Pierre Tellier, « les charges de travail excessives et la précarité des emplois compromettent non seulement la qualité des services, mais leur existence même ».

En fait, les deux tiers des professionnels interrogés estiment qu'il est impossible de répondre adéquatement aux besoins des étudiants.

Les coupures de postes, la croissance de la clientèle, l'ajout des tâches administratives, l'insuffisance des services de soutien et l'initiative personnelle en vue de combler ces lacunes comptent parmi les principaux facteurs d'augmentation des tâches des professionnels.

Environ le tiers des consultants auprès des étudiants affirme que leur bureau n'assure pas des conditions de confidentialité.

Les résultats montrent que près d'un professionnel sur deux se plaint d'un encadrement inadéquat et de l'absence de suivi donné à son travail. Plus de la moitié affirment que

leurs supérieurs ne les consultent jamais. Un professionnel sur quatre soutient qu'il a été contraint par son patron de modifier l'orientation d'un dossier.

Si bien que deux professionnels sur trois recherchent ardemment de meilleures conditions de travail: 37 % constatent une diminution de leur intérêt au travail; et 13 % avouent rechercher activement un autre emploi.

Près de 20 % des professionnels doivent se contenter d'un statut de régulier non permanent, de surméraire, de remplaçant ou de mis en disponibilité. Un peu plus de 13 % ne bénéficient pas d'un régime de travail à temps plein comprenant 35 heures hebdomadaires.

Les femmes occupent les deux tiers de ces emplois dits « précaires ». La moitié des titulaires de ces postes sont des jeunes de 34 ans et moins.

Dans un contexte où les étudiants sont confrontés à de multiples problèmes sociaux, la Fédération des professionnels estime que les commissions scolaires pourraient utiliser plus judicieusement les compétences de ses membres.

Au cours des négociations qu'elle mène avec le gouvernement et les commissions scolaires, la Fédération tente toujours d'obtenir l'établissement d'un plancher d'emploi qui assurerait le maintien des effectifs actuellement en poste qu'ils soient permanents, surméraires ou contractuels. Ce que lui refuse toujours le gouvernement.

En 1981, rappelle la Fédération, le Conseil supérieur de l'Éducation déplorait déjà l'absence de normes reconnues et de ratio à l'égard des professionnels des commissions scolaires comme il en existe aux États-Unis.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Famille de formation des maîtres PROGRAMMES D'ÉTUDES DE PREMIER CYCLE À LA SESSION D'AUTOMNE 1986

Vous avez encore l'occasion d'être admis à la famille de formation des maîtres de l'UQAM, dans des programmes non contingents dont la plupart conduisent à l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Programmes de baccalauréat:

- éducation au préscolaire et enseignement au primaire (perfectionnement)
- enseignement en activité physique
- enseignement en adaptation scolaire et sociale (formation initiale)
- enseignement en adaptation scolaire et sociale (perfectionnement)
- enseignement professionnel
- information scolaire et professionnelle

Programmes de certificat de premier cycle:

- adaptation scolaire et sociale
- application pédagogique de l'ordinateur
- économie familiale et sociale
- enseignement de la formation personnelle et sociale
- enseignement de l'initiation à la technologie
- formateurs d'adultes en milieu scolaire
- formation au plein air
- insertion sociale et professionnelle des jeunes
- instructeurs en milieu de travail
- sciences de l'éducation

DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DES DEMANDES D'ADMISSION: 30 juin 1986

Pour tout renseignement concernant les programmes d'études, s'adresser à la famille de formation des maîtres au numéro suivant: (514) 282-3611.

Pour obtenir un formulaire de demande d'admission, s'adresser au: Service de l'admission, Bureau du registraire UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL 400, rue Ste-Catherine Est (coin St-Denis), Local A-R750 Case postale 8888, Succursale A, Montréal (Québec) H3C 3P8 Téléphone: (514) 282-3121

Université du Québec à Montréal

On ignore toujours l'origine de la nappe polluante

Rivière-des-Prairies : Montréal veut refiler la note de nettoyage à l'ancien propriétaire

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Pendant que le ministère de l'Environnement se perdait en conjectures sur l'origine de « résidus de raffinage » dans un boisé de Rivière-des-Prairies, Montréal annonçait hier qu'elle dépensera au cours des prochaines semaines au moins \$200,000 pour nettoyer cette nappe de 40,000 mètres carrés dont l'épaisseur atteint un bon mètre en certains endroits.

Par ailleurs, le directeur de la Gestion immobilière de la ville de Montréal, M. Jean-Claude Boudreau, examinait hier avec les avocats de la

ville la possibilité de « refiler la note » à l'ancien propriétaire, la compagnie 104625 Canada Inc, propriété de M. Mark Issenman. La ville a acquis ce terrain en février dernier à la suite d'un échange avec les anciens propriétaires.

« Au moment où nous avons hérité de ce terrain, nous ne savions pas ce qu'il contenait », a plaidé M. Boudreau en ajoutant que « le nôtre était de toute évidence en bon état. » Sans préjuger de l'examen du dossier par les avocats de la ville, le directeur des immobilisations ajoute que « Montréal a fait cet échange de bonne foi ». Mais, confirme-t-il, aucune expertise n'a été requise du

Service des Travaux publics, comme cela se pratique pour les sites problématiques. « Nous n'avions aucun indice nous incitant à le faire », ajoute M. Boudreau qui reconnaît avoir été informé de son usage comme « dépot » dans le passé. La région des raffineries compte plusieurs dépotoirs ou lagunes utilisés dans le passé comme site d'enfouissement de déchets toxiques.

À l'Assemblée nationale, le ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, évoquait la possibilité d'une facture de décontamination de \$500,000. Et même davantage si les analyses en cours indiquent la présence de produits toxiques dans ces

« hydro-carbures lourds s'apparentant à des résidus de raffinage ».

L'affaire se corsait davantage hier quand le ministère de l'Environnement révélait avoir signifié un « avis de poursuite », le 2 août dernier, à l'ancien propriétaire du terrain parce qu'un lac d'huile s'y formait.

Le porte-parole du ministère, M. Michel Surprenant, a été incapable d'expliquer pourquoi cet avis « n'a effectivement eu aucune suite depuis neuf mois ».

L'affaire a débuté l'an dernier, le 4 juin, quand Montréal a signalé au ministère la présence d'un « étang d'huile » dans une petite carrière située tout près de l'usine d'épuration de la CUM.

Il y a quelques semaines, soit le 25 avril, Urgence-Environnement ouvre un nouveau dossier quand la police de la CUM lui signale la présence de produits pétroliers inquiétants sur le même terrain. Mais comme la crème noire y est trop épaisse pour se répandre, le dossier est refilé aux fonctionnaires « régionaux » qui redécouvrent le dossier endormi depuis neuf mois.

Chez Shell Canada, qui possède six réservoirs d'essence et d'huile à chauffage juste au bout du terrain, on affirmait qu'il « ne s'agit pas des mêmes produits et que cela a été vérifié », déclarait hier la porte-parole, Mme Sylvie Larin.

Un ingénieur de la même compagnie émettait un avis intéressant sur l'origine de cette fontaine de résidus pétroliers : « On a déversé beaucoup de terre sur ce terrain cet hiver. Ces nombreux voyages de terre, maintenant que le sol est dégelé, appuient sur le contenu de la carrière, qui remonte à la surface. » Si une telle hypothèse s'avérait fondée, elle signifierait que Montréal risque de se retrouver à court terme avec un problème d'une gravité insoupçonnée. Et elle confirmerait un fait observé par tous au petit écran : de nombreux trembles avec leur feuillage vert tendre se tenaient debout au milieu de la « flaque » de crème noire. Cela indiquerait que le phénomène est très récent car on tue généralement ce type de feuillus en les arrosant avec des produits du même acabit...

Le réseau public fait de plus en plus appel à des infirmières venant des agences privées

RENÉE ROWAN

La Fédération des infirmières et infirmiers unis (FIIU) s'inquiète de la place grandissante que se taillent les infirmières des agences privées de placement dans les établissements de santé, en particulier dans la région de Montréal.

Il s'agit d'un véritable système parallèle en soins infirmiers, soutient Mme Raymonde Bossé, présidente de la FIIU. La situation était déjà difficile : depuis le 1er mai, début des vacances dans le secteur de la santé, elle est alarmante.

L'infirmière du secteur public, avec 12 ans d'expérience, qui travaille de nuit à l'urgence ou aux soins intensifs, gagne \$580 par semaine, y compris ses primes, comparativement à \$1,000 pour l'infirmière venant d'une agence privée de placement, a indiqué hier, en conférence de presse, Mme Bossé. « Comment peut-on penser que dans ces conditions, l'infirmière du secteur public qui exécute exactement le même travail, se sente motivée ? La situation est totalement injuste. »

Sans pouvoir fournir de chiffres précis, la FIIU a identifié plusieurs centres hospitaliers qui font régulièrement appel à des agences privées de placement pour combler leurs besoins en personnel infirmier.

On a mentionné, entre autres, l'hôpital Cité de la Santé de Laval, l'hôpital Reine Elisabeth, le Royal Victoria, Santa Cabrini, le centre d'accueil Chevalier de Lorimier, le centre d'accueil Yvon Bradet et plusieurs CLSC.

Le phénomène est lié à diverses raisons dont un manque d'infirmières dans la région de Montréal dû à un « gaspillage des ef-

fectifs infirmiers », affirme la FIIU. Dès 1982, la Fédération avisait le gouvernement que ses restrictions amèneraient inévitablement une détérioration du secteur de la santé.

Aujourd'hui, nous récoltons le désordre, constate Mme Bossé, 6,000 infirmières du Québec ont vu leur poste transformé en fraction de semaine et même en fraction de journée de travail. Ce qui provoque une instabilité d'emploi et de revenu, d'où la naissance d'une nouvelle génération d'infirmières : les itinérantes. L'infirmière ayant un revenu de moins de \$12,000 par année doit travailler dans plus d'un établissement pour s'assurer un nombre d'heures de travail convenable.

« Quand une infirmière est inscrite sur plusieurs listes de disponibilité, il devient de plus en plus difficile pour les hôpitaux de trouver du personnel de remplacement », explique la présidente de la FIIU. Les établissements ont alors recours aux agences privées de placement.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle philosophie de gestion, assure M. Michel Clérout, directeur des communications à l'Association des hôpitaux du Québec. Il s'agit d'une solution de dernier recours quand il n'y a plus d'infirmières sur la liste de disponibilité.

En plus du problème du temps partiel et de la qualité de vie recherchée par plusieurs infirmières qui refusent de travailler le soir ou la nuit, il y a aussi une désaffection face à la profession d'infirmières, note M. Clérout. En cinq ans, de 1978 à 1983, le nombre de nouveaux diplômés en techniques infirmières est passé de 3,116 à 1,949, soit une baisse de 37 %.

Un partenariat tumultueux avec la CECM

Une petite école pour mésadaptés socio-affectifs risque de fermer

JEAN-PIERRE PROULX

Empêtré dans un imbroglio juridico-politique, le Centre de rééducation en milieu scolaire est menacé de fermer ses portes après un an de fonctionnement. Cette petite école de la CECM reçoit une quarantaine d'enfants de 5 à 14 ans présentant des difficultés importantes de comportement, en partenariat — tumultueux — avec l'Institut de formation d'aide communautaire à l'enfant et à la famille (IFACEF) pour tout ce qui touche l'aspect thérapeutique.

Bien que relevant de la CECM, l'école a en fait vu le jour à l'initiative des psycho-éducateurs de l'IFACEF. Son directeur, M. Benoît Clotteau, réussissait en avril 1984 à convaincre le ministère des Affaires sociales et de l'Éducation d'investir quelque \$600,000 dans le projet pour l'année 1984-1985.

Le ministère de l'Éducation (MEQ) mettait cependant comme condition à sa participation financière que la future école de l'IFACEF soit « associée » à la CECM. Celle-ci a exigé plutôt d'en être le

maître d'oeuvre. L'IFACEF s'est trouvé à perdre ainsi le contrôle politique du projet, acceptant, faute de mieux, ce « mariage de raison » avec la CECM.

L'IFACEF fournit l'équipe de 10 psycho-éducateurs dont le financement est assuré par le ministère des Affaires sociales. La CECM fournit la directrice et cinq enseignants orthopédagogues.

À ce jour, la CECM a refusé de signer un protocole en bonne et due forme avec l'Institut pour déterminer les modalités de leur partenariat. Mme Paule Clotteau, la directrice des services cliniques de l'école, — qui relève de l'IFACEF — explique ce refus par la volonté de la CECM de contrôler totalement l'école sans reconnaître la priorité de la vocation clinique de l'école. Au niveau local, assure-t-elle, la directrice de l'école et les personnels s'entendent pourtant bien.

À la CECM, M. Pierre Baulu, responsable du Bureau des ressources en développement pédagogique, nous a déclaré que « les signes étaient de mauvais augure » quant à la poursuite du projet en raison d'abord de la conjoncture financière générale mais aussi d'une « remise en question de la formule ». L'école reçoit en effet des enfants de l'ensemble du territoire de la CECM voire de l'extérieur de son territoire. Or « la CECM ne privilégie pas la formule centralisée ». L'initiative est venue du MEQ et du MAS et la CECM a dû s'ajuster.

Par ailleurs la dynamique entre l'IFACEF, qui est une organisation de nature privée, et la CECM, qui a des responsabilités publiques, rend les relations difficiles. LE DEVOIR

a d'ailleurs pu s'en rendre compte hier matin au cours d'une visite à l'école où le président du comité de parents, M. Pierre Saine, n'a pas ménagé ses critiques envers les lenteurs bureaucratiques ou les incohérences de la CECM en matière d'aménagement physique. Par exemple, nous a-t-il indiqué, la salle de récréation dont on a pourtant refait les plafonds n'a pas été insonorisée. Résultat : il y règne un bruit d'enfer.

Au MAS, on nous a expliqué qu'une partie des difficultés tient à la structure juridique de l'IFACEF. Celle-ci n'est pas un « établissement » ni au sens des lois de l'éducation ou des affaires sociales mais une association formée en vertu de la loi sur les compagnies. Le cadre juridique d'une entente avec la CECM est donc fragile.

Or pour que le MAS renouvelle sa part de financement, la loi exige un protocole en bonne et due forme entre la CECM et l'IFACEF. Cette année, le financement du MAS est d'ailleurs passé par le centre Marie-Vincent qui a servi de fiduciaire. Quoiqu'il en soit, nous a-t-on précisé, le dossier est rendu sur la table des sous-ministres du MEQ et du MAS qui vont d'ici peu décider du sort de l'école. Au MAS, on souhaite la poursuite du projet compte tenu d'une évaluation provisoire indépendante qui conclut à l'originalité du projet et à sa pertinence.

L'IFACEF attend de son côté la décision des sous-ministres. Si l'accord avec la CECM n'est pas possible, nous a dit M. Clotteau, on songe à créer une école privée ou à s'associer avec une autre commission scolaire.

Les professionnels rejettent les offres

QUEBEC (PC) — Les fonctionnaires membres du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec ont rejeté à 93 % les propositions patronales à la suite d'une tournée de vote effectuée entre le 5 et le 14 mai derniers.

Seulement 33,5 % des 10,000 syndiqués ont participé au vote, ce qui apparaît satisfaisant au président du SPGQ, M. Louis-André Cadieux.

Pour lui, le message est clair. Le gouvernement Bourassa devra dans les jours qui viennent présenter de nouvelles offres, notamment aux chapitres du plan de carrière, des conditions de travail des occasionnels et de la rémunération.

M. Cadieux a aussi indiqué, dans un communiqué, que le gouvernement devra fournir une plus grande marge de manoeuvre à ses négociateurs sinon la négociation, dit-il, s'engagera inévitablement dans un cul-de-sac.

Un porte-parole du syndicat, M. Jacques Geoffroy, a fait savoir par ailleurs que le calendrier de négociation ne prévoit que deux rencontres par semaine d'ici la fin de juin.

À ce rythme, croit-il, il serait surprenant qu'un règlement intervienne d'ici là.

M. Geoffroy évalue qu'environ 25 % des clauses de la nouvelle convention collective ont fait l'objet d'une entente de principe. Mais aucune entente n'est intervenue sur les demandes jugées prioritaires par le syndicat.

« On sent beaucoup d'élasticité quand on discute des demandes qui n'impliquent pas de ressources financières, mais dès qu'on aborde les clauses à incidence monétaire, on se heurte à un véritable mur », a encore indiqué M. Geoffroy.

CARTES D'AFFAIRES

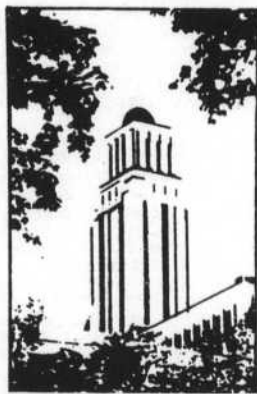
ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272
Téléc.: 05-288555
Cable: MARION
Télécopieur

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Agents de brevet et de
Marques de Commerce

1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Téléc. 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389 (CCITT 11-111)



La formation professionnelle à l'Université de Montréal: Un atout dans votre carrière!

Vous voulez faire face aux nouveaux enjeux économiques, sociaux et technologiques du marché du travail?

Vous souhaitez accéder à un poste supérieur dans votre entreprise?

Vous voulez compléter ou enrichir votre formation professionnelle?

Vous trouverez sûrement parmi les programmes offerts le certificat qui correspond à vos besoins.

Des programmes de communication

Information et journalisme
Publicité
Recherche documentaire et rédaction française
Relations publiques
Sciences de la communication
Traduction I et II
Micro-informatique
Pratique de la grammaire normative
Réaction professionnelle

Des programmes en prévention et santé

Ergonomie
Gérontologie
Santé et sécurité du travail
Toxicomanies: prévention et intervention

Des programmes en intervention sociale

Animation
Créativité: fondements et techniques
Criminologie I et II
Études de l'environnement
Environnement et santé
Perfectionnement des intervenants et intervenantes auprès des femmes

Des programmes en relations de travail

Relations industrielles I et II
Gestion des services de santé I et II
Introduction à la gestion des services de santé

Les cours sont offerts le soir ou en fin de semaine.

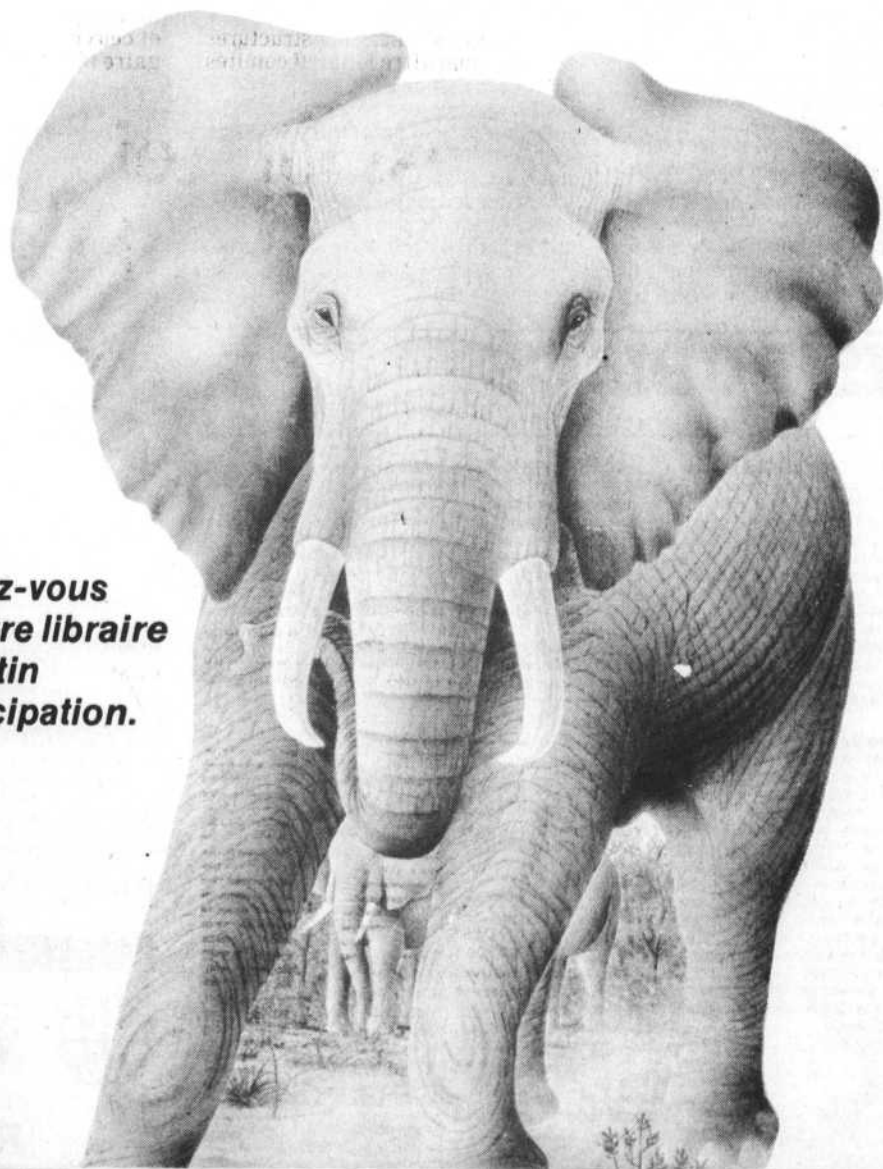
La date limite d'admission pour l'automne 1986 est le 1er juin

Venez nous voir au
3335, chemin Queen Mary
ou signalez le 343-6090



Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

GRAND CONCOURS GALLIMARD JEUNESSE SAFARI POUR DES HÉROS



Procurez-vous
chez votre libraire
un bulletin
de participation.

Partez à l'aventure à travers les livres
et emmenez vos parents au SÉNÉGAL
DES MILLIERS DE LIVRES À GAGNER

INFORMATIONS INTERNATIONALES

L'éventualité d'un traité de paix en Amérique centrale inquiète et divise le Congrès américain

WASHINGTON (AFP) — Un vif débat, sur fond de menaces de guerre, s'est engagé à Washington, sur l'attitude à adopter vis-à-vis du Nicaragua, à quinze jours de la signature possible d'un traité de paix en Amérique Centrale dans le cadre des efforts du groupe de Contadora.

Les pays du groupe de Contadora (Colombie, Mexique, Venezuela et Panama), qui négocient actuellement à Panama, se donnent jusqu'au 6 juin au plus tard, pour préparer un traité de paix visant à régler les conflits dans la région avec le gouvernement sandiniste de Managua. Le traité doit être signé par cinq pays d'Amérique Centrale : Nicaragua, Costa Rica, Salvador, Honduras et Guatemala.

La droite conservatrice américaine s'inquiète que la signature d'un traité ne conduise Washington à abandonner son soutien aux *contras*, les rebelles qui cherchent depuis quatre ans à renverser le gouvernement sandiniste. La gauche libérale insiste en revanche pour que le président Ronald Reagan donne son appui aux efforts de Contadora, en vue d'un règlement négocié à la crise.

Ce débat, centré sur le Congrès qui doit encore voter sur l'aide aux *contras*, vient de s'envenimer avec la publication, hier par le *New York Times*, de vastes extraits d'un rapport interne du Pentagone aux conclusions particulièrement alarmistes.

Ce rapport affirme qu'un traité de paix ne serait qu'un rideau de fumée derrière lequel les sandinistes poursuivraient leur politique de subversion de la région, ne laissant aux États-Unis d'autre alternative qu'une intervention armée directe contre le Nicaragua.

Le Pentagone appuie ses arguments en rappelant les déboires qui ont résulté des accords d'armistice signés avec des régimes communistes en Indochine en 1954 et en Corée en 1953.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, a cherché hier à se démarquer de ce rapport, en soulignant qu'il n'avait été présenté ni au président Reagan ni au Conseil national de sécurité de la Maison-Blanche.

Il a réaffirmé que tout traité de paix devrait répondre aux trois principes énoncés par Washington : il

doit être global, la mise en application de ses différents éléments doit être simultanée et il doit être vérifiable. Pour la Maison-Blanche, un traité doit notamment prévoir la démocratisation interne du Nicaragua et une réduction de son appareil militaire à un niveau compatible avec celui de ses voisins.

M. Speakes a insisté sur le fait qu'il n'y avait absolument pas de désaccord à ce propos au sein du gouvernement américain. Il n'en reste pas moins que des clivages sont apparus sur la façon d'appliquer la politique de la Maison-Blanche, au cas où le traité de paix deviendrait une réalité.

Le débat a été lancé par une lettre au Congrès de M. Philip Habib, dans laquelle le représentant spécial du président Reagan en Amérique Centrale laissait entendre que Washington pourrait cesser de soutenir les *contras* si Managua s'engageait sur un traité de paix acceptable pour Washington.

Anticipant sur les arguments développés par le Pentagone, Mme Jeane Kirkpatrick, ancienne représentante des États-Unis à l'ONU et

l'une des chefs de file de la droite conservatrice, a répliqué cette semaine en affirmant que l'on ne pouvait pas faire confiance aux sandinistes pour qu'ils appliquent un traité de paix.

Plus de cent parlementaires opposés à la politique de la Maison-Blanche au Nicaragua ont en revanche adressé lundi une lettre au président Reagan, l'appelant à soutenir les efforts du groupe de Contadora, en apportant son soutien à un traité juste et vérifiable et en négociant un traité séparé avec Managua.

La Maison-Blanche a assuré qu'elle continuerait de soutenir les *contras* aussi longtemps que l'application d'un éventuel traité de paix par Managua ne serait pas vérifiée de façon satisfaisante.

Le Congrès n'a cependant toujours pas approuvé l'octroi d'une aide économique et militaire de US \$100 millions demandée par le président Reagan pour les rebelles anti-sandinistes et la signature éventuelle d'un traité de paix ne manquerait pas de donner de nouveaux arguments aux nombreux parlementaires qui y sont opposés.

Une campagne aux É.-U. pour « protéger » l'anglais

WASHINGTON (AFP) — L'anglais restera-t-il la langue des Américains ? Face à l'énorme immigration hispanique, le problème du bilinguisme se pose aux États-Unis, où se développe une campagne pour faire de l'anglais la langue officielle du pays.

Au cours d'une conférence de presse à Washington, Mme Gerda Bika, responsable de U.S. English, une association de défense de l'anglais, a annoncé qu'un million d'électeurs californiens avaient signé une pétition soumettant aux suffrages en novembre prochain un amendement à la Constitution de l'État, faisant de l'anglais la langue officielle de la Californie.

Si cet amendement était approuvé, la Californie deviendrait le septième des 50 États américains à avoir une telle disposition, après la Georgie, l'Illinois, l'Indiana, le Kentucky, le Nebraska et la Virginie. Un semblable amendement à la Constitution fédérale est régulièrement in-

troduit, sans grand succès, devant le Congrès depuis 1981.

Actuellement, les États-Unis n'ont pas de langue officielle et si le problème se pose, c'est, selon Mme Bika, du fait que pour la première fois, une majorité d'immigrants est concentrée dans un seul groupe linguistique, soit l'espagnol.

Quelque 16,9 millions de personnes sur les 234 millions d'habitants du pays étaient au début de l'année d'origine hispanique et, en 1980, 10 % des Américains ne parlaient pas anglais chez eux.

La minorité hispanique s'est accrue de 1980 à 1985 de 16 %, alors que l'ensemble de la population n'augmentait que de 3,3 % et selon certaines projections, les Hispaniques pourraient devancer les Noirs et devenir au début du siècle prochain la plus importante minorité des États-Unis.

Le problème se concentre surtout en Californie, où déjà deux comtés ont une population en majorité his-

panique, au Texas, en Floride, où une ville comme Miami a des quartiers entiers presque entièrement de langue espagnole.

Pour U.S. English, qui compte 180.000 membres et espère en réunir 250.000 d'ici la fin de l'année, cette situation est entièrement nouvelle, car les nouveaux immigrants hispaniques trouvent à leur arrivée aux États-Unis des structures d'accueil espagnoles, des chaînes de radio et de télévision en espagnol et n'éprouvent donc pas la nécessité, contrairement à leurs prédécesseurs, d'abandonner leur langue natale au profit de l'anglais.

Pour mettre fin à une érosion continue de l'anglais au cours des quinze dernières années, accompagnée d'une reconnaissance quasi officielle de langues vivales, U.S. English souhaite, outre un amendement faisant de l'anglais la langue officielle des États-Unis, que les bulletins de vote soient uniquement rédigés en anglais, que soit réduite l'éducation bi-

lingue et que soient renforcés les tests de connaissance de l'anglais pour la naturalisation.

Pour les défenseurs de l'anglais, les États-Unis ne peuvent pas risquer de devenir bilingue, mais cet avis n'est évidemment pas partagé par la communauté hispanique. Et celle-ci accroît son influence politique, notamment pour la défense de l'espagnol.

L'Arabie Saoudite renonce à acheter des missiles anti-aériens controversés

WASHINGTON (AFP) — L'Arabie saoudite a renoncé à acquérir aux États-Unis des missiles anti-aériens portables Stinger, a annoncé hier, le prince Bandar, ambassadeur saoudien à Washington, après s'être entretenu à la Maison-Blanche avec le président Ronald Reagan.

Le gouvernement saoudien a retiré sa requête pour des missiles Stinger, a déclaré le prince Bandar en indiquant qu'il avait remis au président américain une lettre du roi Fahd d'Arabie saoudite.

La Maison-Blanche avait déjà laissé entendre qu'elle pourrait éliminer les Stinger de son projet de ventes de missiles, pour US \$354 millions à l'Arabie saoudite. Ces missiles très maniables constituaient en effet l'élément le plus controversé du contrat. Ses détracteurs avaient fait valoir qu'ils pourraient tomber entre les mains de terroristes palestiniens.

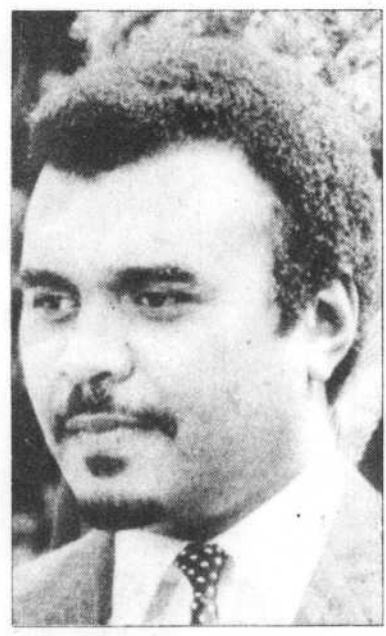
La décision saoudienne devrait nettement améliorer les chances de la Maison-Blanche d'empêcher un Congrès extrêmement réticent de bloquer définitivement la vente.

Le président américain doit opposer incessamment son veto à une loi votée à une large majorité par les deux Chambres du Congrès et faisant obstacle à la vente d'armes. Pour que son veto puisse prévaloir, M. Reagan doit toutefois s'assurer au moins du soutien d'un tiers des voix au Sénat.

« Nous avons un besoin plus immédiat de missiles air-air (Sidewinder) et des missiles air-mer (Harpoon) », a souligné l'ambassadeur saoudien pour expliquer que Ryad se contenterait de ces deux volets de la vente d'armes.

Évoquant implicitement la possibilité pour Ryad de se tourner vers d'autres fournisseurs, le prince Bandar a souligné que le Royaume (saoudien) est déterminé à fournir à ses forces armées la technologie la plus moderne d'armements défensifs. Ce principe n'a pas changé en ce qui nous concerne, a-t-il ajouté.

Comme les journalistes lui demandaient enfin s'il trouvait que le lobby juif était trop puissant aux États-Unis, le prince Bandar a répondu : je pense que oui.



Prince Bandar

Aquino appelle l'Église

MANILLE (AFP) — Le président Corazon Aquino a demandé, hier, à l'Influence Église catholique de l'aider à convaincre la guérilla communiste de déposer les armes et de contribuer à la reconstruction des Philippines.

Elle a également dit à un groupe de membres du clergé que l'influence morale de l'Église permettrait d'amener les partisans de l'ex-président Ferdinand Marcos à opter pour la non violence active.

« Avec votre aide, peut-être pourrions-nous rallier deux groupes : ceux qui sont demeurés loyaux à Marcos et la Nouvelle armée du peuple (branche militaire du Parti communiste philippin) », a-t-elle dit.

Plus de 80 % de la population des Philippines est catholique et le clergé, avec le cardinal Sin, a joué un rôle déterminant dans la chute du régime Marcos.

AVIS PUBLICS

JOSEPH-JEAN-GUY COILLARD dit DESPES, sans emploi, résident et domicilié au no. 4251 rue De la Grille, appartement no. 10, à Montréal, district de Montréal, s'adresse au Ministre de la Justice de la Province de Québec, afin d'obtenir un changement de nom pour que l'inscription dans les registres de l'état civil se lise ainsi : JOSEPH-JEAN-GUY DESPES.

MONTREAL, ce 28 avril 1986.

M. Poirer Carrière & Pinard
PROCURÉURS DU REQUÉRANT

Prenez avis que Bessette & Boudreau inc., Compton (QC), s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant : Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat — De Saint-Elié d'Orford à Valcourt et retour pour le transport de gaz naturel comprimé dans des cylindres à haute pression, pour le compte de Sogip. Durée : 364 jours. Toute personne intéressée peut intervenir ou s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIÉS
Par Guy Parenteau
1ère publication : 20 mai 1986
2ème publication : 21 mai 1986

Avis est donné que PIERRE NATURELLE GUY LEFORT INC., 556, Route 202, Havelock, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M502414-01, région 06, à TRANSPORT CONIFERE INC., 41, Du Collège, St-Zénon, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

1ère parution : 21 mai 1986
2ème parution : 22 mai 1986
S.P.T.Q. L.T.E.E.

Avis est donné que M. Jean-Claude Gingras, 1313, St-Georges, St-Césaire, Qué. détenteur du permis M-503101 D-001 région 06 s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Jacques Gingras, 1036, Place Clément, St-Césaire, Qué. région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut y faire opposition ou une intervention dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

1ère parution : 20 mai 1986
2ème parution : 21 mai 1986
S.P.T.Q. L.T.E.E.

Avis est donné que M. André Gagnon, 37, St-Germain St-Roch, l'Acadian, Qué. détenteur du permis M-508922 D-001 région 06 s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Michel Mayer, 2514 Boul. St-Charles Lachenaie, Qué. région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution : 20 mai 1986
2ème parution : 21 mai 1986

Avis est donné que GAETAN BARBE, R.R. 2, Lac Duhamel, St-Jovite, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M510885-01, région 06, à CLAUDE MORIN, 40, 20ème avenue, St-Côme, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

1ère parution : 21 mai 1986
2ème parution : 22 mai 1986
S.P.T.Q. L.T.E.E.

Avis est donné que VOYAGEUR INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de maintenir de façon permanente son horaire actuel entre Québec-Percé et Gaspé, tel que spécifié dans la décision Q-PV85-00101.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention à la Commission des Transports du Québec dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution du présent avis dans les journaux.

1ère parution : 21 mai 1986
2ème parution : 22 mai 1986

Avis est donné que M. André Gagnon, 37, St-Germain St-Roch, l'Acadian, Qué. détenteur du permis M-508922 D-001 région 06 s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Michel Mayer, 2514 Boul. St-Charles Lachenaie, Qué. région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution : 20 mai 1986
2ème parution : 21 mai 1986

Avez-vous 2 minutes?
C'EST LE TEMPS QUE CELA PREND POUR FAIRE PARAITRE UNE ANNONCE DANS LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
286-1200

Rappel d'échéance

• Taxe d'affaires, d'eau et de services (lieux d'affaires)
• Taxe d'eau à taux fixe (immeuble de 10 logements et plus)

Le 2ème versement doit être fait au plus tard le 1er juin 1986 pour éviter toute pénalité.

Il est recommandé de faire ce paiement dans une caisse populaire ou une banque pour obtenir un reçu immédiatement.

Service du revenu Renseignements : 872-2305

AVIS PUBLICS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FIVE STARS SALES INC. / LES VENTES CING ÉTOILES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Québec le 26 jour de mai 1986, sous le numéro 3711261. Ce 76 jour de mai 1986.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné que VOYAGEUR INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de mettre en vigueur ses horaires d'été à compter du 26 juin 1986 jusqu'au 3 septembre 1986 alors que les horaires d'automne et d'hiver redeviendront en vigueur, conformément aux horaires déposés à la Commission des Transports du Québec avec la demande.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution du présent avis dans les journaux.

1ère parution : 21 mai 1986
2ème parution : 22 mai 1986

Prenez avis que GILLES COUTURE, 85, de la Marquette # 2, Beaufort, Cti Montmorency, QC G1E 1S6, titulaire du permis de camionnage en vrac numéro Q-507961-001 pour la région 03 s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de TRANSPORT GICO INC., 85, de la Marquette # 2, Beaufort, Cti Montmorency, QC G1E 1S6.

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à la Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest Est, Québec G1K 7W5.

BEAUFET PILZ, avocats
2030 Père Lelièvre # 374,
Dorchester, QC G1P 2X1
1ère publication : 20 mai 1986
2ème publication : 21 mai 1986

Avis est donné que la requérante, U-HAUL CO. (CANADA) L.T.E.E., titulaire du permis M-500417, détenteur d'un des certificats autorisant celle-ci à louer à court terme des camions spécialement aménagés pour le démantèlement au 1, boulevard Taché Ouest à Montigny, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour modifier l'adresse de ce bureau de location et demande ainsi à la Commission des transports du Québec d'être autorisée à l'avenir à louer à court terme des camions spécialement aménagés pour le démantèlement au 111, boulevard Taché Ouest, Montigny, G5V 3A6.

La requérante demande également à la Commission des transports du Québec de décréter suivant l'article 85 que la décision devienne exécutoire à la date où sera rendue.

Toute personne qui désire produire une opposition ou une intervention dans cette affaire, peut le faire en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis.

1ère publication : 20 mai 1986
2ème publication : 21 mai 1986
CORBELL, GROLEAU & DUFRESNE
Procureurs de la requérante

PRENEZ AVIS QUE la requérante, CHTCOUTIMI L.T.E.E. titulaire du permis Q-300571 s'adresse à la C.T.Q. afin d'obtenir l'autorisation requise au transfert du certificat 002 réduit permis autorisant un service spécialisé de transport de ménages et ameublements usagés dans et de Chicoutimi et de tous points dans un rayon de 150 milles de Chicoutimi à la requérante-cessionnaire, sa compagnie sœur LES DÉMÉNAGEMENTS TRANS QUÉBEC INC.

Les requérantes-conjointes demandent de plus que conformément à l'article 85 des règles de pratique de la C.T.Q. la décision à être rendue soit exécutoire à compter de la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivront la deuxième publication du présent avis dans ce journal en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boul. Charest Est, Québec G1K 7W5.

1ère publication : 20 mai 1986
2ème publication : 21 mai 1986
ME FRANÇOIS ROUETTE
FLYNN, RIVARD & ASSOCIÉS
Procureurs des requérantes conjointes

À l'attention de R.M.C. Holmes
Toute personne désirant assister au rapport de la requête et y plaider doit déposer un avis de comparution et en notifier par voie de signification le mandataire du liquidateur et les représentants au moins 15 jours avant le rapport de la requête. Elle doit également déposer et signifier à toutes les autres parties ayant déposé un avis de comparution, tout document sur lequel elle entend s'appuyer, accompagné d'un mémoire, au moins 7 jours avant le rapport.

Cet avis est publié en vertu de l'Ordonnance de la Cour suprême de l'Ontario datée du 2 mai 1986. COOPERS & LYBRAND LIMITÉE, Mandataire du surintendant des assurances.

Liquidateur provisoire de la Northumberland, Compagnie Générale d'Assurances 21e étage
145 rue King Ouest
Toronto, Ontario
MSH 1V8

Toute personne désirant des informations concernant ces dispositions doit contacter le représentant légal approprié par écrit ou le mandataire du liquidateur aux adresses suivantes:

(a) David E. Baird, C.R., de Messrs, Messrs, Tory, DesLauriers & Binnington
Avocats
Suite 3000, Boite 270
Tour IBM
Toronto-Dominion Centre
Toronto, Ontario
MSK 1N2

(b) Paul Lamek, C.R., de Messrs, Messrs, Fraser & Beatty
Avocats
40e étage
First Canadian Place
Toronto, Ontario
MSX 1B2

(c) W. Donald Lilly, C.R., de Messrs, Lilly, McCintock, Bowman
Avocats
Suite 2200
181, Avenue de l'Université
Toronto, Ontario
MSK 3M7

(d) Donald MacDorm, C.R., de Messrs, Lang, Michener, Cranston Farguharson & Wright
Avocats
C.P. no 10, 8e étage
1, First Canadian Place
Toronto, Ontario
MSX 1A2

(e) Coopers & Lybrand Limitée
Mandataire du surintendant des assurances
Liquidateur provisoire de la Northumberland, Compagnie Générale d'Assurances 21e étage
145 rue King Ouest
Toronto, Ontario
MSH 1V8

À l'attention de R.M.C. Holmes
Toute personne désirant assister au rapport de la requête et y plaider doit déposer un avis de comparution et en notifier par voie de signification le mandataire du liquidateur et les représentants au moins 15 jours avant le rapport de la requête. Elle doit également déposer et signifier à toutes les autres parties ayant déposé un avis de comparution, tout document sur lequel elle entend s'appuyer, accompagné d'un mémoire, au moins 7 jours avant le rapport.

Cet avis est publié en vertu de l'Ordonnance de la Cour suprême de l'Ontario datée du 24 février 1986. COOPERS & LYBRAND LIMITÉE, Mandataire du surintendant des assurances.

Liquidateur provisoire de la Northumberland, Compagnie Générale d'Assurances 21e étage
145 rue King Ouest
Toronto, Ontario

À l'attention de R.M.C. Holmes
Toute personne désirant assister au rapport de la requête et y plaider doit déposer un avis de comparution et en notifier par voie de signification le mandataire du liquidateur et les représentants au moins 15 jours avant le rapport de la requête. Elle doit également déposer et signifier à toutes les autres parties ayant déposé un avis de comparution, tout document sur lequel elle entend s'appuyer, accompagné d'un mémoire, au moins 7 jours avant le rapport.

Cet avis est publié en vertu de l'Ordonnance de la Cour suprême de l'Ontario datée du 24 février 1986. COOPERS & LYBRAND LIMITÉE, Mandataire du surintendant des assurances.

Liquidateur provisoire de la Northumberland, Compagnie Générale d'Assurances 21e étage
145 rue King Ouest
Toronto, Ontario

COUR SUPRÊME DE L'ONTARIO
CONCERNANT la Northumberland, Compagnie Générale d'Assurances:
ET CONCERNANT la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, S.R.C. 1970, c. 1-15, telle que modifiée;
ET CONCERNANT la Loi sur les liquidations, S.R.C. 1970, c. W-10, telle que modifiée.

ENTRE
LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA
Requérant
-et-
LA NORTHUMBERLAND, COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES
Intimée

VEUILLEZ PRENDRE NOTE que la Cour suprême de l'Ontario a ordonné la liquidation de la Northumberland, Compagnie Générale d'Assurances ("Northumberland") le 24 juillet 1985 et a nommé le surintendant des assurances à titre de liquidateur. Le liquidateur a nommé Coopers & Lybrand Limitée à titre de mandataire pour l'administration de la liquidation.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE que le 8 juillet 1986 à 10 heures de l'avant-midi, en vertu d'une ordonnance de la Cour suprême de l'Ontario datée du 2 mai 1986, le liquidateur adressera une requête à la Cour suprême de l'Ontario à Osogode Hall, 130, rue Queen Ouest afin d'obtenir une ordonnance déclarant:

(i) que à droit aux primes payées à tous les agents et courtiers et que les agents et courtiers aient reçus au 24 juillet 1985, date de l'Ordonnance de mise en liquidation, ou qui ont été reçus après cette date; et

(ii) que à droit aux primes qui ont été payées aux agents et courtiers après le 31 mars 1985, et que les agents et courtiers n'avaient pas reçus à la date du 24 juillet 1985, date de l'Ordonnance de mise en liquidation.

Pour représenter les intérêts des parties visées par la requête mais qui ne peuvent être aisément identifiées, retrouvées ou notifiées par voie de signification, les représentants suivants ont été nommés:

(a) David E. Baird, C.R., de Messrs, Messrs, Tory, DesLauriers & Binnington, pour représenter les intérêts des détenteurs de police de la Northumberland dont les primes ont été versées à la Northumberland et qui ont intérêt à ce que le liquidateur reçoive les primes payées aux agents et aux courtiers;

(b) Paul Lamek, C.R., de Messrs, Fraser & Beatty, pour représenter les intérêts des détenteurs de police de la Northumberland dont les primes n'ont pas été versées à la Northumberland et qui ont intérêt à ce que les primes leur soient retournées directement.

Toute personne désirant des informations concernant ces dispositions doit contacter le représentant légal approprié par écrit ou le mandataire du liquidateur aux adresses suivantes:

(a) David E. Baird, C.R., de Messrs, Messrs, Tory, DesLauriers & Binnington
Avocats
Suite 3000, Boite 270
Tour IBM
Toronto-Dominion Centre
Toronto, Ontario
MSK 1N2

(b) Paul Lamek, C.R., de Messrs, Messrs, Fraser & Beatty
Avocats
40e étage
First Canadian Place
Toronto, Ontario
MSX 1B2

(c) Coopers & Lybrand Limitée
Mandataire du surintendant des assurances
Liquidateur provisoire de la Northumberland, Compagnie Générale d'Assurances 21e étage
145 rue King Ouest
Toronto, Ontario
MSH 1V8

À l'attention de R.M.C. Holmes
Toute personne désirant assister au rapport de la requête et y plaider doit déposer un avis de comparution et en notifier par voie de signification le mandataire du liquidateur et les représentants au moins 15 jours avant le rapport de la requête. Elle doit également déposer et signifier à toutes les autres parties ayant déposé un avis de comparution, tout document sur lequel elle entend s'appuyer, accompagné d'un mémoire, au moins 7 jours avant le rapport.

Cet avis est publié en vertu de l'Ordonnance de la Cour suprême de l'Ontario datée du 2 mai 1986. COOPERS & LYBRAND LIMITÉE, Mandataire du surintendant des assurances.

Liquidateur provisoire de la Northumberland, Compagnie Générale d'Assurances 21e étage
145 rue King Ouest
Toronto, Ontario
MSH 1V8

À l'attention de R.M.C. Holmes
Toute personne désirant assister au rapport de la requête et y plaider doit déposer un avis de comparution et en notifier par voie de signification le mandataire du liquidateur et les représentants au moins 15 jours avant le rapport de la requête. Elle doit également déposer et signifier à toutes les autres parties ayant déposé un avis de comparution, tout document sur lequel elle entend s'appuyer, accompagné d'un mémoire, au moins 7 jours avant le rapport.

Cet avis est publié en vertu de l'Ordonnance de la Cour suprême de l'Ontario datée du 24 février 1986. COOPERS & LYBRAND LIMITÉE, Mandataire du surintendant des assurances.

Liquidateur provisoire de la Northumberland, Compagnie Générale d'Assurances 21e étage
145 rue King Ouest
Toronto, Ontario
MSH 1V8

À l'attention de R.M.C. Holmes
Toute personne désirant assister au rapport de la requête et y plaider doit déposer un avis de comparution et en notifier par voie de signification le mandataire du liquidateur et les représentants au moins 15 jours avant le rapport de la requête. Elle doit également déposer et signifier à toutes les autres parties ayant déposé un avis de comparution, tout document sur lequel elle entend s'appuyer, accompagné d'un mémoire, au moins 7 jours avant le rapport.

Cet avis est publié en vertu de l'Ordonnance de la Cour suprême de l'Ontario datée du 24 février 1986. COOPERS & LYBRAND LIMITÉE, Mandataire du surintendant des assurances.

Liquidateur provisoire de la Northumberland, Compagnie Générale d'Assurances 21e étage
145 rue King Ouest
Toronto, Ontario
MSH 1V8

À l'attention de R.M.C. Holmes
Toute personne désirant assister au rapport de la requête et y plaider doit déposer un avis de comparution et en notifier par voie de signification le mandataire du liquidateur et les représentants au moins 15 jours avant le rapport de la requête. Elle doit également déposer et signifier à toutes les autres parties ayant déposé un avis de comparution, tout document sur lequel elle entend s'appuyer, accompagné d'un mémoire, au moins 7 jours avant le rapport.

Cet avis est publié en vertu de l'Ordonnance de la Cour suprême de l'Ontario datée du 24 février 1986. COOPERS & LYBRAND LIMITÉE, Mandataire du surintendant des assurances.

Liquidateur provisoire de la Northumberland, Compagnie Générale d'Assurances 21e étage
145 rue King Ouest
Toronto, Ontario
MSH 1V8

À l'attention de R.M.C. Holmes
Toute personne désirant assister au rapport de la requête et y plaider doit déposer un avis de comparution et en notifier par voie de signification le mandataire du liquidateur et les représentants au moins 15 jours avant le rapport de la requête. Elle doit également déposer et signifier à toutes les autres parties ayant déposé un avis de comparution, tout document sur lequel elle entend s'appuyer, accompagné d'un mémoire, au moins 7 jours avant le rapport.

Cet avis est publié en vertu de l'Ordonnance de la Cour suprême de l'Ontario datée du 24 février 1986. COOPERS & LYBRAND LIMITÉE, Mandataire du surintendant des assurances.

Liquidateur provisoire de la Northumberland, Compagnie Générale d'Assurances 21e étage
145 rue King Ouest
Toronto, Ontario

À l'attention de R.M.C. Holmes
Toute personne désirant assister au rapport de la requête et y plaider doit déposer un avis de comparution et en notifier par voie de signification le mandataire du

L'OSQ se cherche un directeur

MUSIQUE

MARC MORIN

Le président du conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Québec (OSQ), M. Guy Boulanger, et M. Pierre Cazalis viennent d'annoncer que ce dernier abandonne les fonctions de directeur général de l'orchestre, qu'il avait accepté d'assumer, l'an dernier, à la demande du conseil d'administration, après le décès de l'ancien directeur général, M. Noël Vallerand. L'orchestre devant mettre en application des mesures susceptibles d'assurer son équilibre budgétaire à moyen et à long terme, « il est donc indispensable de redonner à l'OSQ un directeur général permanent », ont commenté MM. Boulanger et Cazalis. Un comité du conseil d'administration a reçu le mandat de recruter ce nouveau directeur général.

D'autre part, l'OSQ poursuit, cette semaine, une tournée du ter-

ritoire de la Communauté urbaine de Québec, sous la direction du chef attitré de l'orchestre, Simon Streetfeild. Trois solistes se partagent la vedette : les ténors Léonard Bilo-deau et Yves Cantin et le mezzo Christine Lemelin. Ce soir, l'OSQ est à l'église Saint-Charles-Borromée de Charlesbourg. Suivront : l'église Saint-Ambroise de Loretteville, le 26 mai; l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec (490, rue Saint-Jean), le 27; l'église Saint-Denis, à Sainte-Foy, le 28, et l'église de la Nativité-de-Notre-Dame, à Beauport, le 29 mai. Tous ces concerts sont à 20 h et les billets (\$5) vendus à la porte de l'église.

Signalons, enfin, que les épreuves du troisième concours de musique de l'OSQ se dérouleront les 5, 6 et 7 juin prochain à l'Institut canadien. Le concours est ouvert à tout citoyen canadien domicilié au Québec et né entre le 1er mai 1961 et le 30 avril 1969. L'âge limite est de 25 ans. Les éliminatoires auront lieu les 5 et 6 juin et la finale le 7. Les bourses attribuées sont les suivantes : prix Noël-Vallerand, \$1,000; deuxième prix, \$500; troisième prix, \$250; quatrième prix, \$100. Un prix de \$250, offert par le Club musical, sera décerné à la meilleure interprétation de l'œuvre canadienne exigée dans le répertoire de chacun des candidats. Le lauréat du prix Noël-Vallerand se produira avec l'OSQ le 28 avril 1987.

Six concerts gratuits. Au cours de cette semaine, les maisons de la Culture de Montréal offrent pas moins de six concerts gratuits. Ce soir, à 20 h, à la maison de la Culture de la Côte-des-Neiges (5290, chemin de la Côte-des-Neiges - 872-6889), la chanteuse Elizabeth Le-normand, accompagnée du compositeur Guy Perron, donne un récital d'œuvres de Debussy, Prélude, Hété, Fauré, Poulenc et Nelligan. Demain soir à 20 h, à la maison de la Culture de Notre-Dame-de-Grâce (3755, rue Botrel - 872-2157), le duo de percussionnistes Vincent Dhavernas et Julien Grégoire jouera de courtes pièces de musique contemporaine. Di-

manche (25 mai) à 14 h, à la maison de la Culture Marie-Uguay (6052, boulevard Monk - 872-2044), il y aura un récital des élèves de la classe de piano de Madeleine Bélanger du Conservatoire de musique de Montréal. Enfin, les 25, 26 et 27 mai, à la maison de la Culture de la Côte-des-Neiges, se dérouleront les premières éliminatoires du Concours de musique du Canada avec 15 candidats : piano, violoncelle, clarinette, flûte et voix. Renseignements : 844-8836.

Tudor accueille l'été. Pour son dernier concert de la saison 1985-86, l'ensemble vocal Tudor, sous la direction de Patrick Wedd, nouveau directeur artistique, recevra, dimanche prochain, le hautboïste Lawrence Cherney, le pianiste Paul Stewart et le mezzo-soprano Jo-Anne Bentley. Le programme de cet « accueil à l'été » comprendra les *Four Sonnets* de Godfrey Ridout, *Miniwanka* de R. Murray Schafer, *Sweet Music* de Stephen Chatman et le *Magnificat* de Ralph Vaughan-Williams. Mme Bentley chantera les *Sept épithames* plaignantes de Lionel Daunais et MM. Cherney et Stewart offriront la *Sonate pour hautbois* de Poulenc.

Ce concert aura lieu le 25 mai à 20 h à la salle Pollack (555, rue Sherbrooke ouest). Renseignements : 932-3376.

« Alleluia et figures ». C'est le thème du prochain concert du Chœur Mélodium, le 25 mai à 20 h à l'église unie Saint-Andrew's-Norwood (1600, rue de l'Eglise, à Saint-Laurent). Sous la direction de Martin Dagenais, étudiant en musique à l'Université de Montréal, l'ensemble offrira, en première partie, des œuvres de musique sacrée de Bruckner, Mozart, Haydn, Fauré et Thompson et, dans les deuxième et troisième parties, des chants de la Renaissance, des chansons d'ici et des airs de la comédie musicale *Sound of Music*. Les billets sont en vente au Centre des loisirs de Saint-Laurent (1870, rue Decelles). Renseignements : 744-7310 ou 663-2836.

Le Festival de danse contemporaine veut se financer par une loterie

(PC) — Refusant au départ les subventions, le promoteur Marc Pouliot recherche l'appui des adeptes de loterie, à \$100 le billet, pour tenir la deuxième édition du Festival international de danse contemporaine de Montréal, prévu du 9 au 20 juillet.

Malgré la Régie des loteries et courses, qui lui interdit de faire la publicité du tirage, M. Pouliot compte bien vendre assez de billets d'ici le 26 mai pour inviter les troupes suivantes : Kibbutz Dance Company, de Tel-Aviv; Jennifer Muller and The Works, de New York; New Danish Dance Company, de Copenhague; Anne Dreyfus, de Paris; les Ballets de Tours (France); les Ballets Jazz de Montréal; le Garth Sagan's Bucket Dance Theater, de Rochester (New York), et le Alvin Ailey Repertoire Ensemble (troupe « junior » de cette compagnie new-yorkaise).

Tous les spectacles doivent avoir lieu au théâtre de la Verdure (2,000 sièges), au grand air dans le parc La Fontaine. Avec le prix d'entrée à \$5, comme l'été dernier, M. Pouliot explique qu'il veut « déséclitiser la danse, la sortir des Grands Ballets canadiens à \$35 ».

Avec la Kibbutz Dance Company, qui n'avait pu venir l'an dernier à cause des difficultés du festival, il prévoit deux spectacles dont l'un au profit des œuvres de la communauté juive de Montréal.

M. Pouliot veut bien que les pouvoirs publics poussent les promoteurs d'événements culturels à se financer autrement qu'avec l'argent des contribuables, « mais il faudrait au moins qu'ils cessent de nous mettre des bâtons dans les roues ».

La Régie des loteries et courses l'avait réprimandé pour avoir fait la réclame de son tirage, en 1985, sans toutefois tenter de poursuite devant les tribunaux. Pour couronner le tout, la Ville de Montréal est « embourbée » dans la bureaucratie et n'a pas délivré le permis nécessaire pour vendre des billets sur la voie publique; en attendant, le festival les vend au complexe Place-Ville-Marie, chez un concessionnaire d'automobiles et dans une agence de voyages.

Ironie du sort, souligne le promoteur et amateur de danse, « le grand gagnant de l'an dernier avait acheté son billet en plein sur la rue Sainte-Catherine ». Au tirage du 26 mai, les prix annoncés sont des voyages et

une puissante voiture valant \$60,000. Les billets à \$100, explique M. Pouliot, se revendent finalement plus simples à vendre puisqu'on vise une clientèle « mieux ciblée ».

Les prix aux artistes participant au Festival international de danse contemporaine de Montréal, pour lequel, seront de la même importance que l'an dernier : \$25,000 pour la meilleure chorégraphie, \$20,000 et \$5,000 respectivement pour la troupe et le danseur le plus méritants.

Les jurés seront Michel Descom-

bey, de Mexico, Gramme Murphy, d'Australie, Jessica Evanson, de Stockholm, Christopher Dean, champion britannique de patinage artistique, et une cinquième personne.

L'an dernier, la chorégraphie gagnante avait été *Shared Distance*, présentée par la troupe new-yorkaise *Arnie Zane-Bill T. Jones*. Ce prix a été contesté par la danseuse Julie West, d'Ottawa (également présente en 1985), qui plaide toujours devant les tribunaux avoir été co-auteur de l'œuvre, en 1982.



Photo Radio-Canada
Le pianiste André Laplante révélera « Liszt, le poète », vendredi 23 mai à 20 h aux Grands Concerts du réseau FM stéréo de Radio-Canada.

Le MAC tiendra des audiences publiques

(LE DEVOIR) — Le Musée d'art contemporain (MAC) a lancé quelque 150 invitations à des artistes, des collectionneurs, des propriétaires de galeries, des responsables de collections d'entreprises privées, etc. à se présenter aux audiences publiques qu'il tiendra les 23, 24 et 25 mai prochain, à Montréal, dans le but de « contribuer positivement » aux travaux du comité Goyer.

Mis sur pied le 5 février dernier par le gouvernement du Québec, le comité présidé par M. Jean-Pierre Goyer évalue, pour le compte du ministère des Affaires culturelles, la pertinence de construire une nouvelle salle de concert pour l'OSM et un nouveau Musée d'art contemporain au centre-ville de Montréal.

Le Musée d'art contemporain doit, en effet, soumettre au comité Goyer, d'ici le mois de juillet, de nouvelles propositions d'aménagement et de localisation du musée qui répondent davantage à ses besoins et à ses objectifs, n'étant pas entièrement satisfait avec les plans et devis arrêtés par le précédent gouvernement, plans qui prévoyaient la réinstallation du musée à côté de la Place des arts au coût de \$15 millions.

Le comité du musée chargé de recueillir les mémoires et propositions de la communauté artistique intéressée à l'art contemporain est présidé par Mme Claudette Marullo-Barboud, vice-présidente du conseil d'administration du MAC, appuyée par M. Guy Morin, directeur général de la Place des arts, M. Marcel Bri-

sebois, directeur général du MAC, Mme Betty Goodwin, peintre et sculpteur, Mme Michèle Bertrand, architecte, M. Michel Barcelo, urbaniste, M. Pierre Théberge, conservateur, et M. Antoine Blanchette, propriétaire de galerie.

Toutes les personnes intéressées à se présenter aux audiences que tiendra le Musée d'art contemporain à l'hôtel du Parc (3625, avenue du Parc, salle Sherbrooke 2) sont priées de communiquer avec Mme Claudine Deschênes au 722-9914. Le 23 mai, les heures d'audiences seront de 13 h à 22 h; les 24 et 25 mai, de 9 h à 17 h.

— A.D.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ
UTILISEZ LES
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
DU DEVOIR
842-9645

Cinéma Unis

Consultez la page CINÉMA pour les horaires. Tous les mardis, admission 2,50\$

**UN DRAME D'AMOUR
TENDRE ET CRUEL.**
UNE ŒUVRE SINCÈRE
ET CONTEMPORAINE.

Tout ce que vous pouvez voir dans ce film sur le SIDA est vrai.

Après Z. L'AVEU,
SECTION SPÉCIALE.
la nouvelle réalisation de COSTA-GAVRAS

**CONSEIL
DE FAMILLE**

FANNY ARDANT - JOHNNY HALLYDAY - GUY MARCHAND

Le PARISIEN

LOUISE MARLEAU
ALBANE GUILHE

Anne Trister

TROP JEUNE POUR MOURIR

GERALDINE DANON - FREDERIC GRANER

MAURICE FERRIER (LA) - ROLAND ROMANELL (UN) - TONY DE VRIES (UN) - DOUGLAS KAHN

Le PARISIEN

460 STE CATHERINE Q. 666-3005

LAVAL **VERSAILLES**

CENTRE LAVAL 588-2776 PL. VERGILLI 333-7800

ÉLYSÉE

25 MONTREAL 842-8052

MARCEL MARCEAU



**CE SOIR À 22h30
DÉCOUVREZ
LE SECRET DE SON IMMENSE TALENT**

Voyez les choses... autrement!

**L'autre
télévision** **Radio
Québec**

**CINÉMA LIBRE EN FÊTE
1976 - 1986**
DIX ANS DE DISTRIBUTION,
ÇA SE FÊTE!
GRANDE RÉTROSPECTIVE DE FILMS
DU 20 AU 25 MAI
À LA CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE:
335 EST, BOUL. DE MAISONNEUVE
POUR HORAIRE: 842-9763

CE SOIR

18h35:
LE BUVEUR ACADÉMIQUE.
Hubert Neault

LA CHEVAUCHÉE ROZE.
Marie Décary

BAR SALON.
André Forcier

20h35:
SACRÉ TANGO.
Franck Le Flaiguais

ENVIRONNE-MOI D'AMOUR:
André Chapdelaine
et Yvon Larochelle

TI-CUL TOUGAS: Jean-Guy NOËL

OSM ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL CHARLES DUTOIT

**MOZART
plus**

ÉTÉ 1986
BASILIQUE
NOTRE-DAME

17 juin

CHARLES DUTOIT
JORGE BOLET, piano
RICHARD ROBERTS,
violin
REYNALD
L'ARCHEVÊQUE, violon
LESLIE MALOWANY,
alto
MICHAEL LEITER,
contrebasse

MOZART : *Serenata
notturna*, K. 239
MOZART : *Symphonie
no 35, K. 385 «Haffner»*
RACHMANINOV :
Concerto pour piano no 3

24 juin

CHARLES DUTOIT
JANICE TAYLOR,
mezzo-soprano

MOZART : *Marche
MAHLER : Symphonie no 3*

1er juillet

CHARLES DUTOIT
ARMAS MAISTE, piano
ROLF BERTSCH, piano

MOZART : *Symphonie
no 34, K. 338*
MOZART : *Concerto pour
deux pianos, K. 365*
STRAVINSKY : *Petrouchka*,
(1911)

8 juillet

CHARLES DUTOIT
MALCOLM LOWE, violon
NOBUKO IMAI, alto

MOZART : *Rondo en si
bémol majeur, K. 269*
MOZART : *Sinfonia
concertante, K. 364*
BERLIOZ : *Harold en Italie*

15 juillet

CHARLES DUTOIT
FRANÇOIS-RENÉ
DUCHÂBLE, piano

MOZART : *Concerto
pour piano no 12, K. 414*
DVOŘÁK : *Symphonie
no 9 «du Nouveau
Monde»*

22 juillet

CHARLES DUTOIT
ANGELA HEWITT,
piano
NIGEL KENNEDY,
violin

MOZART : *Concerto
pour piano no 23,
K. 488*
TCHAIKOVSKY :
Concerto pour violon
TCHAIKOVSKY :
Ouverture 1812

LES CONCERTS
DÉBUTENT À 19H30.
SIÈGES RÉSERVÉS
ABONNEZ-VOUS ET
RECEVEZ UN
DISQUE DE L'OSM
GRATUITEMENT

6 CONCERTS
POUR 84 \$, 69 \$, OU 48 \$
Abonnements en vente
seulement à l'OSM
200, boul. de Maisonneuve ouest
tél.: 842-9951

Billets individuels
14 \$, 11,50 \$, 8 \$ en vente
• aux comptoirs Ticketron
(+ 1,25 \$)
• par Télétrom (+ 2,65 \$)
• aux guichets de la Place
des Arts (+ 1,00 \$)

CE FESTIVAL EST
RENDU POSSIBLE GRÂCE
À LA GÉNÉROSITÉ DE



**POWER
CORPORATION
DU CANADA**



Jusqu'au 24 mai, **BERNADETTE ET JULIETTE** — SUITE d'Elizabeth Bourget au Théâtre d'Aujourd'hui, avec Marie-Élaine Berthiaume, Suzanne Garceau, Patrice L'Écuyer, Jacques L'Heureux et Christiane Raymond.

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Rédacteur en chef:
Paul-André ComeauRédacteurs en chef adjoints:
Lise Bissonnette,
Jean-Guy Duguay
Jean FrancoeurDirecteur de l'information:
Christian Bellavance
Directeurs adjoints:
Pierre Beaulieu, Serge GosselinDirecteur des
services administratifs:
Michel Paradis

LA GRÈVE DOUCE

LE PLUS important regroupement syndical d'infirmières et d'infirmiers au Québec annonçait la semaine dernière son intention d'enclencher immédiatement « le processus pour aller chercher un mandat de grève » dans les 260 institutions de soins de santé qu'il représente.

« S'il faut utiliser la grève pour soutenir nos revendications, nous la ferons », déclarait Mme Hélène Pelletier, présidente de la Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec (FSPIQ).

Au même moment le Comité provincial des malades exprimait son inquiétude devant les risques d'une possible confrontation « dont les premières et principales victimes seraient les gens qui dépendent de façon vitale des services de santé ». Il réitérait son opposition à toute grève dans les établissements de santé, comme constituant « une action inhumaine et anti-sociale ».

« Il faut trouver un mécanisme de règlement des conflits qui ne pénalise pas des personnes innocentes et étrangères au litige », disait encore le Comité des malades en conférence de presse. C'est précisément l'objectif que visait l'ancien gouvernement avec la loi 37 : limiter le droit de grève dans les services de santé à un exercice purement symbolique permettant aux syndicats d'exprimer leur mécontentement et d'exercer certaines pressions sur le pouvoir politique. Accédant au pouvoir alors que le match était déjà engagé, le nouveau gouvernement — bien que son programme prévoit l'abolition du droit de grève et son remplacement par l'arbitrage — a choisi de n'en pas modifier les règles du jeu.

La question reste de savoir si les nouveaux mécanismes seront suffisants pour épargner aux malades le feu de la redoutable « machine de guerre » qui se met en place.

Où en sommes-nous à l'heure actuelle ? Très en retard. Du moins sur l'échéancier théorique. On ne saurait dire que les parties ont brûlé les étapes. C'est avec des précautions infinies qu'elles continuent de s'avancer un terrain qu'elles savent dangereusement miné. Les choses se corsent à mesure que les négociateurs, après quelques tentatives malaisées pour entamer la discussion, doivent se rendre à l'évidence : le fossé qui les sépare reste profond. Mais ce n'est pas demain la veille que le personnel infirmier pourra déclencher une grève « légale » au sens de la loi 37.

Ce n'est qu'à la suite d'un processus long et complexe que les membres de la FSPIQ pourront en effet exercer leur droit de grève — ou ce qu'il leur en reste.

À partir d'un constat de désaccord, la loi 37 prévoit ainsi l'intervention d'un tiers. Les parties peuvent faire appel au ministre du Travail qui désignera un médiateur. Elles peuvent aussi, si elles

le préfèrent, convenir d'une procédure spéciale, conseil de médiation ou groupe d'intérêt public. Ou encore elles peuvent s'entendre pour rédiger conjointement un rapport sur l'objet de leur différend et le rendre public. Cette phase de médiation peut s'étaler sur une soixantaine de jours, sinon davantage. Les SPIQ n'ont pas jugé utile d'engager cette procédure — non plus d'ailleurs qu'aucun autre syndicat, à ce qu'on sache.

La remise d'un rapport de médiation est obligatoirement suivie d'une période de 20 jours, dite de refroidissement, puis d'un avis préalable d'au moins sept jours francs donné par écrit au ministre et à l'autre partie indiquant le moment où l'on attend recourir à la grève.

Ce n'est pas tout. Pour acquiescer le droit de grève, un syndicat doit se mettre en règle avec le Conseil des services essentiels. On connaît sur ce point la position des SPIQ. Les dirigeants de la Fédération n'en font pas secret. Ils s'en sont ouverts à la mi-avril lors d'une conférence de presse : il n'est pas question de respecter les normes fixées par la loi 37. Les syndicats ont établi leur propres normes qu'ils jugent « réalistes, applicables et sécuritaires » : 35 pour cent dans les hôpitaux, 75 pour cent dans les centres d'accueil et 28 pour cent dans les CLSC, soit à peu près le même niveau de services qu'en période estivale, précisent-ils. Il n'en reste pas moins que les membres de la FSPIQ doivent soumettre leurs listes au Conseil des services essentiels (au moins 90 jours avant le déclenchement éventuel de leur grève) et attendre le feu vert, sous peine de tomber sous le coup des nouveaux « pouvoirs de redressement » dont dispose cet organisme.

On ne peut que conclure, avec M. Fernand Morin, de l'Université Laval, que la loi 37 ne permet guère dans le secteur de la santé que des « grèves douces » qui exigeront de la part des grévistes et des syndicats « beaucoup de discipline et de retenue ». Ces derniers doivent presque s'en tenir à des grèves « à la japonaise » : manifestations aux portes de l'établissement, port de macarons, et quoi encore ?

Ces moyens de pression, surtout s'ils s'étendent sur plusieurs mois, sont-ils compatibles avec le maintien d'une certaine qualité de climat de travail ? Le Comité provincial des malades s'en inquiète : « Les jours et les semaines qui précèdent une grève sont, dans bien des cas, aussi pénibles et néfastes que lorsque la grève fait rage et qu'elle multiplie les privations de soins. »

La « grève douce » représente donc une véritable gageure. Aurait-il mieux valu abolir complètement la grève ? Les événements des prochains mois nous instruiront sur ce point.

— JEAN FRANCOEUR



Trompe-l'oeil

TCHERNOBYL, il n'y a pas que ça. L'actualité brûlante occulte parfois, pendant des semaines, d'autres choses également très importantes : la beauté, par exemple. Et ce qu'il faut de soins pour la préserver, la hausser, la retrouver au besoin.

Un article de *Madame au foyer* fait état du maquillage permanent des yeux. Oui oui (c'est extraordinaire le progrès) on a trouvé un moyen infallible d'abolir « l'escavage du trait maladroite au crayon ou à l'eyeliner qui, surtout l'été, fond disgracieusement à la chaleur et irrite les yeux ».

Il faut qu'un oeil soit ouvert ou fermé. Maquillé ou tatoué. La chirurgie esthétique s'est inspirée du tatouage de la Chine ancienne — décidément, c'est l'heure de la Chine éternelle, de ses trésors et splendeurs — pour donner au regard une auréole permanente. Indélébile n'est plus un vain mot.



FAIRE-PART

ROLANDE ALLARD-LACERTE

Tout tient dans une tête d'épingle. Le chirurgien fait pénétrer à l'aide d'une aiguille, dans la couche superficielle de l'épiderme, un mélange de pigments minéraux (couleurs et largeur du trait à la carte) pour « redonner un regard éclatant et minimiser le protocole exigeant du maquillage ».

Le maquillage-tatouage est lancé. Fini le dégoûtage ! Après la médecine douce, la médecine vouée aux yeux doux. Mon doux !

Cela va-t-il coûter les yeux de la tête ?

Et si la mode, demain, exige les rayures, verticales ou horizontales, sur la paupière supérieure ? Ou les petits pois assortis à la couleur de la robe ? Tout évolue si vite. Les femmes à l'oeil maquillé-tatoué risquent de se retrouver aux prises avec un problème semblable à celui des ligaturés et vasectomisés qui, regrettant leur geste, voudraient bien pouvoir... en découvrant !

LETTRES AU DEVOIR

■ La suspension des stages parlementaires

LES STAGIAIRES parlementaires de la Fondation Jean-Charles Bonenfant déplorent la suspension du programme de stage parlementaire pour l'année 1986-1987. Créée en 1978 par la loi sur la Fondation Jean-Charles Bonenfant qui fut votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, la Fondation Jean-Charles Bonenfant a permis à plus de 37 étudiants diplômés de se familiariser avec les rouages de la vie parlementaire québécoise en assistant les députés dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce programme poursuivait la tâche entreprise dès 1975-1976 par la Doner Fondation qui avait déjà reconnu la pertinence et l'importance de favoriser ce type de stage en milieu parlementaire. Malheureusement ces stages avaient été interrompus entre 1976-1979, faute de soutien des donateurs privés. L'Assemblée nationale avait alors reconnu le bien-fondé d'un tel programme. Elle s'était engagée à en assurer les coûts, en subventionnant en totalité le programme afin de le soustraire à la discrétion et au bon vouloir du financement des entreprises privées, sujettes aux fluctuations politiques.

Après sept ans d'un fonctionnement qui s'est avéré fort profitable, tant pour les stagiaires que pour les parlementaires, l'Assemblée nationale, via le Bureau de l'Assemblée, a décidé de suspendre le programme de stage pour l'année 1986-1987, en invoquant des contraintes budgétaires. Nous ne croyons pas qu'à lui seul l'argument budgétaire puisse justifier une telle décision, compte tenu du fait que la Fondation a dans ses coffres une somme de quelques centaines de milliers de dollars qui pourrait servir à financer, pour quelques années, un programme de stage.

Notre présente expérience de

stagiaires nous porte à croire que l'Assemblée nationale doit jouer un rôle de coordination dans le programme de stage parlementaire tout comme cela se fait dans les autres provinces canadiennes et au niveau fédéral, ne serait-ce que pour des questions d'ordre logistique et de représentation.

L'interruption du stage risque de mener d'après nous à son abolition pure et simple, si des mesures véritables de soutien et une ferme volonté politique ne se manifestent pas. C'est pourquoi nous espérons, si nous ne pouvons y croire, que d'autres stagiaires pourront, après nous, vivre l'expérience privilégiée qui a été nôtre.

— JACQUES GOSSELIN

JEAN-FRANÇOIS

HUBERT-ROULEAU

MARC PICHETTE

PIERRE VINCENT

DANIELLE RIOUX

SYLVAIN MASSÉ

Les stagiaires parlementaires.

Québec, 15 mai.

■ Modernisation des installations aéronautiques canadiennes

Lettre adressée à M. Paul-André Comeau

C'EST AVEC un grand intérêt que j'ai parcouru les pages de l'édition de mars 1986 de votre magazine économique. Je pratique la profession de Spécialiste de l'information de vol (FSS) au sein de la direction des services de la circulation aérienne de Transport Canada, et c'est pourquoi j'ai particulièrement apprécié vos articles traitant de la déréglementation du transport au Canada.

Il m'apparaît toutefois approprié de souligner que le programme de modernisation des installations radar (RAMP), quoique fort important, n'est en fait qu'un élément du plan global visant la modernisation des installations aéronautiques canadiennes.

Le « FSS Modernization », par

exemple, constitue un autre programme de première importance pour la navigation aérienne au Canada. Il s'agit d'un ensemble de projets destinés à remplacer ou à améliorer les équipements uti-

lisés par les quelque 900 spécialistes de l'information de vol oeuvrant à divers aéroports sur le territoire canadien. À titre d'exemple, nous pouvons citer les projets suivants :

— MIDS : Multi-Purpose Information Display System;
— MACS : Modular Aeronautical Communication Switch; et le
— DUAT : Direct User Access Terminal.

Si vous le désirez, je me ferai un plaisir de rencontrer un de vos collaborateurs. Nous pourrions échanger sur le rôle essentiel que jouent les Spécialistes de l'information de vol sur la scène de l'aéronautique, de même que sur l'importance de ces programmes de modernisation face aux services assurés par notre équipe de professionnels.

Espérant que vous serez en mesure de donner une suite favorable à cette demande.

— RICHARD RICHER

Le directeur du marketing

stratégique,

Association professionnelle

FSS Inc.,

Hull, 1er mai.

■ LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie

Populaire Limitée, société à responsa-

bilité limitée, dont le siège social est situé

au numéro 211, rue du Saint-Sacrement,

Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et im-

primé par Imprimerie Dumont, Division

du Groupe Quebecor Inc., dont les ate-

liers sont situés au 9130, rue Boivin, La-

Salle. L'Agence Presse Canadienne est

autorisée à employer et à diffuser les in-

formations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries

Dynamiques, division du Groupe

Quebecor Inc., située au 775, boul. Le-

beau, St-Laurent.

LIVRAISON A DOMICILE

QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:

= \$3,25 par semaine

le samedi seulement = \$1,00

Pour information:

à Montréal: 332-3891

à Québec: (418) 687-2022

Livraison par porteur:

Édition quotidienne = 139\$ par année

75\$ 6 mois

39\$ 3 mois

Livraison par la poste:

Édition quotidienne = 145\$ par année

au Canada 79\$ 6 mois

42\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361

Courrier de deuxième classe, enregistre-

ment numéro 0858. Dépôt légal: Biblio-

thèque nationale du Québec.

Pour une solution politique

LE NICARAGUA est un petit pays, mais il cause de grands soucis aux États-Unis. Le président Reagan et la plupart des républicains n'ont jamais caché leur antipathie à l'égard du gouvernement sandiniste, qu'ils considèrent illégitime, ni leur appui manifeste aux *contras*. Mais comment se débarrasser d'un gouvernement — d'un pays, si petit soit-il — sans se condamner à une intervention massive, coûteuse et risquée ?

Il y a quelques mois, le Président américain avait envoyé un représentant spécial en Amérique centrale, M. Philip Habib, dont la diplomatie fut remarquée au Moyen-Orient, dans l'espoir de débloquer la situation. Or, M. Habib vient de mentionner aux membres du Congrès que Washington pourrait cesser de soutenir les *contras*, si Managua signait un traité acceptable par les Américains.

Ce traité, le groupe de Contadora, comprenant le Mexique, le Vénézuéla, la Colombie et le Panama, y travaille depuis plusieurs mois. Il vise essentiellement à interdire les manœuvres militaires, la présence de conseillers étrangers en Amérique centrale, à établir des contrôles sur les armements et à réduire les effectifs militaires des pays de la région. Bref, à diminuer l'influence des deux Grandes puissances et à assurer la paix. Le traité engagerait

cinq pays : Nicaragua, Honduras, San Salvador, Costa Rica et Guatemala.

Certains progrès ont été réalisés, notamment sur la présence des bases militaires étrangères et des conseillers soviétiques et américains. Mais l'impasse persiste sur la question de la dé militarisation. Le gouvernement du Nicaragua refuse le désarmement redoutant parallèlement un accroissement de l'aide militaire américaine aux *contras*. De leur côté, les États-Unis — qui ne seraient pas signataires du traité, mais néanmoins liés — et certains pays d'Amérique centrale exigent que les Sandinistes réduisent leur armée et la menace potentielle qu'elle représenterait pour les nations voisines. Les parties se sont quittées dimanche sur un désaccord, mais reprendront les négociations, fin mai, dans l'espoir de trouver un terrain d'entente avant le 6 juin, date ultime qu'elles se sont fixées.

Jusqu'à maintenant, la Maison Blanche s'est montrée plutôt distante vis-à-vis du groupe de Contadora. Sans désapprouver leur démarche, elle a été réticente à favoriser ouvertement une solution pacifique, préférant accorder son appui aux rebelles anti-sandinistes pour lesquels elle a demandé \$ 100 millions au Congrès. Moyen stratégique de pression en vue d'obtenir le plus de conces-

sions possible de Managua, ou projet arrêté en vue de renverser le gouvernement sandiniste, comme certains dirigeants américains le souhaitent ? Si la seconde hypothèse a prévalu au cours des derniers mois, la première s'impose de plus en plus.

Ainsi, une centaine de parlementaires américains ont adressé, lundi, une lettre au président Reagan, l'appelant à soutenir les négociations du groupe de Contadora.

L'opposition à la solution militaire risque de s'amplifier à la suite de la publication, avant-hier par le *New York Times*, d'un rapport du Pentagone, affirmant qu'un traité de paix ne serait qu'un « rideau de fumée » derrière lequel le gouvernement du Nicaragua poursuivrait la subversion dans la région, ne laissant ainsi d'autre choix aux Américains qu'une intervention armée directe. Mais celle-ci serait particulièrement exigeante, car elle impliquerait, pour réussir, plus de 100.000 soldats et coûterait quelques \$9,1 milliards.

On imagine déjà l'engrenage dans lequel les États-Unis et certains gouvernements latino-américains seraient conduits, si la solution militaire était privilégiée. Dans le contexte actuel, il n'y a que la solution politique qui offre quelques perspectives réalistes.

— ALBERT JUNEAU

Ici Jacques L'Archevêque...

BILLET

GILLES LESAGE

LE JOURNALISTE Jacques L'Archevêque, que l'on porte en terre ce matin, à Cap-Rouge, était un fier artisan de la radio de qualité, de « l'ouvrage bien faite ».

Vingt ans sous la pression tyrannique du topo, de l'heure de tombée (du *deadline*, selon notre jargon), c'est emballant, excitant même, à l'occasion. Être un observateur patient des grands débats, un témoin actif et sélectif, ça exige aussi, ça use, ça ravage, ça mine.

L'instant est fugace, l'immédiat fuyant, l'événement vite remplacé dans l'actualité chaque jour renaissante. A cet égard, la radio est particulièrement accaparante, avec ses multiples bulletins quotidiens, ses interventions à rafraîchir sans cesse. Si, en plus de donner la nouvelle, vous avez l'obsession d'une certaine correction et qualité de la langue parlée, votre défi est double.

Depuis vingt ans, à Télé-Média et à Radio-Canada, dont dix à titre de correspondant à l'Assemblée nationale, ce reporter-né s'acharnait avec l'ardeur peu commune du néophyte qui brûlait encore. La capsule bien frappée, la tournure qui fait image, l'essentiel en dix lignes, il savait les ramasser dans une langue claire, directe, précise. Et passer rapidement,

avec aisance, d'un sujet à l'autre, l'oreille à la fois sympathique et critique. Dans ce dur et beau métier, tout le passionnait. Il y ajoutait souvent un brin d'explication, un éclairage discret, un rappel important, sans forfanterie. Et ça avait l'air facile, comme il se doit.

Infatigable, curieux, interrogateur, il lui arrivait même de se déguiser en courant d'air pour obtenir une primeur, rendre compte, par exemple, des délibérations secrètes d'un caucus parlementaire. Les auditeurs de la radio de Radio-Canada l'entendaient à toute heure, ou presque, même au cœur de la fin de semaine, à croire qu'il était sans cesse sur la brèche. Avec cœur.

À la reprise des travaux de l'Assemblée, hier, le premier ministre a relevé l'intelligence et la distinction avec lesquelles notre confrère accomplissait son travail. « Journaliste depuis 20 ans, ajoute M. Robert Bourassa, il avait traversé cette période particulièrement mouvementée de l'histoire du Québec et, toujours, il avait accompli ce travail avec talent et objectivité. »

Pour sa part, M. Pierre-Marc Johnson note que M. L'Archevêque était « un des collégiens les plus assidus » de cet immense Collège que forme, comme tout autre, le Parlement de Québec. Journalistes et politiciens sont loin d'avoir — fort heureusement — les mêmes avis sur les mêmes événements; mais, note le chef

de l'opposition, ils partagent la même émotion lorsque l'épreuve frappe.

Comme dit M. Johnson, ce journaliste était « passionné des questions culturelles, éducatives, linguistiques, passionné particulièrement quant à la qualité de l'expression de la langue française, constamment à la recherche du mot juste, de l'expression heureuse ou du raccourci qui ne trahit pas... »

À 42 ans, ce départ est cruel et brutal. Sa famille, ses amis, ses collègues, garderont toutefois de lui une image sereine. En effet, c'est en appelant un printemps tardif, plantant des fleurs, transplantant des arbustes, qu'il a été terrassé. Pour paraphraser *Le Petit Prince*, de Saint-Exupéry, il cultivait son jardin familial avec tendresse et persévérance, sachant que seul le temps perdu pour sa rose est important. L'essentiel est invisible pour les yeux, on ne voit bien qu'avec le cœur, en dépit du pincement fatal...

A force de semer, d'arroser, de sarcler, il faisait patiemment revenir l'été avec ses couleurs et ses parfums. Comme dans la fable de La Fontaine, il ne sera plus là pour admirer ses primeurs, se reposer à l'ombre de son bosquet odorant. Mais, désormais à l'abri des ravages du temps impitoyable, il aura fait pousser un beau jardin pour les siens et ses voisins.

Cordialement.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Développer l'entrepreneurship chez les jeunes Montréalais

JEAN DORÉ

Extraits du discours que prononçait récemment le président du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal à un dîner-rencontre

DANS L'ENSEMBLE, l'économie montréalaise se remet des contrecoups de la crise économique et donne des signes de plus en plus évidents de reprise. C'est encourageant. Nous devons cependant constater que certains groupes de la population, en particulier les jeunes, les femmes et les gens les moins scolarisés bénéficient peu des retombées positives de cette reprise. L'érosion des emplois se traduit par un taux de chômage élevé, qui se situe toujours officiellement à près de 20 % chez les jeunes. Pourtant, la majorité d'entre eux n'attendent qu'un signal positif, des moyens et du support pour se mettre à l'oeuvre.

Il faut mettre fin à ce gaspillage inacceptable de nos ressources humaines et mettre en place de toute urgence des mesures favorisant le développement de l'emploi, pour ces catégories de notre population les plus vulnérables et pour les quartiers les plus touchés. D'ailleurs, le déclin de certains quartiers, où règne un taux de chômage chronique, nous indique les limites des approches traditionnelles en matière de création d'emploi. Il nous faut donc imaginer d'autres approches mieux adaptées et plus efficaces.

Créer des PME

Dans une grande agglomération comme Montréal, le quartier constitue l'un des lieux de référence naturels à l'intérieur duquel peut prendre forme une intervention visant la relance de l'emploi. À l'intérieur de ce territoire bien délimité, il est plus fa-

cile d'identifier des besoins spécifiques et d'élaborer des réponses mieux adaptées.

Des expériences sont en train de naître, elles existent déjà. Les idées, les projets, le dynamisme du milieu, appuyé par ces ressources que sont les spécialistes, les universitaires et les institutions financières, ne demandent qu'à s'affirmer pour peu qu'ils obtiennent le minimum d'appuis indispensables au démarrage de toute nouvelle initiative de cette ampleur. Ces initiatives, orientées vers la création de ce qu'on appelle les PME, sont indispensables à la relance de l'emploi chez nous.

Les projets, les idées et la volonté d'agir existent. Pourtant, à peine 2 % des jeunes de moins de 30 ans de la région métropolitaine tirent leurs revenus de corporations dont ils sont actionnaires ou collectivement propriétaires. Ce qui manque généralement ce sont les moyens nécessaires afin que des projets prometteurs puissent se traduire en entreprises prospères. Les besoins des jeunes entrepreneurs sont généralement de trois ordres : des locaux appropriés à des prix abordables, du capital de risque et des services de soutien et d'encadrement.

Il existe bien sûr à Montréal de nombreux espaces industriels. Cependant, ceux-ci ne sont généralement pas accessibles aux jeunes entrepreneurs peu fortunés. De même l'aménagement de ces locaux ne correspond pas toujours aux besoins d'entreprises naissantes pouvant se satisfaire pour les premières années d'un minimum d'espace. De plus, les modalités de location s'adaptent rarement aux besoins d'expansion rencontrés au cours des premières années de la vie des entreprises en évolution.

Une ville comme Montréal est d'abord en mesure d'offrir aux entre-

prises naissantes des facilités en terme de locaux. Il existe présentement à Montréal un nombre appréciable d'édifices industriels vétustes, certains appartenant déjà à la municipalité. Il serait envisageable pour la municipalité de céder ces édifices par bail emphytéotique à des corporations locales qui en assureraient la gestion en vue d'y créer des lieux favorables au développement de nouvelles entreprises. En relouant, à des tarifs réduits, ces espaces aux entreprises naissantes, ces corporations y trouveraient une source de financement tout en faisant bénéficier leurs locaux d'avantages financiers pour une période donnée. La Ville conserverait ces propriétés à son stock immobilier et en assurerait ainsi la régénérescence.

Un fonds de développement à l'échelle des quartiers

La disponibilité d'un capital de départ et de capitaux de risques pose un problème encore plus considérable. Les institutions financières adoptent le plus souvent des attitudes prudentes sinon conservatrices en matière de prêt. Les garanties demandées aux jeunes investisseurs constituent souvent un obstacle infranchissable au démarrage d'entreprises présentant il va s'en dire un certain risque.

La municipalité doit aussi jouer un rôle actif afin d'assurer la disponibilité des capitaux nécessaires au démarrage et au développement d'entreprises. Ce que nous mettons de l'avant, c'est qu'il faut à l'échelle des quartiers de Montréal, créer ce qu'on appelle des fonds de développement économique locaux, un peu à l'image de ce que les Américains nomment, pour leur part, des *Community Development Funds*.

Deux expériences québécoises ré-

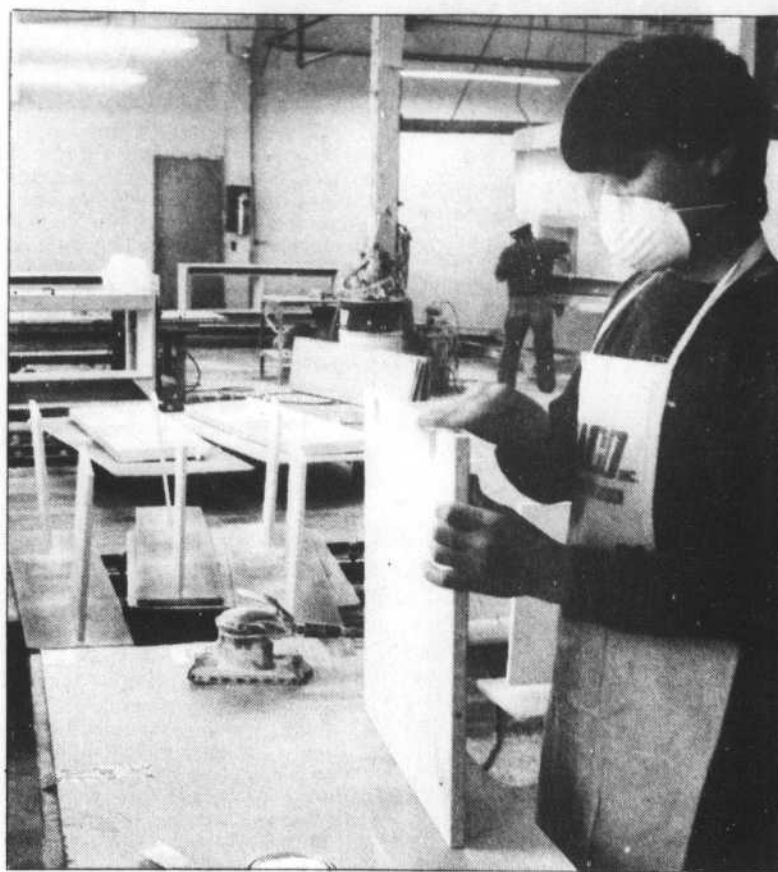
centes nous confirment l'existence de capitaux disponibles pour investissement. Le succès du Fonds de solidarité de la FTQ et l'ampleur du phénomène des REA, le régime d'épargne-actions, démontrent que les Québécois disposent de capitaux qu'ils sont prêts à investir moyennant certaines garanties et l'existence de conditions avantageuses. L'administration montréalaise pourrait favoriser le rapprochement d'investisseurs éventuels, convaincre les gouvernements de la mise en place d'avantages du genre de ceux offerts à l'intérieur des deux programmes cités et éventuellement contribuer à la mise de fonds initiale. Il faudrait aussi associer étroitement les caisses populaires, les banques et autres institutions financières à cette réalisation. Capital de risque ne signifie pas en effet qu'il y ait automatiquement perte financière, bien au contraire.

Des centres d'incubation d'entreprises

L'expertise nécessaire à la constitution d'une corporation, à la mise en place de modes de gestions efficaces, à l'organisation de la production et de la distribution, l'information sur les programmes de financement, sur les normes à respecter, sont souvent difficiles d'accès et rarement disponibles au même endroit. Cette situation entraîne des pertes considérables de temps et d'énergies pour des individus déjà surchargés.

Notre approche ici, c'est d'avoir une stratégie semblable à celle utilisée dans le domaine de l'habitation avec les Groupes de ressources techniques.

Nous souhaitons donc voir s'établir dans les divers quartiers de Montréal des centres d'incubation



d'entreprises. De même il nous apparaît important de réunir les conditions nécessaires à la création de centres d'incubation spécialisés dans les secteurs de la technologie et de l'innovation. Tous les éléments sont réunis pour faire de Montréal un des centres importants de la haute technologie : quatre universités, de nombreux cégeps, d'importants centres de recherche (l'Institut Armand-Frappier, Le Centre de recherche industrielle du Québec, les laboratoires des Ciments Lafarge, de l'Hydro-Québec, de Pratt et Whitney, l'Institut de génie des matériaux, etc.).

Nous constatons dans plusieurs quartiers, tout comme dans les milieux universitaires, les volontés et les possibilités de mettre en place de nouvelles entreprises rentables. L'émergence de projets communautaires visant la prise en charge dans les quartiers de la Pointe Saint-Char-

les, du Centre-sud, dans Hochelaga-Maisonneuve ou Saint-Louis du Parc, de même que le Projet Jeunesse du YMCA de Montréal, démontrent à l'évidence cette volonté de reprise en main par les résidents de leur développement économique local. Cette réaction du milieu vise à contrer les effets négatifs de la dégradation du climat et des infrastructures économiques de ces quartiers.

Le rôle déterminant du palier municipal dans le développement d'une ambiance entrepreneuriale ne signifie aucunement que l'administration municipale doive se substituer aux intervenants. Au contraire, il s'agit, en collaboration avec eux d'identifier les besoins et de favoriser au maximum les conditions d'émergence d'entreprises créatrices d'emplois et capables de faire face aux exigences de la concurrence et du marché.

Un crédule au pays des Soviets

RÉPLIQUE

DOMINIQUE AREL

L'auteur est étudiant de doctorat en soviétologie à l'Université d'Illinois

ILS ÉTAIENT légion ces « compagnons de route », ces intellectuels occidentaux « progressistes » qui, à peine rentrés d'un périple en terre soviétique, s'assignaient comme mission de démasquer les vils « mythes » circulant chez nous quant aux conditions régnant « là-bas ». Avec la révélation, désormais irréfutable, de l'existence du Goulag et l'extermination systématique du mouvement démocratique pour le respect des Droits de l'Homme, les rangs de nos « compagnons de route » ont commencé à se clairsemmer. Mais la relève n'en est pas pour autant inexistante. Le Québec a son digne représentant en la personne de M. Gilbert Tarrab, un « compagnon de route » dont le profil est conforme à l'intelligentsia « progressiste » des années 1980, c'est-à-dire « ni marxiste », « ni léniniste » et « encore moins communiste ».

M. Tarrab a passé une semaine en URSS (cf. son témoignage « Voyage en URSS, en plein Tchernobyl », publié dans LE DEVOIR du 17 mai). Il a été conquis par la chaleur, l'hospitalité et la dignité du peuple russe. Fréquentant même les milieux russes à Montréal et ayant eu la chance de visiter Moscou et Leningrad, je partage l'enthousiasme de M. Tarrab. La chaleur du peuple russe est en ne

peut plus communicative, son hospitalité, débordante, et son attachement à la terre et l'histoire russe, indéracinable.

M. Tarrab nous dit que les Soviétiques sont pour la paix. Seuls des bellicistes ignares peuvent prétendre le contraire. Un peuple qui a été soumis à la guerre la plus sauvage de l'histoire — trois ans de barbarie nazie, au prix de 20 millions de morts — ne peut aspirer, du fond de ses entrailles, à autre chose que la paix.

Mais voilà que M. Tarrab se met à discourir sur l'organisation sociale soviétique, et par le fait même sur l'État, puisque l'État contrôle toutes les institutions et activités sociales.

« Pourquoi garde-t-on ces gens là-bas ? » s'interroge M. Tarrab, faisant référence à un vieux juif qui attend son visa de sortie depuis 54 ans pour rejoindre sa famille à l'Ouest. « Il s'agit, bien sûr, m'a-t-on expliqué par la suite, d'une question beaucoup plus large et compliquée qu'il n'en apparaissait à première vue. » Et M. Tarrab d'obtempérer : « Certes, il faut, certes, que ça soit formidablement compliqué pour retenir un homme de 54 ans. Peut-être ce vieillard en sait-il trop sur Lénine ? »

« La liberté du culte est observée là-bas », nous apprend M. Tarrab. Mais voilà justement une question beaucoup plus large et compliquée qu'il n'en apparaisse à première vue. Les Soviétiques sont libres d'aller à l'église, mais leurs enfants doivent obligatoirement adhérer aux Jeunesses communistes (Komsomol) s'ils désirent entrer à l'université — et une des tâches du Komsomol est de propager l'athéisme. Il est permis aux prêtres de prêcher,

mais uniquement en chaire. En aucun temps ne leur est-il accordé de répondre publiquement à la propagande antireligieuse clabouffée quotidiennement sur tous les toits. Même l'administration des sacrements à domicile est interdite.

« Il y a plus de femmes médecins que d'hommes médecins. » Tout à fait juste, à ce détail près : en URSS, contrairement à l'Occident, les médecins occupent les plus bas échelons de l'échelle salariale.

« Voilà un pays qui a mis systématiquement sur pied un programme de médecine préventive et prophylactique » et dont le plan de lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme « semble donner des effets quasiment miraculeux ». Puisque la dernière partie de cette affirmation constitue, à coup sûr, une primeur mondiale, je m'empresse d'exhorter M. Tarrab à communiquer ses sources et données à l'Institut d'études soviétiques de l'Université Carleton afin qu'une étude sérieuse soit publiée sans délai. Une médecine préventive est nécessaire à toute société, particulièrement lorsqu'il y a pénurie permanente de nombre de médicaments de base et qu'il est défendu par la loi d'en importer de l'Occident ; particulièrement lorsque le taux de mortalité infantile augmente dans la capitale, puisque la plupart des cliniques de maternité sont infectées par le staphylocoque.

« Voilà un pays où il n'y a pas de voleurs et de truands ». Ça alors ! Mais de quoi donc sont accusés les quelque 1.69 million de prisonniers non politiques qui peuplent l'Archipel du Goulag ? De vagabondage ? M. Tarrab accuserait-il le ministre soviétique de l'Intérieur de désinformation, lorsque ce dernier révèle

que le crime, en général, est à la hausse en URSS ?

« La liberté d'expression reste encore... à conquérir » mais M. Tarrab se déclare convaincu que « cela ne saurait tarder encore longtemps » et ce, pour deux raisons :

1) Le peuple russe est « fondamentalement sain ». (M. Tarrab laisse-t-il entendre qu'il y a des peuples malsains ?)

2) Ce peuple a un sens civique très développé, comme en témoigne la propreté éclatante des grandes villes. (Mais les rues ont toujours été propres en régime communiste. Elles étaient immaculées sous Staline.)

M. Tarrab termine sur une note philosophique : « Aussi abscons que cela puisse paraître, j'ai comme le sentiment qu'en URSS, il existe une éthique, mieux : une morale. » N'étant pas philosophe moi-même, cette affirmation ne me paraît, hélas, pas autrement qu'absconce. Fait-il référence à la morale du peuple russe ? Si tel est le cas, en quoi est-elle différente de la nôtre ? Ou bien fait-il référence à une morale qui régit l'organisation sociale ? Dans un tel cas, vous me permettez de protester avec indignation : un système qui envoie des esprits indépendants dans des hôpitaux psychiatriques (Anna Tcherikova), qui expédie au Goulag un psychiatre, parce que celui-ci a refusé de diagnostiquer comme « fous » des dissidents (Anatole Koryagin), qui emprisonne à perpétuité un citoyen dont la seule offense était d'aider matériellement des familles de prisonniers politiques (Serge Khodovitch), un tel système ne repose certes pas sur des principes éthiques et moraux.

Le complexe de Bamako

RÉPLIQUE

JEAN MORISSET

L'auteur est professeur à l'Université du Québec à Montréal

« J'AI BEAU protester que le Québec n'est pas le Mali et qu'il ne faut pas ajouter au racisme l'insulte de l'esprit colonialiste », rétorque Jean Royer (LE DEVOIR CULTUREL du samedi 3 mai) en réponse à une série de remarques de l'écrivain français Michel Braudeau à l'effet que « le Québec n'aura été qu'une mode » sur la scène parisienne.

Évidemment, dès qu'on lit en filigrane cette protestation spontanée de Jean Royer, elle ne peut avoir qu'un sens, à savoir que si le Québec était le Mali, monsieur le romancier — qui est également critique de cinéma au Monde avec lequel LE DEVOIR a une entente de réciprocité (sic) — aurait sans doute raison, mais le Québec est tout de même autre chose ! En d'autres mots, il devrait y avoir, n'est-ce pas, quelque part entre la France et l'Afrique, une place normale pour le Québec dans l'espace intellectuel hexagonal. Mais pourquoi se formaliser tout à coup de la présence, « dans certains milieux intellectuels parisiens », de ce « mépris irrésistible, celui-là même qu'on soupçonne, une fois qu'on a tourné le dos » ? Pourquoi avoir tu ce qu'on semblait si bien soupçonner depuis si longtemps ?

Le texte de Jean Royer apparaît en effet comme un des documents les plus éclairants qui aient été publiés ici sur la douceur semi-partagée des rapports néo-coloniaux. Il faut donc lui savoir gré d'avoir eu la fermeté d'exprimer sa pensée jusqu'au bout et de ne pas avoir masqué, sous prétexte de professionnalisme éclairé, les propos de son interlocuteur. Mais devant l'insistance de Jean Royer à lui demander pourquoi la France intellectuelle a cessé de trouver le Québec intéressant et exotique, comment réagit au juste M. Braudeau ? Par un ensemble de remarques d'une grande cohérence qui se ramènent essentiellement à trois constats complémentaires :

1) D'abord M. Braudeau avoue très peu connaître la littérature québécoise, non pas vraiment en raison d'une ignorance particulière de sa part, mais pour des motifs intrinsèques à cette littérature, semble-t-il. « Avez-vous ici l'équivalent de Garcia Marquez, de Vargas Llosa ou d'Aléjo Carpentier », demande-t-il dans ce qui s'avère une question-réponse ? Non ! Eh bien, vous repasserez plus tard.

2) Si donc, aucun écrivain québécois ne vaut Garcia Marquez et tous les autres, et que la France consent quand même à les publier, il faudrait plutôt lui témoigner respect, humilité et reconnaissance. Et ne rien demander de surcroît, car « on pourrait très bien laisser vos écrivains à leurs maisons d'édition québécoises ». Si la France en publie quelques-

uns après tout, c'est parce qu'elle se fait une certaine idée de la francophonie. Autrement...

3) Autrement... « Vous pouvez parler anglais si vous le voulez. C'est votre affaire ! » Et ce n'est certes pas la France qui nous empêchera, faut-il en déduire. Car si elle était à notre place, elle s'empresserait au plus vite d'enfourner son accent sous la Statue de la Liberté pour s'exprimer enfin dans la vraie langue de l'Amérique.

Quelle belle leçon de démocratie et de libéralisme dont nous aurions bien tort de ne point nous prévaloir. En plus de n'avoir jamais su jouer les Aléjo Carpentier (lequel avait eu l'heureuse initiative pour un écrivain de naître franco-cubain plutôt que franco-canadien), nous n'avons même pas le courage de nous angliciser. Dommage, car M. Michel Braudeau s'empresserait alors de nous lire, lui qui avoue sans la moindre hésitation être complètement ennuyé par le roman hexagonal. On le soupçonne de faire quelques exceptions à sa propre formule, ne serait-ce qu'à son corps défendant, mais qu'à cela ne tienne ! « Moi mes références, affirme-t-il, ont toujours été anglaises, américaines et latino-américaines. Je suis très sensible à la liberté et à la fantaisie. »

Voilà. Il reste toujours quelque espoir. Peut-être faudrait-il lui refiler un Jack Kerouac, un Paul Thériault ou tout autre Québécois Américain-Franco-Canadien d'écriture anglaise ou, à défaut, tout Québécois anglophone non traduit. Malheureusement, ceci ne règle pas pour autant la question du « complexe de Bamako » que M. Braudeau a exprimé en des termes on ne peut plus cartésiens :

« Avez-vous pensé, monsieur, combien le Mali compte de lecteurs français à 80 francs le volume ? Il n'y en a aucun. »

Vraiment. Et le Canada alors ? « Quel livre français a été vendu au Canada suffisamment pour éponger les frais... des écrivains canadiens publiés en France ? Aucun. »

Décidément. C'est trop de grandeur d'âme. En plus de publier à perte les écrivains de la « Francophonie-hors-France », ceux-ci n'auraient même pas les moyens de s'acheter un peu de France. Et celle-ci est perdante sur tous les plans. Dans un tel contexte, on est tenté de lui suggérer de garder sa philanthropie pour elle-même. Ceci lui permettrait de mettre au point une fondation spéciale pour ses écrivains et d'organiser éventuellement des stages d'enchantement géographiques et littéraires pour tous ceux qui, tels Michel Braudeau, ont fait le rêve que voici : «... je voudrais venir m'installer dans une petite cabane au Canada et commencer à lire tout ce que je n'ai pas lu. C'est un pays où je me sens bien, que je trouve beau, accueillant. Les gens sont gentils et il y a de l'espace. »

Pourquoi pas ? Je suis sûr qu'avec un peu de patience et de discernement, il pourrait écrire très facilement nos romans à notre place. Mais qui le publierait alors ? Décidément, la condition française est difficile à assumer en cette fin de siècle !

NOTES DE LECTURE

YOLAND SÉNÉCAL

★ Bertrand Renouvin, *La République au Roi dormant*, Paris, Hachette, 1985, 261 pages

PRÈS de deux cents ans après le début de la Révolution française, il existe encore des royalistes, et même des royalistes de gauche comme ceux de la *Nouvelle Action royaliste*, qui apportent un « soutien critique » au président Mitterrand. Pourtant, Bertrand Renouvin, qui préconise le retour de la monarchie en France, n'est pas un platinien. Universitaire, auteur d'une thèse sur *L'Action française devant la question sociale*, directeur de la revue *Royaliste*, ancien candidat à la présidence de la République (1974) ; il a été nommé par François Mitterrand membre du Conseil économique et social, une des plus importantes institutions de l'État français.

Se faisant fort des exemples européens (particulièrement celui de l'Espagne), Renouvin croit que la restauration de la monarchie française devrait se faire dans un cadre

tout à fait démocratique. Il s'agit de « couronner la démocratie ». On pourrait dire que B. Renouvin est un gaulliste de gauche. Pour lui, paradoxalement, la monarchie permettrait d'assurer la permanence des acquis de la Ve République : ceux de de Gaulle (restauration et indépendance de l'État) et de Mitterrand (acquis sociaux, indépendance du pouvoir face aux « féodalités » de l'argent). Le comte de Paris, héritier de la Maison de France, n'a-t-il pas, dans son livre *Lettres aux Français* (Fayard, 1983), loué à la fois de Gaulle et Mitterrand, réservant ses critiques à la République de Giscard ? Selon Renouvin, le comte de Paris est un « homme libre », au-dessus et au-delà des partis, placé dans cette position par sa naissance, qui pourrait de la sorte exercer un arbitrage semblable à celui de Juan-Carlos. Nous ajouterions que pour se faire, il a besoin d'un consensus qui est loin d'être une réalité.

Il y a dans l'ouvrage de Bertrand Renouvin une dimension historique intéressante : sur les mouvements royalistes au XIXe siècle, sur l'Action française. La doctrine de Maurras est bien analysée, même si Renouvin ne reconnaît pas son apport. Mais sans Maurras, il n'y aurait plus de monarchisme en France ! Renou-

vin et ses amis viennent eux-mêmes de la vieille Action française, avec laquelle ils ont rompu vers 1970, pour en renier à peu près tous les principes.

On trouve en outre une dimension de philosophie politique dans *La République au Roi dormant*. Le résultat est une salade un peu indigeste d'auteurs aussi différents que Maurice Clavel, Foucault, Gabriel Matzneff, Louis Dumont, Bernard-Henri Lévy, Régis Debray, etc. Renouvin manque d'originalité dans ces pages, qui nous éloignent du sujet principal de l'ouvrage, c'est-à-dire l'utilité d'une restauration.

À l'heure où la « cohabitation » donne une autre dimension aux institutions de la Ve République, avec un équilibre instable, on peut se demander s'il n'y a pas un renouveau des idées royalistes en France. Certes, grâce aux travaux des historiens, l'Ancien Régime est mieux connu, moins caricaturisé, mais personne ne songe à y revenir. Quant au Front national, il constitue une droite républicaine, même si certains de ses membres sont royalistes, comme Georges Wagner, député des Yvelines. Paradoxalement, c'est de milieux étrangers à la droite que vient l'évocation d'une restauration possible. En novembre dernier, l'heb-

domadaire de gauche *l'Événement*, du jeudi, dirigé par Jean-François Kahn, titrait « Cohabitation impossible... Et si on essayait avec un roi ! ». Suivaient plusieurs pages de textes où l'hypothèse royaliste était envisagée.

Renouvin a raison de faire la distinction entre la forme et l'idéologie républicaines. La seconde, décrite par Claude Nicolet dans *L'idée républicaine en France* (Gallimard, 1982), a triomphé à la fin du siècle dernier mais ne fait plus battre les cœurs aujourd'hui. Cela pourrait aider les royalistes. Toutefois il y a loin du regain d'intérêt évoqué ici à la consécration des élites intellectuelles, sociales et politiques qui serait nécessaire à la restauration de la monarchie en France. En tout cas, ce n'est pas par la voie électorale qu'on y parviendra : à la tête d'une liste royaliste le 16 mars dernier dans le Maine-et-Loire (pourtant un département à tradition blanche), Bertrand Renouvin a obtenu 0,67 % des suffrages !

Que des gens sérieux préconisent le retour du roi en France, qu'un livre comme celui-ci se publie, voilà qui nous donne la mesure de la lenteur de l'histoire. On ne fait pas « table rase » du passé aussi facilement...

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Clark

suite, en dehors de la Chambre, le ministre du Commerce international, M. James Kelleher.

Ce dernier a dû de son côté minimiser une autre embûche apparue sur la route des négociations. Dans une offensive de dernière heure, une coalition de compagnies forestières américaines vient de réclamer à la Commission américaine du commerce international des droits de douanes spéciaux de 27 % sur le bois d'œuvre canadien (une surtaxe de plus de \$1 milliard sur les \$4 milliards d'exportations l'an dernier).

Pour le leader de l'opposition libérale aux Communes, M. John Turner, Ottawa a littéralement sacrifié cette industrie de \$3 milliards de recettes, pour ne pas indisposer Washington à la veille des pourparlers.

Pour la première fois, après des mois de pourparlers, les négociateurs d'Ottawa et de Washington, M. Riesen et Peter Murphy, se retrouvent ce matin face à face, donnant le coup d'envoi à au moins dix-huit mois de négociations formelles. Tant M. Mulroney que le président américain, M. Ronald Reagan, ont indiqué qu'ils espéraient une entente avant la fin de leurs mandats, novembre 1988 dans le cas du président.

Hier, le ministre Kelleher a indiqué que cette première séance de deux jours servirait avant tout aux porte-parole d'Ottawa à faire comprendre le système politique et économique canadien à Washington.

M. Riesen expliquera notamment les politiques de développement économique régional fédérales. Ces politiques souvent pointées du doigt par Washington comme des subventions indues « font partie de notre tissu social et nous ne sommes pas prêts à les abandonner », a soutenu M. Kelleher.

Cette semaine, le gouvernement fédéral rendra publique une « partie importante » des études d'impact qu'il a commandées sur les retombées économiques du libre-échange, a indiqué le ministre Kelleher. Toutefois Ottawa n'est « toujours pas prêt à rendre publiques des choses qui porteraient préjudice à notre position de négociation ». Pour le député néo-démocrate Steven Langdon, cet engagement est une « victoire significative » pour son parti, qui avait demandé une injonction à la Cour fédérale pour reporter les négociations avec Washington tant que les résultats de ces recherches n'étaient pas publics.

Hier, le ministre Kelleher a rappelé qu'en 1983 une demande identique par les forestières américaines avait été désavouée par Washington après une campagne de \$5 millions des producteurs canadiens.

Il a aussi repoussé le plaidoyer de l'opposition en faveur d'un gel, par Washington, de tout le processus qui permet aux industries de réclamer des tarifs compensatoires à leur gouvernement quand elles estiment que la compétition est indue subventionnée.

« Si on le demandait, les Américains voudraient la même chose. Actuellement, il y a des producteurs de bois canadiens qui veulent exercer ce recours (à l'endroit du produit américain) », a soutenu le ministre Kelleher, selon qui « il n'est pas question de les priver de ce droit ».

Selon lui toutefois, il n'est guère possible, avec la menace américaine, de poursuivre les négociations sectorielles sur le bois d'œuvre amorcées entre les deux pays en janvier.

Ottawa rencontrera jeudi les provinces productrices ainsi que les représentants de l'industrie pour en arriver à une stratégie commune face aux représailles américaines. Le gouvernement fédéral est déjà prêt à mettre tout en œuvre pour prêter main forte à l'industrie canadienne « dans la bataille contre le harcèlement » américain.

Pour le leader de l'opposition libérale toutefois, les dés étaient pipés contre les forestiers canadiens de-

puis plusieurs semaines. Le mois dernier, le président Reagan avait eu peine à arracher au Sénat un vote favorable au projet de libre-échange. Pour obtenir l'appui de certains sénateurs protectionnistes, il s'était engagé à « régler en coulisse » le problème du bois d'œuvre, une note que risquent de payer les producteurs canadiens, estime M. Turner.

Selon lui, depuis le début des pourparlers avec Washington dans ce dossier, Ottawa a fait preuve d'une naïveté désarmante. « Pendant ce temps les Américains, eux, jouent dur. Ils ont obtenu ce qu'ils voulaient sur l'Agence d'examen des investissements étrangers, sur le Programme énergétique national, alors que nous n'avons eu qu'un pauvre accord sur les pluies acides et aucune protection de notre bois d'œuvre. »

◆ Yoko Ono

Yoko Ono est apparue sous la lumière crue. Vulnérable mais pas battue. En dépit de tout. En dépit surtout de cette super-tournée qui a rétréci au lavage pour se résumer à trois pauvres spectacles à Montréal, San Francisco et New York. « Je ne vous raconterai pas d'histoires, a-t-elle déclaré, quelqu'un m'a conseillé d'annuler tous mes spectacles en Amérique du Nord en raison de la pré-vente qui ne marchait pas. »

Pourquoi ne marchait-elle pas ? « Je crois que cela a avoir avec le climat des années 80 et le climat du monde en général. Je crois aussi que les critiques négatives ont eu leur effet. Je ne suis pas étonnée. Cela fait vingt ans que j'ai un dialogue de sourd avec les critiques. Ça fait partie du jeu. Les critiques croient qu'on m'a mis sur un piédestal et que c'est leur devoir de m'en faire descendre. »

L'amertume ne teinte pas ses propos. La femme a trop encaissé de coups pour laisser son ego lui imposer. Elle tient bon. Elle est de la race des survivants, de ceux pour qui le malheur est un rappel à la réalité, un encouragement qui la pousse au défi. Elle reste résolument optimiste. Même devant la mesquinerie. « C'est sûr que je passe encore pour la femme-dragon, celle qui a séparé les Beatles. C'est une invention pure des médias. Ils avaient une bonne histoire, l'histoire de la petite orientale qui a semé la zizanie chez les quatre gros gars. Malheureusement je n'ai pas cette force-là et puis les Beatles n'avaient pas besoin de moi pour en finir. »

L'important pour elle c'est de canaliser la colère qui l'habitait en énergie positive. C'est simpliste un peu comme raisonner. Elle le reconnaît. Elle le répète quand même. Au cas où quelqu'un écouterait.

« Quand j'étais en Europe raconte-t-elle, je n'arrêtais pas de dire aux gens de cesser de penser à la guerre. Ils m'ont dit pourquoi tu ne dis pas cela à tes amis Américains. Mais vas donc chercher à changer les choses avec deux misérables spectacles. Enfin peut-être que si le mot se passe, les producteurs américains vont changer d'avis. On va voir. »

C'est bizarre quand même. Bizarre de voir cette multi-millionnaire aux prises avec les âpres réalités du métier, incapable de remplir ses salles sauf dans des villes marginales, impuissante devant les lois féroces du marché. « Il y a des soirs où je me demande ce que je fais là, pourquoi je continue. Cela se passe avant le spectacle. Après le spectacle, je sais toujours pourquoi. C'est pour cela que je continue. Parce que je crois aussi que les choses peuvent changer subitement, que des accidents comme celui de Tchernobyl font prendre conscience aux gens que nous faisons partie d'un village global et veut, veut pas, nous sommes tous connectés. Si ça explose en Union Soviétique, nous ne serons pas épargnés. C'est cela qui me fait croire que tout n'est pas perdu. »

Elle connaît dit-elle tous les angles

du pessimisme. Elle les a assez fait miroiter dans son esprit pour ne plus vouloir y souscrire. « Lorsque je dis qu'il faut être optimiste c'est parce qu'il n'y a pas d'autre façon. Les gens doivent croire au plus profond d'eux qu'ils ont le pouvoir de changer les choses. » Elle dit cela avec une ferveur tremblante comme quelqu'un qui ne veut pas lâcher prise et qui refuse de tout son être de céder au cynisme. Les journalistes se taisent, gênés par tant de naïveté. Elle se tourne légèrement sur sa chaise, vers le compagnon invisible qui pourrait la seconder en de telles circonstances. Mais elle bien seule. Seule à continuer.

◆ Pretoria

Le président Botha répondait au Parlement aux accusations lancées par le président du Parti fédéral progressiste (PFP, opposition libérale), M. Colin Eglin, qui a qualifié de désastreux les effets des raids de la veille.

Ces raids, quels qu'en aient été les buts, font franchir à l'Afrique du Sud un nouveau pas sur la route de la violence et de la contre-violence, a affirmé le dirigeant libéral. Au lieu de réduire l'influence communiste en Afrique australe ou le niveau du terrorisme en Afrique du Sud, ces raids vont les exacerber, a-t-il poursuivi.

À l'inverse, M. Koos van der Merwe, du Parti conservateur (extrême-droite), a loué les attaques sud-africaines et affirmé que Pretoria devait frapper encore plus fort le fléau du terrorisme.

Par ailleurs, les étudiants des campus des universités du Witwatersrand et du Cap ont manifesté leur opposition aux raids et se sont affrontés aux forces de l'ordre sur les deux campus.

Dans la banlieue sud du Cap, peu avant l'ouverture du débat au Parlement, la police a utilisé des gaz lacrymogènes et de l'encre violette tirée d'un canon à eau pour disperser environ 300 étudiants manifestant à proximité du campus de l'Université du Cap, à dominante blanche.

Au préalable, une réunion publique avait rassemblé environ 1,500 étudiants pour condamner les raids de lundi. Un manifestant, portant une cagoule et un drapeau aux couleurs de l'ANC était du nombre des étudiants arrêtés. Les manifestants ont lancé des pierres sur les policiers emmenant les personnes arrêtées.

À Johannesburg, environ 200 policiers ont investi le campus de l'université où des étudiants noirs affrontaient des membres de l'Alliance estudiantine modérée (SMA) pro-gouvernementale. Ceux-ci essayaient d'organiser une manifestation anti-ANC pour commémorer un attentat à la bombe revendiqué par l'ANC qui avait fait 19 morts il y a trois ans à Pretoria, alors que les étudiants noirs organisaient une réunion pour condamner les raids de la veille. Treize personnes ont été arrêtées, selon la police.

Dans le centre de Pretoria, une centaine de Blancs ont manifesté, mardi, en commémoration de l'attentat revendiqué il y a trois ans par l'ANC.

Les raids de lundi ont aussi ravivé les tensions au sein du Commonwealth — regroupant les anciennes dépendances britanniques — au moment même où le Groupe des personnalités imminentes était en mission de bons offices dans la région.

En dépit des commentaires faisant état d'un échec de cette mission, confirmé par le départ de la délégation d'Afrique du Sud, les deux coprésidents du groupe — le Nigérien Olusegun Obasanjo et l'Australien Malcolm Fraser — ont affirmé à Londres que les efforts n'étaient pas « réduits à néant », même s'il restait « peu d'espoir » de parvenir à la solution réclamée en novembre par le Commonwealth, sous la menace de sanctions ultérieures.

◆ Indépendance

spécifiquement consacré à la « question nationale ». M. Johnson a répliqué : « Cela a l'air de vous obséder. En 18 ans, cette question a été abordée à tous les congrès du parti, quant à la présentation, avec ou sans référendum ou trait d'union. Il n'y a pas une façon dont on ne l'a pas tournée. »

En resserrant ainsi les paramètres du débat, la direction du parti risque de ressusciter la ferveur des orthodoxes et de provoquer un nouvel affrontement avec les révisionnistes. Il n'y a que les militants du comté de Laprairie qui s'inquiètent du sort de l'article 1 du programme. L'influente région de la « Capitale nationale », qui regroupe 16 comtés de la région de Québec, soumet à l'attention du conseil national une proposition qui traduit le climat de suspicion qui anime la base militante du parti : « Que les porte-parole du parti demeurent liés par le programme du parti jusqu'à la ré-écriture du prochain programme. Tout point de vue différent doit être exprimé comme un point de vue personnel. »

Mis à part le processus de réflexion que la direction du parti veut vendre aux 300 délégués du conseil national, la question linguistique promet d'accaparer une bonne part de ces délibérations. Les résolutions de quatre comtés figurent à l'ordre du jour. L'on y propose notamment : que toutes les instances du parti s'appliquent à surveiller l'application de la loi 101 ; que les militants « signalent tous les cas de violation » concernant l'affichage, la langue de travail et les services à la population ; que les exécutifs de comtés « contactent » les compagnies ou organisations coupables d'infractions, afin de les inciter à corriger la situation ; de porter plainte auprès des organismes gouvernementaux responsables de l'application de la loi.

Pour sa part, le comté de Johnson dénonce l'attitude du ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, et soutient que les élèves illégalement inscrits à l'école anglaise ne devraient pas être amnistiés. « Si les enfants ne sont pas responsables de leurs actes, les parents doivent en répondre. Nous considérons qu'il s'agit là d'une fraude à l'endroit des francophones, fondateurs et bâtisseurs du Québec. »

Enfin, le conseil national, formé de délégués des 122 comtés, des membres de l'exécutif et des députés, sera invité à dénoncer l'intervention militaire des Américains en Libye et de prendre position « clairement » contre la peine de mort.

◆ Ottawa

diate de nouvelles sanctions envers Pretoria. « Nous allons d'abord consulter notre ambassadeur et nos partenaires au sein du Commonwealth avant de prendre des mesures supplémentaires », a-t-il indiqué aux journalistes. M. Clark a rencontré, hier en fin d'après-midi, les ambassadeurs des pays membres du groupe des « sages » du Commonwealth pour connaître leurs réactions aux attaques sud-africaines et pour coordonner une action commune. La réunion a duré moins d'une heure et aucune déclaration n'a été publiée.

Le groupe des « sages » a été mis

sur pied lors de la conférence des pays membres du Commonwealth à Nassau en octobre dernier. Ses membres, dont le primat de l'Église anglicane du Canada, l'archevêque Ted Scott, ont pour mandat de favoriser l'ouverture d'un dialogue entre le gouvernement sud-africain et l'ANC. En cas d'échec, ils pourraient recommander des sanctions économiques et politiques plus sévères envers ce pays. Le groupe, qui doit remettre son rapport au secrétaire-général du Commonwealth en juillet prochain, était en Afrique du Sud lors du raid. Ses membres ont immédiatement quitté le pays, ce qui laisse planer des doutes quant à la poursuite de leurs travaux.

M. Clark a indiqué que le raid avait été préparé dans le but évident de saboter cette initiative de paix. Toutefois, il pense qu'il est encore trop tôt pour parler d'un échec de la mission. « Je vais rencontrer Mgr Scott à la fin de la semaine et discuter avec les autres pays membres du groupe pour examiner notre rôle dans cette mission. Nous déciderons après », a-t-il déclaré.

Le secrétaire d'État a précisé que de nouvelles sanctions contre Pre-

toria devaient être prises en collaboration avec les autres pays membres du Commonwealth. « Nous pensons qu'il est plus efficace d'agir avec nos amis du Commonwealth. Une action commune peut avoir un plus grand effet que l'action d'un gouvernement seul », M. Clark a rappelé que le Canada avait adopté des sanctions importantes l'été dernier et que d'autres options étaient étudiées. Il n'a pas voulu préciser lesquelles.

En juillet et en septembre derniers, le gouvernement avait décrété une série de mesures contre l'Afrique du Sud : abandon des politiques et programmes d'aide à l'investissement et à l'exportation ; non-renouvellement des contrats pour le traitement de l'uranium de Namibie au Canada ; embargo volontaire sur la vente de Krugerrands (pièces d'or), les prêts bancaires et la vente de pétrole ; resserrement de l'embargo sur le commerce des armes et des produits de pointe ; et la mise en place de dispositions pour que soit respecté le code de conduite des entreprises canadiennes installées dans ce pays.

UNE MERCEDES 1986 300 E SEDAN Automatique

Pour **\$100⁰⁰** seulement

Une valeur de **\$56 500⁰⁰** taxes plus imm. incluses

OU

UN MANTEAU DE VISON CANADA MAJESTIC

une valeur de **\$8 000⁰⁰**

4 000 billets seulement

1-800-463-5065

Le manteau de vison sera attribué au Complexe Desjardins, le **30 MAI 1986 à 17:00 HEURES** parmi les acheteurs hâtifs. La Mercedes le sera le **26 JUIN 1986 à 17:00 HEURES**. À l'achat d'un billet au coût de **\$100⁰⁰** vous aidez la Fondation des Sourds du Québec dans ses œuvres humanitaires et vous serez peut-être l'heureux(se) gagnant(e).

Master Charge, Visa, chèques acceptés RLCQ 41960-86-1

La Fondation des Sourds du Québec remercie :

le journal de montreal	QUEBECOR INC. DIVISION HEBDOS REGIONAUX	le Complexe Desjardins au cœur du nouveau centre-ville
Agence Canadienne de Sous Titrage	Studio Marko	
Les Distributions Techniques du Québec	PMT Vidéo	
METRO le spécialiste	Samson Belair	Mercedes-Benz
KOMMERCE-7	AFFAIRES	LE DEVOIR
CJMS 128 RADIO-METRO	CKAC 97.3	Hebdos Métropolitains
		INTERPEL

21 mai

par la PC et l'AP

1982: les troupes britanniques attaquent les Argentins qui occupent les Malouines et annoncent avoir établi une tête de pont à Port San Carlos.

1978: les paras français et belges débarquent au Zaïre et évacuent 2.500 Européens de Kolwezi.

1977: décès à Montréal d'Edwin Hloagat, ancien membre du « Groupe des Sept ».

1972: un déséquilibre mental endommage à coups de masse la Pieta de Michel-Ange au Vatican.

1967: plus de 300 personnes périssent dans l'incendie d'un grand magasin à Bruxelles.

1956: les États-Unis font exploser une bombe à hydrogène sur l'atoll de Bikini.

1953: des tornades font cinq morts 41 blessés dans les comtés de Lambton et Middlesex du sud-ouest de l'Ontario.

1940: les troupes allemandes occupent Amiens et Arras.

1939: à Ottawa, le roi George VI dévoile le cénotaphe en l'honneur des soldats canadiens tombés au champ d'honneur au cours de la Première Grande guerre.

1927: Charles Lindbergh atterrit au Bourget après avoir réussi la première traversée de l'Atlantique en avion.

1881: création de la Croix Rouge.

1871: le « Maple Leaf Forever » est chanté pour la première fois en public.

1471: Henri VI d'Angleterre meurt dans la Tour de Londres.

LES ENFANTS MAL AIMÉS

ON EN RETROUVE DANS VOTRE QUARTIER!
ET CHEZ VOUS...

Réagissons



Québec



華夏瑰寶

LE DEVOIR

OFFRE

350 INVITATIONS DOUBLES

À

Chine : Trésors et Splendeurs

Le Devoir a réservé tous les billets pour une heure entière de l'exposition afin de les offrir à ses invités. Nous offrons par concours 350 paires de billets à nos lecteurs. Joignez-vous à nous et venez vous émerveiller en contemplant les trésors et les splendeurs de la Chine!

DATE ET LIEU LE JEUDI 5 JUIN 1986, 18 H DE LA VISITE: PALAIS DE LA CIVILISATION ÎLE NOTRE-DAME MONTRÉAL

Pour participer, vous n'avez qu'à remplir et retourner le coupon de participation avant le 26 mai à Concours Chine: Trésors et Splendeurs, Le Devoir, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec, H2Y 1X1.

CONCOURS CHINE: TRÉSORS ET SPLENDEURS

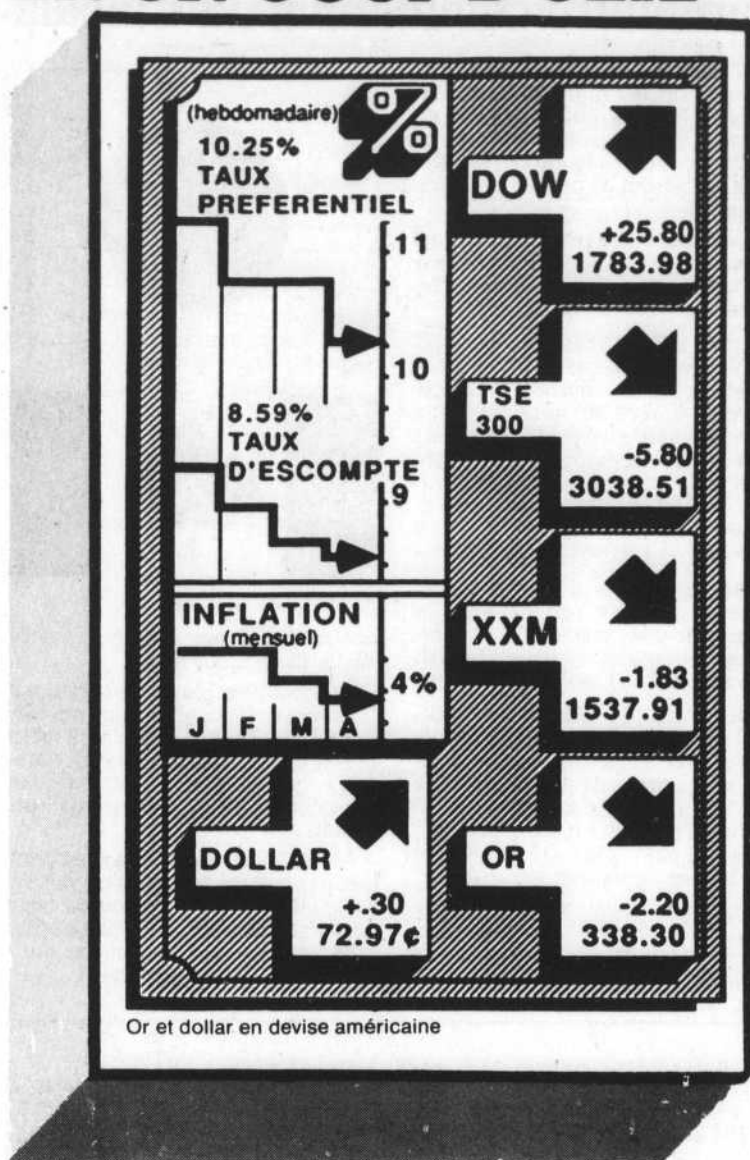
NOM: _____

ADRESSE: _____

CODE POSTAL: _____

NO TÉLÉPHONE: _____

EN UN COUP D'OEIL



LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

Bombardier améliore ses résultats

La société Bombardier Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de \$ 148 millions pour le trimestre clos le 30 avril dernier, une hausse de 18 % par rapport à \$ 125 millions pour la même période l'an dernier.

En conséquence, le trimestre s'est soldé par un bénéfice net de \$ 4.4 millions, soit 34 cents par action ordinaire, comparativement à un bénéfice net de \$ 3.5 millions ou 32 cents l'action, pour la période comparable de 1985.

Le président du conseil et chef de la direction, M. Laurent Beaudoin, a souligné que l'augmentation des ventes et du bénéfice provenait principalement des progrès réalisés par la division du transport en commun dans les travaux relatifs à la fameuse commande des voitures de métro pour la ville de New York ainsi que de la rationalisation appliquée dans le secteur des produits ferroviaires, qui permet une récupération d'impôts sur le revenu découlant de l'utilisation de pertes fiscales non capitalisées.

Dans son message aux actionnaires, M. Beaudoin n'a pas touché mot du projet de construction d'une usine de fabrication d'automobiles connues sous le nom de code *Vénus*, en association avec une firme japonaise.

Alcan vend cinq usines européennes

La multinationale montréalaise Alcan entend se départir de cinq usines de profilage en Europe. Des négociations viennent d'être entamées à cet effet avec Norsk Hydro, la plus grande entreprise industrielle norvégienne, qui possède en outre déjà neuf usines de profilage en Europe et aux États-Unis.

Deux de ces usines se trouvent en France, les autres installations sont situées en Belgique, en République fédérale d'Allemagne et en Italie. Elles emploient au total 1,700 personnes et ont une capacité de production annuelle de 70,000 tonnes de produits profilés.

Ces mises en vente s'inscrivent dans la nouvelle politique de redéploiement d'Alcan dans des secteurs d'importance stratégique, tels le laminage et le domaine des produits en aluminium à forte valeur ajoutée.

Péto-Sun accroît son déficit

L'entreprise de haute technologie spécialisée dans le domaine de l'environnement et des systèmes solaires, Péto-Sun International Inc., a accru son déficit au cours de l'exercice financier annuel terminé le 31 décembre 1985.

La perte nette pour cette période a été de \$ 344,150 ou l'équivalent de quatorze cents par action, comparativement à un déficit de \$ 293,743 ou sept cents l'action l'année précédente. Les ventes se sont pourtant accrues entre temps de 43 % pour se chiffrer à \$ 17 millions.

« Nous comptons, dès le début de l'exercice de 1986, sur l'obtention de trois contrats importants. Ceux-ci, d'un montant total de plus de \$ 13 millions, nous ont été confiés finalement en toute fin d'exercice, trop tard pour avoir l'impact positif escompté sur notre performance financière de 1985 », a expliqué M. Jacques R. Scotte, président et chef de la direction de Péto-Sun.

Pro-Optic double ses bénéfices

Le fabricant de lentilles pour lunettes Pro-Optic Inc. a plus que doublé son bénéfice à la faveur d'une hausse des ventes de 31 %, jumelée à une amélioration des marges bénéficiaires, au cours des neuf premiers mois de son nouvel exercice financier.

Le bénéfice net s'est établi, en effet, à \$ 448,000 ou 14 cents l'action, à comparer à \$ 211,000 ou sept cents l'action pour la même période de l'année précédente. Les ventes sont passées entre temps de \$ 5.2 millions à \$ 6.8 millions.

Le président, M. François Bourbonnais, s'est dit confiant de pouvoir maintenir la même marge bénéficiaire nette au cours du quatrième trimestre. Celle-ci est maintenant de 6.6 %, contre 4 % l'an dernier.

200,000 droits de Power sont exercés

Quelque 200,000 droits de souscription émis par Power Corporation en avril 1984 ont été exercés à ce jour, apportant près de \$ 2.1 millions additionnels à ses coffres. Le nombre d'actions subalternes réservées pour émission aux termes de droits de souscription encore en circulation est maintenant de 433,332. Les droits viennent à échéance en avril 1987 et peuvent être exercés au prix de \$ 10.50 l'action (après division).

Le travail reprend chez Falconbridge

Falconbridge Limited a finalement ratifié une convention collective avec ses 350 employés à ses usines de Sudbury. Cet accord met fin à la grève qui avait débuté le 15 mai dernier.

Les principaux actionnaires ont déjà donné leur accord de principe

Gaz Métro doit obtenir l'approbation d'au moins 90 % de ses actionnaires pour créer Noverco

CLAUDE TURCOTTE

Les 34,000 actionnaires de Gaz Métropolitain recevront bientôt une lettre les invitant à échanger leurs actions de Gaz Métro pour des actions de Noverco, le holding qui sera formé et qui deviendra la compagnie mère de Gaz Métro et d'autres filiales qui pourraient éventuellement être formées.

Cependant, la loi québécoise exige qu'au moins 90 % des actions soient échangées pour que les actionnaires qui seraient opposés au changement soient alors forcés d'échanger leurs actions. M. Pierre Martin, président et chef de la direction de Gaz Métro, a indiqué hier que des consultations préalables ont déjà eu lieu avec les principaux détenteurs de blocs d'action, qui ont tous donné leur accord de principe à cette restructuration.

Comme les courtiers auront un rôle important dans cette mutation, la direction de Gaz Métro a aussi prévu les maisons de courtage, qui se sont dit « solidaires avec la démarche », ce qui implique leur décision de communiquer avec leurs clients respectifs dès la semaine prochaine pour les inviter à procéder au changement d'actions demandé.

Une circulaire d'information, qui est en préparation présentement, sera envoyée à tous les actionnaires avant la fin de cette semaine. On expliquera dans ce message que l'échange d'une action de Gaz Métro pour une action de Noverco n'entraîne aucune perte de propriété, ni de valeur de propriété; il n'y a pas davantage d'appréciation de valeur. L'échange d'actions n'a pas d'effet sur le régime d'épargne-actions et les actions transférées demeurent admissibles au dividende qui sera versé le 30 juin. Les transactions à la Bourse des actions de Gaz Métro se poursuivront comme d'habitude. Toutefois, les personnes qui feront l'acquisition d'actions de Gaz Métro dans les prochaines semaines devront entreprendre tout de suite le processus d'échange.

La loi prévoit un délai de trois semaines pour cet échange, à partir de l'envoi de la circulaire, cette semaine. Il y a une possibilité d'un délai additionnel de deux autres semaines, si cela était jugé nécessaire. Mais à défaut d'obtenir le minimum de 90 % d'actions échangées, la direction de Gaz Métro se verrait dans l'obligation de suspendre son projet de holding jusqu'à l'automne, ce qui lui donnerait le temps de voir quelle serait la meilleure stratégie à suivre : reprendre la même démarche, abandonner complètement l'idée, ou alors convoquer une assemblée extraordinaire des actionnaires et proposer un projet de fusion, qui né-



Tout d'abord, Noverco va conserver 100 % des actions de Gaz Métropolitain et continuer d'appliquer la politique actuelle consistant à retourner aux actionnaires environ 50 % des bénéfices de Gaz Métro.

cessiterait l'accord des deux tiers des actionnaires. L'échange des actions, tel que proposé maintenant, est, selon M. Martin, le moyen le plus avantageux et ne comportant aucun impact financier.

Au moment présent, 14,000 actionnaires possèdent 40 millions d'actions de Gaz Métro. Parmi eux, il y a quelques blocs importants : la Caisse de dépôt et placement détient 22 % de ces actions; Soquip en a

19.2 % et il y a 21 autres actionnaires qui ensemble ont un bloc de 27 % des actions. Dans ces 21 actionnaires, on retrouve des institutions, des compagnies d'assurances, des Fonds de pension, dont celui du CN avec 6.5 % des actions.

Au total, tous ces blocs constituent 68.2 % des actions de Gaz Métro. Il reste donc une tranche de 31.8 % des actions qui appartiennent à une masse importante de petits action-

naires, dont près de 80 % sont québécois. Leur participation est essentielle pour assurer la restructuration envisagée. « C'est là qu'est le défi », dit-on à la direction de Gaz Métro, car il s'agit d'un grand nombre de cas de personnes peu initiées à l'investissement et qui se sont « habituées à Gaz Métro ». On en retrouve un grand nombre qui possèdent environ 200 actions (plus ou moins l'é-

Voir page 11 : Noverco

L'OCDE et le Conseil de l'Europe désirent contrer l'évasion fiscale au plan international

GENÈVE (AFP) — Les gouvernements des pays membres de l'OCDE et du Conseil de l'Europe négocient actuellement dans la plus grande discrétion la conclusion d'une convention permettant de lutter efficacement au plan international contre l'évasion fiscale, en se donnant la possibilité de démasquer et de sanctionner ses auteurs au-delà des frontières nationales.

Cette convention, dénommée *Interpol*, serait au fisc ce qu'*Interpol* est à la police. Selon la Tribune de Genève, elle aurait commencé à être élaborée dans le plus grand silence depuis 1977 et serait définitivement soumise aux gouvernements intéressés en septembre. L'instrument ainsi créé ne se limiterait pas à la poursuite d'agissements frauduleux : le quotidien genevois affirme, en effet, qu'il ten-

dra à mettre sous surveillance l'ensemble des mouvements internationaux de personnes, de capitaux, de biens et de services, susceptibles d'offrir des possibilités d'évasion d'apparence légale.

En s'engageant à une assistance administrative mutuelle, les gouvernements signataires entendraient ainsi faire échec à tous ceux qui, sans fuir totalement leurs obligations fiscales, en réduisent sensiblement le montant par le biais d'activités transfrontalières. Autant dire que les entreprises multinationales feront l'objet d'une attention toute particulière de la part de la future *Interpol*.

La convention, si elle venait à être adoptée, ferait obligation à toutes les parties contractantes d'échanger des informations et même, dans certains cas, de procéder à l'échange automatique de données

d'une administration nationale à l'autre. Dans leur souci de donner à cette convention toute son efficacité, les auteurs du projet vont loin puisqu'ils prévoient que des représentants de l'autorité compétente d'un État peuvent être autorisés à participer à un contrôle fiscal dans un autre État, et que chaque État peut être appelé à procéder au recouvrement des créances fiscales d'autres États comme s'il s'agissait de ses propres créances.

Le projet pourrait donc achopper sur le problème fondamental de la souveraineté nationale. Mais pour un pays comme la Suisse, par exemple, l'enjeu est d'une autre importance. Il met en cause la spécificité même de la Confédération helvétique, à maintes reprises battue en brèche ces dernières années. Ainsi, en juin dernier, un autre pro-

Voir page 11 : Évasion fiscale

Selon un analyste de la firme Capital Group

La Banque d'Épargne a vendu Crédit Foncier parce qu'elle a échoué à en abaisser le ratio de dépenses

JOCELIN DUMAS

La société Montréal Trust mettra dans quelques semaines la main sur les éléments d'actif de l'ordre de \$ 3 milliards du Crédit Foncier pour \$ 130 millions au comptant. La filiale de la Corporation Financière Power apparaît beaucoup mieux disposée à rationaliser les activités du Crédit Foncier, dont le mariage avec la Banque d'Épargne n'a jamais véritablement été consommé.

Selon M. Thomas Starkey, un analyste des sociétés de fiducie de la firme Capital Group, la Banque d'Épargne a vendu sa filiale Crédit Foncier parce qu'elle n'a pas réussi à abaisser son ratio de dépenses, comme elle avait cru possible de le faire en en faisant l'acquisition en 1979.

« La Banque d'Épargne jouissait d'une base solide pour recueillir les dépôts de particuliers, mais son ratio de dépenses était relativement élevé. En augmentant la valeur de son actif par l'acquisition du Crédit Foncier, elle pensait sans doute le réduire. Mais son objectif n'a pas été atteint, car elle n'a pas pu suffisamment intégrer ses services », a déclaré au DEVOIR M. Starkey.

« Nous n'avons pu réaliser autant d'économies d'échelle que l'on aurait pu l'espérer », a par ailleurs déclaré au DEVOIR M. Pierre Goyette, président et chef de la direction de la Banque d'Épargne.

On n'aura donc pas réussi à marier les activités des deux institutions financières, la Banque d'Épargne étant essentiellement une banque de dépôts qui œuvre progressivement sur le marché commercial tandis que les activités du Crédit Foncier sont principalement concen-



trées dans les prêts hypothécaires.

La tâche était aussi compliquée du fait que les deux institutions possédaient des réseaux de succursales développés différemment. « La Banque est une institution relativement régionale oeuvrant principalement à Montréal alors que le Crédit Foncier possède des bureaux à travers tout le Canada », souligne M. Goyette.

« Dans l'alternative (à la vente) que nous avons examinée, l'intégration plus poussée ne faisait pas partie des moyens que l'on a pu poursuivre. Cela ne cadrerait pas avec notre stratégie de développement à long terme. »

Selon M. Goyette, une institution comme le Montréal Trust sera mieux en mesure de rationaliser le réseau développé par le Crédit Foncier. M. Starkey note pour sa part qu'il est très dépendant de maintenir des programmes de prêts hypothécaires au goût du marché. Il faut constamment innover, sinon...

M. Starkey note que le Crédit Foncier avait cependant réussi à se distinguer des autres institutions sur son marché par un réseau de con-



M. Pierre Goyette, président et chef de la direction de la Banque d'Épargne

tacts lui assurant une expertise notable dans le domaine de la construction immobilière. « La Laurentienne ne désirait pas nécessairement con-

server cette niche particulière et préfère se développer en offrant des services financiers aux particuliers. »

Suite à la récession de 1982, la rentabilité du Crédit Foncier a été influencée par le niveau élevé des arrérages et des reprises de propriétés en raison de la forte concentration de ses activités dans l'Ouest.

« Mais depuis, le Crédit Foncier a été très rigoureux dans la gestion de ses portefeuilles et, après avoir encaissé de lourdes provisions pour pertes qui ont été partiellement compensées par des gains sur investissements, présente dans ses livres un portefeuille d'éléments d'actif qui reflète leur véritable valeur, estime M. Starkey. »

« D'autre part, M. Gratton (président du conseil et chef de la direction de Montréal Trust) doit bien connaître ce qu'il achète. C'est certainement une transaction raisonnablement intéressante pour les deux parties », conclut-il.

On se souviendra qu'une lettre d'entente concernant la vente du Crédit Foncier à la société Montréal Trust a été signée en fin d'après-midi vendredi dernier par M. Pierre Goyette, président et chef de la direction de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, et M. Robert Gratton, président du conseil et chef de la direction de Montréal Trust.

La transaction de \$ 160 millions sera conclue dans quelques semaines, a indiqué au DEVOIR M. Goyette. La Banque d'Épargne recevra \$ 130 millions au comptant du Montréal Trust ainsi que cinq immeubles et un bloc d'actions privilégiées d'une compagnie immobilière du Crédit Foncier valant ensemble quelque \$ 30 millions.

ENRICHISSEZ

VOS

PLACEMENTS!



DÉPÔTS GARANTIS

9 1/2%
5 ans
intérêt annuel
Taux sujets à confirmation

9 1/4%
3 ans
intérêt annuel

8 7/8%
15 mois
intérêt à l'échéance

FONDS DE PLACEMENT*

Actions américaines	44,8 %
Actions canadiennes	26,5 %
Hypothèques	14,5 %
Obligations	26,4 %

Rendement pour la période du 1er mai 1985 au 30 avril 1986.

1/4%+ dépôt garanti à court terme

pour l'achat de vos
Obligations d'épargne du Québec.
Détails aux succursales.

Succursales: Laval, Place du Carrefour: 682-3200
Ville Mont-Royal, Centre Rockland: 341-1414
Outremont, 1, Vincent d'Indy: 739-3265
Mtl/Place Ville-Marie, Galerie des Boutiques: 861-8383
Mtl/University, 1100, University: 871-7200
Anjou, Place d'Anjou: 355-4786
Rive-Sud, Place Portobello: 466-2500

Conseillers: Val d'Or: 825-8101 • Ste-Thérèse: 437-6677
Dorval: 667-3333 • Mtl/Ahuntsic: 382-8000
Repentigny: 871-7536 • Longueuil: 651-9381
St-Hubert: 462-1880 • St-Yacinte: 773-7699
Granby: 378-8461

LE DEVOIR ECONOMIQUE

FISCALITE

Imposition ou déductibilité des paiements alimentaires

NICOLE CLOUTIER

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Me Nicole Cloutier est avocate du cabinet Desjardins, Ducharme, Desjardins & Bourque.

Il y a déjà quelques mois, je publiais dans le cadre de cette chronique, un article traitant des pensions alimentaires. J'expliquais à cette occasion dans quelles circonstances une pension alimentaire était déductible dans le calcul du revenu de celui qui la verse.

Depuis ce temps, des modifications substantielles ont été apportées aux règles du jeu. La plus haute Cour de justice au Canada vient en effet de rendre un jugement qui renverse complètement le courant de pensée qui prévalait depuis 1975 à l'égard de la déductibilité de certaines dépenses qu'un conjoint assume au bénéfice de son ex-conjoint ou des enfants issus du mariage, en contrepartie de son obligation alimentaire. On pense surtout aux paiements hypothécaires, aux frais de scolarité et aux frais médicaux.

Faisons d'abord état de la situation qui prévalait avant l'avènement de ce nouveau jugement de la Cour suprême, situation que je relaterai pour le bénéfice des lecteurs qui n'ont pas eu l'occasion de lire mon article du mois de décembre dernier.

Une pension alimentaire n'était déductible dans le calcul du revenu de celui qui la verse qu'à la condition qu'elle constitue une « allocation payable périodiquement », telle que définie par la Cour fédérale en 1975. Selon cette définition, les sommes versées à un bénéficiaire devaient être à son entière disposition, c'est-à-dire qu'il devait avoir la faculté d'affecter à sa guise l'usage des sommes reçues.

Un exemple illustrera mieux les conséquences d'une telle règle. Madame obtient un jugement de divorce en vertu duquel monsieur se doit de verser une pension alimentaire dont la modalité de paiement est la suivante : \$ 200 payable directement au créancier hypothécaire relativement à l'ancien domicile conjugal que madame habite, et \$ 300 payable directement à madame. Le \$ 200 n'était pas déductible dans le calcul du revenu de monsieur et non imposable entre les mains de madame parce qu'elle n'avait aucune discrétion sur l'affectation de cette somme. Le même raisonnement s'appliquait

aqpf
association québécoise
de planification
fiscale et successorale

lorsque le jugement de divorce déterminait l'usage des sommes à être versées comme pension alimentaire, à la décharge des frais médicaux ou de frais de scolarité, par exemple, quoique ces montants soient directement versés à l'ex-conjoint.

Suite au jugement de la Cour fédérale de 1975, la Loi de l'impôt sur le revenu fut amendée afin d'y ajouter une disposition qui présuait avoir été payés et reçus par l'ex-conjoint, les paiements faits à son bénéfice. Cette disposition semblait spécifiquement viser les montants qui étaient versés à l'ex-conjoint afin de défrayer des frais de scolarité, pour prendre cet exemple, ou encore les montants versés à des tiers, comme un paiement hypothécaire.

Cette nouvelle disposition allait toutefois recevoir une interprétation très stricte : la Cour fédérale allait en effet décider, en 1982, que les paiements visés devaient du reste constituer une « allocation payable périodiquement » ; et d'autres termes, cela signifiait que les sommes devaient quant même être à l'entière disposition de l'ex-conjoint. Cette interprétation rendait, à toutes fins pratiques, inexistant la nouvelle disposition puisqu'il devenait évident qu'un ex-conjoint n'avait pas discrétion sur l'affectation d'une somme d'usage pré-

déterminé par le jugement de divorce ou encore sur une somme qui ne lui était même pas versée puisqu'elle allait directement à un tiers.

Il faut bien dire toutefois que des jugements contradictoires de Cours inférieures furent rendus à l'égard de cette disposition, et que l'incertitude qu'ils ont fait régner avait amené le législateur à amender de nouveau sa Loi. Cette fois-ci, certaines dépenses spécifiques étaient réputées être reçues à titre d'allocation payable périodiquement. Il n'était donc plus question de retourner à l'ancienne définition de 1975 puisque, par une fiction de la loi, les dépenses y mentionnées étaient réputées constituer une allocation payable périodiquement. Nous ne connaissons pas de jugement ayant interprété cette modification, mais il était à prévoir que la mesure serait enfin efficace.

Mais la Cour suprême vient de mettre fin à ce débat qui a fait couler beaucoup d'encre : la Cour suprême s'est en effet attaquée au raisonnement qu'avait suivi la Cour fédérale en 1975 et ce, afin de nous donner une nouvelle version de l'expression « allocation payable périodiquement ».

La Cour suprême note dans un premier temps que la condition suivant laquelle le bénéficiaire doit avoir entière discrétion sur l'usage des sommes ne découle nettement pas du texte de la loi, mais plutôt d'une mauvaise interprétation qu'a faite la Cour à l'époque des causes antérieures.

Suivant le raisonnement de la Cour fédérale en 1975, certains jugements antérieurs auraient empêché que les sommes ne pouvant être affectées à la guise du bénéficiaire d'une pension alimentaire soient imposables. Afin de préserver le schéma fondamental de la loi de l'impôt en matière de pensions alimentaires qui vise à ne rendre imposables entre les mains du bénéficiaire d'une pension alimentaire que les sommes déductibles pour celui qui les doit, la Cour fédérale s'était fait un devoir de conclure à la non-déductibilité des sommes d'usage prédéterminées par le jugement de divorce ou versées à des personnes autres que l'ex-

conjoint, quoique le texte de loi n'excluait pas cette possibilité.

La Cour suprême vient de rejeter ce raisonnement et décide que non seulement les sommes sont-elles déductibles dans le calcul du revenu de celui qui doit la pension alimentaire, mais le bénéficiaire devra également s'imposer sur ces mêmes montants. La Cour suprême ré-interprète les jugements sur lesquels s'était appuyée la Cour fédérale en 1975 et décrète que la seule condition qui importait afin de déterminer si un montant est imposable ou non était de savoir si le bénéficiaire pouvait ou non disposer des montants reçus ; les restrictions qui lui sont imposées quant à la manière dont il devra disposer des sommes ne sont pas pertinentes.

En rendant imposables entre les mains du bénéficiaire d'une pension alimentaire les dépenses d'usage prédéterminées par le jugement de divorce ou versées à des tiers par le débiteur de la pension, la Cour suprême vient à la fois d'en permettre leur déductibilité dans le calcul du revenu de celui qui la verse et d'assurer la symétrie des règles concernant l'imposition et la déductibilité des paiements alimentaires.

Avis donc à tous ceux qui ont un dossier qui les oppose au ministère du Revenu concernant la déductibilité de certaines dépenses assumées à titre de pension alimentaire, ils peuvent dès aujourd'hui présenter un argument de force en invoquant la nouvelle décision de la Cour suprême et ainsi régler leur différend.

Voilà donc un jugement qui rendra justice au vieil adage suivant lequel ce qui fait le bonheur des uns fait le malheur des autres.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera en vente en septembre auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387, rue Saint-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec), H2Y 2A7, au coût de \$ 10 plus \$ 2 de frais d'envoi. Téléphone : (514) 845-3124.

Des échanges annuels de \$ 12 milliards font du Japon le 2e partenaire commercial du Canada

NAGOYA, Japon (PC) — La Conférence sur le commerce canado-japonnais à Nagoya, quatrième ville du Japon, a lieu au moment où les relations économiques entre les deux pays deviennent de plus en plus complexes.

Avec des échanges bilatéraux qui atteignent près de \$ 12 milliards par an, le Japon est le deuxième partenaire commercial du Canada.

Après avoir enregistré d'importants excédents durant la plus grande partie des années 70 et au début des années 80, notre balance commerciale (biens et services) avec le Japon a marqué un déficit de \$ 386 millions en 1985 bien que la valeur de nos exportations ait augmenté, passant de \$ 5,63 milliards en 1984 à \$ 5,75 milliards l'an dernier.

Mais nos importations en provenance du Japon ont dépassé le rythme de croissance de nos exportations, atteignant \$ 6,12 milliards en 1985 contre \$ 5,71 milliards en 1984.

La recule de 50 % du dollar canadien par rapport au yen japonais depuis ces six derniers mois devrait favoriser la vente de nos produits au Japon. Mais la baisse de nos prix, notamment pour les produits manufacturés, n'a pas encore été répercutée sur le consommateur.

Inversement, les exportateurs nippons font preuve d'une vive résistance à la hausse des prix des exportations — prix calculés en dollars



américains — pour refléter la valeur réelle du yen qui monte.

Ils absorbent plutôt les pertes sur les cours de change, ouvrant des usines à l'étranger et utilisant la forte baisse des prix pétroliers et des matières premières importées pour contenir les hausses des prix à l'exportation.

Mais l'économie du Japon est freinée par la montée rapide du yen, de sorte que la demande japonaise pour certains produits canadiens (houille, pâte à papier, blé, bois, minerais, etc.) stagne ou fléchit légèrement.

AVIS DE NOMINATION

DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CODEL

Monsieur Gilles Vaillancourt, président de la Corporation de développement économique de Laval (CODEL), est heureux d'annoncer la nomination de messieurs Aurèle Beaulieu et Jacques Lyrette, au conseil d'administration de la CODEL.



Directeur de l'Institut Armand Frappier, monsieur Beaulieu est diplômé en médecine et spécialisé en pharmacologie. Il a assumé pleinement son rôle social en oeuvrant conséquemment : dans plusieurs universités, comme enseignant et comme dirigeant ; de même qu'en exerçant diverses fonctions au Gouvernement du Canada, entre autres comme secrétaire (sous-ministre) du ministère d'État aux sciences et à la technologie.



Depuis 1984, monsieur Lyrette assume la direction générale du Centre canadien de recherche sur l'information du travail, pour le ministère des Communications du Canada. C'est une longue et brillante carrière au sein du gouvernement fédéral, dans le domaine des communications, qui a mené monsieur Lyrette au poste qu'il occupe aujourd'hui. Membre actif de différentes associations d'ingénierie ou d'administration, il a aussi participé à plusieurs publications relatives à son champ d'activités professionnelles.



Félicitations à messieurs Aurèle Beaulieu et Jacques Lyrette pour leur nomination au conseil d'administration de la CODEL.

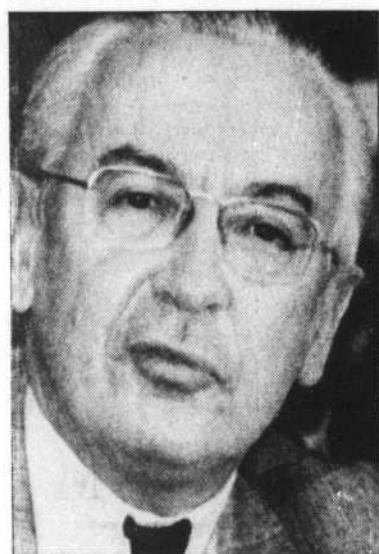
Les USA et le FMI invitent les banques privées et les pays créanciers du tiers monde à collaborer à l'initiative Baker

PHOENIX, Arizona (AFP) — Les États-Unis et le Fonds monétaire international ont appelé vendredi les banques privées et les pays créanciers du tiers monde à collaborer plus efficacement à l'initiative Baker de reprise des crédits aux pays endettés.

Je doute que les banques privées se soient suffisamment préparées à fournir de nouveaux crédits au tiers monde, comme le prévoit l'initiative américaine, a affirmé le secrétaire adjoint américain au Trésor, M. David C. Mulford devant la convention annuelle de la Bankers' Association for Foreign Trade réunie vendredi à Phoenix, Arizona. Lorsque le plan sera lancé, il faudra que les banques agissent sans retard, a-t-il ajouté.

Le directeur général du FMI, M. Jacques de Larosière, a pour sa part invité les gouvernements créanciers à un nouvel effort en faveur des pays endettés, notamment pour les crédits à l'exportation. Les autorités de contrôle des banques et le Club de Paris devraient continuer à faire preuve de souplesse afin de faciliter l'octroi de crédits et l'aide publique au développement doit être augmentée, a-t-il dit.

Les banques privées ont jusqu'à présent boudé l'initiative Baker qui prévoit l'octroi de \$ 40 milliards de crédits supplémentaires à une quinzaine de pays lourdement endettés, d'Amérique latine surtout. En trois ans, les banques privées devraient prêter à elles seules \$ 20



M. Jacques de Larosière, directeur général du FMI

milliards. Certains dirigeants des 350 grandes banques présents à Phoenix ont émis des doutes sur l'efficacité du plan Baker, jugeant l'évaluation des crédits avancée par M. Baker trop éloignée des besoins réels des pays endettés. Ces chiffres sont loin d'être figés, a affirmé l'un d'entre eux.

M. Mulford a défendu le plan Baker en soulignant que la mise en confiance des banques était de la res-

ponsabilité exclusive des pays du tiers monde. Il a invité les débiteurs à suivre l'exemple du Chili qui, selon lui, a su attirer les milieux financiers internationaux en libérant la réglementation des investissements étrangers.

Le secrétaire adjoint a exclu que le gouvernement américain, ou la Banque mondiale, accordent des garanties aux banques privées pour leurs prêts au tiers monde. Ces demandes n'obtiendraient pas l'appui des États-Unis, a-t-il averti.

VOTRE C.A... un conseiller irremplaçable

ARTHUR ANDERSEN & CIE

Comptables agréés
800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureau 1200, 861-1541
Bureaux à Montréal, Ottawa, Mississauga, Toronto, Winnipeg, Vancouver, Calgary, Vancouver
Société affiliée
Tremblay, Vaillancourt & Associés

BOURGEOIS, MARSOLAI & ASSOCIÉS

Comptables agréés
Jacques Bourgeois, C.A. — Raymond Souchereau, C.A.
Yvon Marsolai, C.A. — Claude Labelle, C.A.
André Montgrain, C.A. — Marc Lavigne, C.A.
50 Place Crémazie, suite 910
Montréal, Québec, H2P 2T6 — Tél.: 384-7430

CARON BÉLANGER CLARKSON GORDON

Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9.
(514) 875-6060
2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 550
Laval, H7T 1S9 — (514) 337-8105
1150, rue Claire-Fontaine, bureau 700
Québec, G1R 5G4 — (418) 524-5151
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International
Présent dans 68 pays

CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS

Comptables agréés et conseillers en administration
1 Place Ville-Marie, Montréal H3B 2A2 — 861-8531
Montréal, Longueuil, Québec, Hull, Chicoutimi, La Baie, Alma, Jonquière, Roberval, St-Félicien, Dolbeau, Chibougamau, La Malbaie
Bureaux dans les principales villes du Canada, des États-Unis et dans 66 autres pays.

COGAN, LANDORI & DUBÉ

Comptables agréés
3901 Jean-Talon O., Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4
— 731-7851
Bureau à Ottawa

COUPAL, ST-HILAIRE / PEAT MARWICK

Comptables agréés
1155 boul. Dorchester ouest, Suite 2000, Montréal
H3B 2J9 — (514) 879-3400
Membre du Groupe Peat Marwick International,
présent dans 69 pays.

ERNST & WHINNEY

Comptables agréés
Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax, et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College Suite 1100, Montréal,
Québec, H3B 4G7 — 871-8901

LALIBERTÉ LANCTÔT COOPERS & LYBRAND

comptables Agrés
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W5 —
(514) 876-1500
2, Place Québec, Québec, G1R 2B5
(418) 522-7001
Membre du cabinet Coopers & Lybrand (International)

LEVITT, FELDSTEIN, DUBIN, EPSTEIN, PINSKY

Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A.
Jerry Dubin, C.A. — Fred Epstein, C.A.
Harold Pinsky, C.A.
5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 —
341-4230

MAHEU NOISEUX

Comptables agréés
Bureaux à Ottawa, Hull, Hawkesbury, Rouyn, Val d'Or, Amos, LaSalle, Timmins, Kapuskasing, Montréal, Laval, Québec/St-Foy, Lévis, St-Anselme, Thetford Mines, Moncton, Campbellton et Fort Lauderdale.
Société nationale: Maheu Noiseux/Collins Barrow
Société internationale: Fox Moore International.

NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOITTE HASKINS & SELLS

Comptables agréés
1, Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec
H3B 2W3 — Tél.: 861-9311
2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 —
Tél.: 668-6400
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.

PETRIE RAYMOND

1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec)
H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740
Représentation internationale: JCI, Worldwide

POISSANT RICHARD

Affilié à Thorne Riddell
Comptables agréés
630 ouest, Boul. Dorchester, Suite 2500, Montréal,
Québec H3B 1W2 — Téléphone (514) 866-7351
A l'échelle internationale: International KMG Klynveld
Main Goerdeler

PRICE WATERHOUSE

Comptables agréés
1100, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 2G4 —
Tél.: (514) 879-5600
2, Place Québec, Québec G1R 2B5
Tél.: (418) 529-9181

RICHTER, USHER & VINEBERG

Comptables agréés
Montréal-Toronto
Associés-Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A. —
Marvin Corber, F.C.A. — Barry Clemen, C.A. —
Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. —
Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. —
Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A. —
J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. —
Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Manel, C.A. —
Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A. —
Michael Frankel, C.A. — Jeffrey Mandel, C.A. — Harvey
Zalchman, C.A.
1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 —
931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE

Comptables agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 —
274-2797

ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH,

Comptables agréés
Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. —
Bernard H. Reinhartz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. —
William J. Star, C.A.
La maison Trust Royal 630 boul. Dorchester ouest,
Bureau 1125
Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780

SAMSON BÉLAIR

Comptables agréés
Bureau dans les principales villes du Québec et du Canada.
Affiliation internationale Moore, Stephens & Co.
Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8
— (514) 871-1515

WEISS, BRAZEAU, GAUVIN, DUMAIS & ASSOCIÉS

Comptables agréés
770, rue Sherbrooke ouest — Bureau 1100
Montréal (Québec) H3A 1G1 Tél.: (514) 288-2020
335, rue De Rouville Beloeil (Québec) J3G 1X1
Tél.: (514) 464-0300
38, boul. St-Viateur Rigaud (Québec) J0P 1P0
Tél.: (514) 451-5374
Affilié à: Laventhol & Howath
Société nationale
Membre de: Horwath & Horwath International
avec bureaux affiliés à travers le monde.

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE

Comptables agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zitter, F.C.A. — Herbert E. Siblin, F.C.A. —
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A. —
Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tisenbaum, C.A. —
Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A. —
Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A. —
Norman Jaskolska, C.A. — Michael Stern, C.A. —
Howard I. Vineberg, C.A. — Ron Freeman, C.A. —
Choula Ammar Hadid, C.A. — Stuart Ladd, C.A. —
Elliebalz, C.A. — Howard A. Schneider, C.A. —
Emilia Di Raddo, C.A. — James R. Baker, C.A. —
Hernance Bernier, C.A. — Anat Benedict, C.A. —
Puneet Mehta, C.A. — Robert Viau, C.A. —
Robert Perreault, C.A. — Edward Fink, C.A. —
Elyse Vilemaira, C.A. — Bernard Vinet, C.A. —
Lise Charbonneau, C.A. — Anthony J. Rother, C.A. —
Leon Levy, C.A. — Luigi Ruta, C.A. —
David Rachgigl, C.A. — Lucie Desrochers, C.A. —
Johanne Robichaud, C.A. — Robert Krebs, C.A. —
Jeffrey Gerstein, C.A. — Stuart Brick, C.A. —
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A. —
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphé, C.A. —
Gerald A. Sian, C.A. — Dominique Tran, C.A. —
Brahm D. Levine, C.A. — Morrie L. Fogelbaum, C.A. —
Robert H. Zitter, C.A. — Henry Rosenhek, C.A. —
Gilles Brouillet, C.A. — Robert A. Kleinman, C.A. —
Donald J. Chazan, C.A. —
Alain Matarasso, C.A. — Susan D. Laxer, C.A. —
Eric J. Birenbaum, C.A. — Robert Staubin, C.A. —
Chantal Desmarais, C.A. — Denis Deschamps, C.A. —
Jean-Daniel Breton, C.A. — Laurie Thompson, C.A. —
Giovanni Coppola, C.A. — Pierre Barabé, C.A. —
Luciano Ottoni, C.A. — Johanne Corriveau, C.A. —
Yves Provost, C.A. — Dominique Tran, C.A. —
Jonathan R. Bell, C.A. — Michael S. Cohen, C.A. —
Pierre Lespérance, C.A. — Sylvia Itzhavet, C.A. —
William Waks, C.A. — Pasquale De Marco, C.A. —
Andrew Flatis, C.A. — Alain Laurendeau, C.A. —
Abraham J. Blitzer, C.A. —
4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. H3Z 1K9 —
935-1117

N'ACHETEZ AUCUNE VOITURE AVANT DE VENIR NOUS VOIR.

Acheter une voiture est une chose; acheter une voiture de Jac Auto en est une autre. En effet chez Jac Auto, l'homme d'affaires qui recherche courtoisie et service personnalisés sera

servi par une équipe professionnelle.

Et que ce soit pour les petits ou les gros budgets, il n'y a qu'un endroit: JAC AUTO

Donc, pourquoi aller ailleurs quand tout y est... chez Jac Auto bien entendu



MAZDA RX-7 GX



JAC AUTO LTÉE

3612 Boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux, 626-8120

Ordre des comptables agréés du Québec



680, rue Sherbrooke ouest
7e étage
Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone (514) 288-3256

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Quebecair devrait être privatisée avant la fin juillet

JEAN-PAUL BURY
de la Presse Canadienne

PARIS (PC) — La société Quebecair devrait être privatisée avant la fin de juillet, a annoncé mardi à Paris, devant un groupe d'hommes d'affaires français, M. Pierre Fortier, le ministre québécois à la Privatisation.

M. Fortier, qui doit rencontrer son homologue français, M. Camille Cabana, ainsi que plusieurs présidents de grandes entreprises françaises et des représentants du secteur financier, qu'il veut inciter à investir au Québec dans le cadre de la privatisation, a précisé que les offres de reprise concernant Quebecair devraient être faites avant la fin mai. Nous

avons déjà des offres que nous devons examiner, a-t-il ajouté.

Concernant une éventuelle proposition de rachat de la part d'Air Canada, le ministre a estimé que, dans la mesure où Air Canada ne serait qu'un actionnaire minoritaire et dans la mesure où l'autre partie serait entre les mains d'hommes d'affaires, d'employés de la compagnie ou de différents porteurs, on pourrait effectivement parler de privatisation.

M. Fortier, qui doit quitter Paris samedi pour regagner Montréal, était dimanche et lundi derniers à Londres, où il s'est entretenu avec le secrétaire d'État, M. John Moore, responsable de la Privatisation dans le cabinet Thatcher.

Évasion fiscale

jet de l'OCDE semblait s'attaquer directement au bastion suisse, en réclamant la fin du secret bancaire.

Les observateurs font remarquer que la pression extérieure se fait de plus en plus forte sur l'institution bancaire helvétique. Les États-Unis ont ainsi obtenu la signature d'une convention d'entraide judiciaire, et, l'an dernier, la révision des pratiques en matière d'initiés (spéculations

boursières sur les rachats de compagnies).

Très conscients des lacunes de leur propre système, les Suisses ont déjà pris des mesures d'assainissement et montrent de plus en plus de rigueur. Le gel des fonds de Marcos et de Duvalier en sont notamment la preuve.

Il reste que les autorités suisses ont toujours montré une attitude très réservée face au projet d'Interfipol et que les observateurs les imaginent mal l'avalisant.

Noverco

équivalent de \$ 2,000) et un autre gros groupe composé d'actionnaires ayant entre 500 et 1,000 actions.

Les dirigeants de Gaz Métro ne craignent pas tellement une résistance active de ces actionnaires, mais plutôt une force d'inertie ou une passivité qui empêcherait d'atteindre l'objectif minimal de 90 %. C'est pourquoi on entreprend cette semaine une vaste campagne pour obtenir l'adhésion de ces milliers de petits actionnaires. En plus de la lettre circulaire et de la sollicitation des courtiers, il y aura des annonces dans les médias et des réunions pour expliquer non seulement la mécanique de la démarche, mais aussi les motifs et les objectifs de la restructuration proposée. Il y aura en outre une ligne téléphonique directe mise à la disposition des actionnaires.

Tout d'abord, Noverco va conserver 100 % des actions de Gaz Métro et continuer d'appliquer la politique actuelle consistant à retourner aux actionnaires environ 50 % des bénéfices de Gaz Métro. Le conseil d'administration de Noverco, dont la composition sera annoncée dans la lettre circulaire envoyée cette semaine, devra se réunir prochainement pour discuter de l'orientation à donner à ce holding. Mais on affirme déjà que Noverco offrira un potentiel de croissance plus grand que ce que le titre ne représente aujourd'hui. Noverco a un mandat de diversification dans des activités complémentaires à celles de Gaz Métro dans le domaine énergétique et dans des entreprises réglementées (le téléphone en est un exemple).

Avec Noverco, il y aura toujours Gaz Métro, une filiale à 100 %, dont les bénéfices sont plafonnés à environ 15 % par voie de règlement ministériel, mais il y aura en outre toutes les autres activités non réglementées, qui pourront apporter des bénéfices plus grands, mais aussi des risques accrus, quoiqu'il ne soit nullement question de prendre des risques qui pourraient être suicidaires.

A cet égard, les premiers investissements de Noverco seront « cruciaux » du point de vue des actionnaires, reconnaît M. Martin, en précisant qu'il n'y aura « pas de développement au détriment de la politique de dividendes présentement en vigueur ».

Gaz Métro et toutes les autres filiales qui pourront exister devront financer leurs investissements en considérant leur propre dette et les conditions dans leur secteur d'activité. Noverco pourrait apporter une contribution au capital-actions des filiales. « En principe, Noverco n'aurait aucune dette », a ajouté le président.

Le holding aurait une capacité initiale d'investissement de \$ 50 à \$ 100 millions, comme cela a été mentionné lors de l'annonce de la création de Noverco il y a quelques semaines. On peut s'attendre de sa part à au moins une acquisition, vraisemblablement des réserves de pétrole et de gaz naturel, avant la fin de l'année. Avec la baisse importante du prix mondial du pétrole, c'est le temps d'acheter pour ceux qui ont les moyens d'attendre une remontée des prix dans quelques années.

Enfin, on peut croire aussi assez facilement que Noverco se mettra très vite en position d'intervenir lorsque le gouvernement du Québec décidera de mettre Soquip en vente, ce qui ne devrait pas trop tarder.

Quoiqu'il en soit, l'arrivée de Noverco n'a rien d'une aventure improvisée ; on en parle déjà depuis au moins 18 mois à la direction de Gaz Métro. On annonce la création de ce holding sans référence à aucune acquisition spécifique. « On se donne un instrument pour agir, après on agit », a indiqué M. Martin, en rappelant que comme distributeur Gaz Métro a atteint un plateau et que pour continuer de grandir, il fallait penser à d'autres activités. En fait, avec la création Noverco, Gaz Métro reprend exactement le même modèle que celui emprunté par Bell Canada, en créant le holding qui s'appelle maintenant Entreprises Bell Canada et qui connaît un rayonnement considérable.

L'avenir de l'astaciculture au Canada

Les écrevisses d'eau douce pourraient constituer un marché commercial concurrentiel à celui des homards au Canada

THUNDER BAY (PC) — Pourquoi pas une entrée d'écrevisses avant le souper ?

Une étude réalisée par un professeur de l'université de Lakehead a démontré que les plans d'eau du Nord-Ouest de l'Ontario — et de beaucoup d'autres provinces — recèlent assez de ces crustacés apparentés aux homards pour créer un marché commercial.

L'écrevisse d'eau douce est considérée comme un mets fin dans plusieurs États du Sud des États-Unis, notamment en Louisiane où ce décapode est étroitement intégré à la cuisine cajune.

À Thunder Bay, toutefois, très peu de ces crustacés d'eau douce terminent leur vie dans une préparation culinaire : seulement quelques femelles de l'endroit en font des tartes. La majorité des captures ont une fin peu digne : elles servent d'appâts aux pêcheurs à la ligne.

Walter Momot, professeur de biologie, ainsi que deux de ses diplômés, George Morgan et Sabina Maxwell, ont amorcé une étude en faisant un relevé des populations d'écrevisses dans les lacs de cette région. Ils ont notamment capturé 100 femelles dans chaque lac pour compter les oeufs de chacune. Ils peuvent ainsi déterminer la population de l'espèce dans chaque lac et suivre sa progression année après année.

Les biologistes savaient déjà que l'écrevisse est très prolifique : M. Morgan estime qu'après la ponte printanière, chaque lac de moyenne grandeur peut accueillir environ 400,000 de ces crustacés.

Population constante

Le professeur Momot, pour sa part, affirme avoir capturé des milliers d'écrevisses de lac depuis 11 ans qu'il étudie cette espèce et qu'il est surpris de constater que leur nombre semble toujours constant.

« Si vous prélevez de 50 à 60 % d'une espèce de poissons dans un lac, vous mettez sa population à rude épreuve, affirme-t-il. Pourtant, vous pouvez retirer de 70 à 80 % des écrevisses d'un lac et, l'année suivante, il semble y en avoir toujours autant. »

L'écrevisse du Nord ontarien est



Les aquaculteurs de la Côte est veulent savoir si l'écrevisse et le homard ont des comportements semblables. Photo CP

de l'espèce *orconectes virilis*, qui atteint environ huit centimètres de longueur au bout de trois ans. Leur cousin de la Louisiane, qui vit dans des eaux plus chaudes, atteint 10 centimètres en 12 semaines seulement.

L'écrevisse est actuellement abondante mais, malheureusement, il n'existe pas de marché où l'écouler, déplore le professeur Momot. « La demande est pourtant présente, car la grande majorité des personnes qui y goûtent affirment aimer sa chair. »

M. Morgan s'explique d'ailleurs très mal que les consommateurs refusent de goûter ces crustacés. Peut-être croient-ils avoir à faire à une espèce d'insectes alors qu'il s'agit tout simplement d'un mini-homard.

Changer les goûts

« À l'exemple de tout nouveau produit que vous lancez sur le marché, vous devez distribuer des échantillons gratuits dans les super-marchés. Si vous pouvez servir l'écrevisse sans sa coquille, les gens hésiteront moins à goûter, suggère le professeur Momot. Vous devez inciter la population à en faire l'essai. Toute personne aimant les crustacés aimera cette chair. »

Le professeur et ses collaborateurs admettent qu'ils ne se livrent pas à une étude de rentabilité de l'aquaculture en Ontario.

« Je ne travaille que pour la science. Les connaissances que nous acquérons sont du domaine public et

sont accessibles à tous ceux que cela intéresse. »

Les aquaculteurs de la Côte est, qui s'intéressent à l'élevage du homard, ont déjà fait montre d'intérêt à l'endroit de l'étude de M. Momot. Ils veulent notamment savoir si l'écrevisse et le homard ont un comportement semblable. Le homard, qui vit sur de vastes étendues, contrairement à l'écrevisse que l'on retrouve dans de simples mares, est plus difficile à étudier.

Cette année, l'équipe du professeur Momot continuera, jusqu'en août, à faire un relevé des populations de décapodes. L'an prochain, on étudiera les phénomènes du repeuplement de ce crustacé.

Business Week vante la sex-appeal financier de la France

WASHINGTON (AFP) — Les capitaux étrangers affluent vers la Bourse de Paris et, avec le retour de la droite au gouvernement, les investisseurs considèrent soudain que la France a du sex-appeal, affirme Business Week, hebdomadaire américain des affaires, dans sa dernière livraison.

Deux mois à peine après le retour de M. Jacques Chirac au poste de

premier ministre, l'argent revient en France à une vitesse telle que la masse monétaire menace d'échapper à tout contrôle, constate l'hebdomadaire à la première page de sa rubrique affaires internationales.

Les plus grands investisseurs internationaux se pressent afin de participer au programme de privatisation lancé par M. Chirac et de bénéficier de taux d'intérêt parmi les plus

rémunérateurs en Europe, explique Business Week. Pour eux, la France est de plus en plus attrayante, alors que la RFA et la Grande-Bretagne sont devenues des sujets de préoccupation.

L'hebdomadaire craint toutefois que l'entrée massive d'investisseurs ne conduise le gouvernement français, traditionnellement xénophobe, à faire marche arrière dans son pro-

jet d'ouvrir plus largement le marché intérieur au capital étranger.

Relevant le refus opposé par Paris à l'entrée du groupe italien Olivetti dans le capital de la firme automobile française Valeo, Business Week conclut : s'il faut assurer le succès du programme Chirac, de telles attitudes doivent changer. La privatisation requiert des capitaux bien plus importants que ceux que la France peut réunir par elle-même (...).

L'Assurance-vie Desjardins franchit le cap du \$ 1 milliard

L'actif de l'Assurance-vie Desjardins a franchi en avril le cap de \$ 1 milliard, après 38 ans d'existence.

Depuis sa fondation en 1948, son actif a progressé régulièrement,

en doublant tous les quatre ou cinq ans. Environ 47 % de l'actif total est investi en obligations, 18 % en actions et 24 % en prêts hypothécaires. En 1985, le rendement sur les fonds généraux a atteint 12,43 %.

PLACE HÉRELLE

AU COEUR DU VIEUX-LONGUEUIL

Espaces à bureaux et commerciaux à louer

Au 550 Chemin Chambly, PLACE HÉRELLE, la plus importante place d'affaires du VIEUX LONGUEUIL vous offre un cadre de travail à la fois somptueux, moderne et fonctionnel.

- Espaces à bureaux de 1000 à 25 000 pieds carrés.
- Espaces commerciaux de 2000 à 4800 pieds carrés.

Pour plus de renseignements:
Micheline Bourdua

SOCART LTÉE 514-871-1057



AVIS DE RACHAT

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Obligations à fonds d'amortissement, 12,5%,
échéant le 3 juillet 2000

Avis est par les présentes donné aux détenteurs des obligations mentionnées ci-dessus que le Conseil scolaire de l'île de Montréal se propose de racheter et rachètera, le 3 juillet 1986, pour les fins des fonds d'amortissement et tel que prévu au texte des obligations, un montant total en principal de 480 000 \$ d'obligations, à 100% de leur montant en principal racheté, plus l'intérêt couru à la date du rachat.

Nombres des obligations à coupons de 1 000 \$, rachetées en totalité:

C28-M-010 C28-M-097

Nombres des obligations à coupons de 5 000 \$, rachetées en partie pour un montant en principal de 1 000 \$ chacune:

C28-V-005 C28-V-009 C28-V-014 C28-V-032 C28-V-036 C28-V-054 C28-V-082
C28-V-087 C28-V-092 C28-V-099 C28-V-104 C28-V-108 C28-V-113 C28-V-118
C28-V-122

Nombres des obligations à coupons de 25 000 \$, rachetées en partie pour un montant en principal de 5 000 \$ chacune:

C28-A-006 C28-A-011 C28-A-016 C28-A-021 C28-A-026 C28-A-031 C28-A-054
C28-A-059 C28-A-069 C28-A-082 C28-A-087 C28-A-092 C28-A-097 C28-A-106
C28-A-112 C28-A-121 C28-A-130 C28-A-135 C28-A-150 C28-A-155 C28-A-167
C28-A-176 C28-A-181 C28-A-186 C28-A-191 C28-A-196 C28-A-201 C28-A-206
C28-A-217 C28-A-226 C28-A-231 C28-A-236 C28-A-241 C28-A-246 C28-A-251
C28-A-256 C28-A-263 C28-A-268 C28-A-276 C28-A-281 C28-A-286 C28-A-291

Nombres des obligations entièrement nominatives, rachetées jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros:

C28-N-007 5 000 \$ C28-N-012 5 000 \$ C28-N-015 5 000 \$ C28-N-017 5 000 \$
C28-N-018 5 000 \$ C28-N-019 5 000 \$ C28-N-020 5 000 \$ C28-N-021 5 000 \$
C28-N-023 5 000 \$ C28-N-024 5 000 \$ C28-N-025 5 000 \$ C28-N-027 5 000 \$
C28-N-028 5 000 \$ C28-N-029 5 000 \$ C28-N-030 5 000 \$ C28-N-032 5 000 \$
C28-N-033 5 000 \$ C28-N-034 5 000 \$ C28-N-035 5 000 \$ C28-N-037 5 000 \$
C28-N-039 5 000 \$ C28-N-041 20 000 \$ C28-N-042 20 000 \$ C28-N-043 20 000 \$
C28-N-046 5 000 \$ C28-N-049 5 000 \$ C28-N-061 5 000 \$ C28-N-062 1 000 \$
C28-N-068 5 000 \$ C28-N-069 5 000 \$ C28-N-073 5 000 \$ C28-N-075 5 000 \$
C28-N-077 5 000 \$ C28-N-078 1 000 \$ C28-N-080 1 000 \$ C28-N-081 5 000 \$
C28-N-085 20 000 \$ C28-N-086 5 000 \$ C28-N-087 5 000 \$ C28-N-088 5 000 \$
C28-N-092 5 000 \$

Copie de cet avis de rachat a été envoyée par la poste aux détenteurs d'obligations entièrement nominatives ou d'obligations à coupons immatriculées quant au principal seulement qui sont rachetées en totalité ou en partie seulement.

Les obligations ou partie de ces obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 3 juillet 1986 et seront payées en monnaie légale du Canada à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou la Banque de Montréal, au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus accompagnées s'il y a lieu, de tous les coupons d'intérêt échéant après le 3 juillet 1986. L'intérêt dû le 3 juillet 1986 sera payé de la manière habituelle.

Pour leur transfert, les obligations devront être accompagnées de procuration dûment signée en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement seront émises sans frais. Les obligations seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions contraires.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations ou partie de ces obligations identifiées dans cet avis comme rachetées cessera de courir le et après le 3 juillet 1986.

Montréal, le 7 mai 1986.

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Le directeur des services financiers
Roger Joannette, c.a.

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres mentionnés ci-dessus. Un prospectus provisoire portant sur les titres proposés a été déposé auprès de la commission des valeurs mobilières du Québec.

ABRI FISCAL MINIER

23 000 000 \$

Prix: 1 000 \$ la part
Souscription minimale: 5 000 \$
(payable en deux versements.)

SOFIMINES 1986

LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOFIMINES 1986

Diversifiez votre portefeuille

Chaque part donnera le droit de recevoir des actions de sociétés d'exploration minière bien choisies et cotées à la bourse de Montréal.

Profitez de déductions d'impôt

166% au provincial
133% au fédéral

Communiquez avec votre courtier en valeurs mobilières ou avec

EHDEACON, HODGSON INC. Bureau 3540
1, Place Ville-Marie
Montréal (Québec) H3B 3P1
(514) 871-7026

Remplissez et postez ce formulaire.

S.V.P. m'envoyer plus amples renseignements concernant Sofimines 1986.

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____

Téléphone _____

DE-05-86

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, MtL, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS
VISA
PAR TELEPHONE
286-1200

Accessoires de bureau

MOBILIER DE BUREAU neuf et usagé, meilleur prix en ville. Aménagement Raymond Jassin Limitée, 337-1314. 13-06-86

À louer hors frontières

WEST PALM BEACH, FLORIDE, saison 86-87, condo 2 c.c., 2 b., meublé, 600\$ mois U.S., plus électricité. 315-343-8342. 02-06-86

À vendre hors frontières

DELRAY BEACH (FLA.). Posséder résidence de vacances à vie. Temps partagé. R.C.I. Semaines 51-52. Semaines 1-2. Prés de la plage, tennis, piscine, golf, etc. À louer ou à vendre. Services de bonne, tout inclus. — 435-8434. 04-06-86

À vendre hors frontières

MIAMI Condo, une chambre, bord de mer, services, Vente rapide, 45 000\$. U.S. C. Bouchard, 418-527-7165, Century 21, Qualicor 418-529-1353. 28-05-86

À vendre hors frontières

MOBILIER de salon colonial sectionnel, stéréo, bon prix. — 522-7464. 527-6080. 24-05-86

À vendre hors frontières

MOBILIER chambre 4 mcs., 2 lampes, couvre-lit et rideaux, 850\$. Mobilier de salon, 7 mcs., stéréo, 2 tableaux signés, 1250\$. — 663-5023. 25-05-86

À vendre hors frontières

MOBILIER ROXTOX, table ovale, 6 chaises, 2 chaises, buffet et huche. — 352-4601. 28-05-86

À vendre hors frontières

Fauteuil long Louis XV bleu, 2 fauteuils et une table B&Z, acajou régulier, 1 fauteuil haut et draperies en toile indienne, 1 tapis indien 10x16, 1 table en marbre pâle, rectangulaire 681-4007. 24-05-86

À vendre hors frontières

MOBILIER SALLE À DINER. Cœur d'olivier, table 8 chaises, vaisselle, bahut, déserte, 3500\$ soit 677-0657. 24-05-86

À vendre hors frontières

MOBILIER DE SALON et de cuisine en bois rond avec planifon et bahut en coin, 1000\$ 465-9096. 23-05-86

À vendre hors frontières

A BAS PRIX 3 pièces complètes, chambres, cuisine, salon, tel que vu, 675\$, 721-7769. Aménagement Beau-bien, 1805 Beaubien est. 31-05-86

À vendre hors frontières

BASSETS (pups puppy) mâles et femelles, parents champions. — 688-8405. 24-05-86

À vendre hors frontières

CHIOTS bergers allemands lignée championne, assis schnauzers géants, pension disponible. — 1-293-5922. 23-05-86

À vendre hors frontières

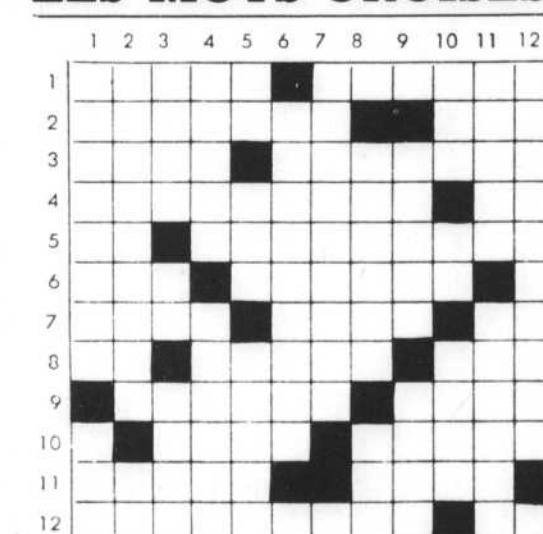
ANTIQUE de toutes sortes, «La Cité du temps», 1336, rue Girouard, Marieville, Tél. 460-3011. 03-05-86

À vendre hors frontières

DECAPAGE DE BOISERIES, finition et traitement du bois, restauration, demandez Louis 642-8278. 26-05-86

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISES



Horizontalement

- Fruit — Colonne vertébrale.
- Qui a des rugosités.
- Cadeau.
- Sorte de boîte.
- Méchant.
- Petite pierre. — Mo-lybdène.
- Lui. — Permettre.
- Bienheureux. — Du Texas.
- Courroie fixée au mors du cheval. — Cérémonial quelconque. — A demi.
- Obtenue. — Critique.
- Mâle de la poule.
- Raconte. — Cou-leur.
- Femme du canard. — Partie avant d'un navire.
- Nombre. — Salé, puis séché à la tu-mée.
- Jadis. — Connu.

Verticalement

- Marchande de crê-pes. — Enlève.
- Professionnel ca-pable de confection-ner et de mettre au point des calibres, moulés, outillages et montages de fabri-cation. — Ruisselle.
- Dans les Causse, gouffre. — Seul. — Quote-part de cha-que convive.
- Fera tout à. — Dé-couverte électrique.
- Germanium. — État physiologique des animaux qui les pousse à rechercher l'accouplement. — Association com-merciale au Moyen-Age.
- Inflammation des uréters.
- Toxine diffusée dans le milieu extérieur par un microbe.
- Couche formée par des roches sédimen-taires. — Lettre grecque (23ième).
- Senné. — Membre.
- Nom de deux chaî-nes de montagnes. — Sélénium. — Fu-roncle.
- Règle. — Usages d'une nation.
- Qui a rapport à l'en-dormissement.

Solution d'hier

1. F. 2. A. 3. M. 4. S. 5. R. 6. T. 7. L. 8. P. 9. N. 10. D. 11. E. 12. C.

App. / Logements

SECTEUR «D», BROSSARD, 4 1/2 sous-sol, chauffé, occupation 1er juin, 3500\$, 5 1/2, non-chauffé, 2e étage, très éclairé, occupation immédiate, 3600\$. Situé dans duplex détaché, sur terrain de 12 000 pi.c. 676-7435. 23-05-86

R.D.P. 2 X 3 1/2, dans haut duplex neuf, tapis mur à mur, installation laveuse-sècheuse, 2755 — 3005 — 647-8843, 648-1102. 28-05-86

VAN HORNE adjacent Outremont, 4 1/2, cuisine/réfrigérateur, impeccable, 3805 — 4405. Libre 1er juillet. — 389-2090. 18-06-86

COTE STE-CATHERINE, près Mont-Royal 2 1/2, 3735/mois, chauffé, équipé, piscine 1er juin. 273-3062. 22-05-86

Secteur Parc Lafontaine, 5 pièces rénovées 500\$ non chauffé, 523-6897, 523-1610. 24-05-86

Pie IX, Jean-Talon, beau 3 1/2, chauffé, dans triplex tranquille, meublé ou non, 3455 — 3605, libre 1er juillet, 676-7730 après 13 hrs. 24-05-86

SNOWDON, grand haut duplex, 7 1/2, chauffé, garage, près métro, 7755 — 4915, Fulton, Appels, matin jusqu'à 11h — 739-5911. 28-05-86

CLARK ENTRE BERNARD-ST-VIA-TEUR, libre 1er juillet, à louer ou à vendre en copropriété par particulier, 8 1/2, chauffé, eau chaude froide, 36 étages, 650\$ (vente 54 500\$ comptant 9 000\$) 1er étage 5 1/2 + sous-sol fini + petite cour, chauffé, eau chaude, 750\$ (vente 59 500\$, comptant 10 000\$) — 273-6555 — 598-7931. 26-05-86

LONGUEUIL, triplex 3 1/2 — 5, idéal pour gens tranquilles, 679-8604. 22-05-86

LONGUEUIL, 3 1/2 — 4 1/2 — 5, chauffés, tapis mur à mur, près arrêt d'autobus — 844-7855 — 647-6339. 22-05-86

1er juin ou 1er juillet, CENTRE-VILLE, grand logement (1265 pi.c.) style loft sur 2 étages, très éclairé, climatisé, garage intérieur, 2 s.b., meublé ou non, départ année sabbatique, 850\$. — 844-3129. 22-05-86

Grand 3 1/2 éclairé, très près U de M, du 20 juin au 29 août, 4505/mois, tout compris — 731-2055. 24-05-86

A sous-louer, magnifique appartement, 3 1/2, vue panoramique au Rockhill, 19e étage, chauffé, 522\$ pour semaine 849-4157. 26-05-86

ANJOU, bas du duplex, 5 1/2, sous-sol, 1er garage double et stationnement, cour, 675\$. Pour information: 351-2647. 22-05-86

LONGUEUIL, dans collectivité nouvelle, 5 1/2, neuf, dans triplex, 600\$, avec foyer — 351-4526. 22-05-86

ANJOU, 3 1/2, haut triplex, tout ca-thédrale, neuf, face parc, près Centre Claude-Robillard, métro Crémazie, piste cyclable vers centre-ville, 495\$. Modèle avec cuisinière, frigo, lave-vaisselle inclus, 525\$ — 384-2201. 22-05-86

PARC LAFONTAINE (face) 6 1/2 rénové, chauffé, zone professionnelle-résidentielle 1er juillet ou avant, 750\$, maison, 694-5309 bureau 395-8018. 22-05-86

OUTREMONT, 6 1/2, juillet. Rénové, non-chauffé, boiserie, balcons, tout meublé, 575\$, références. 271-9016, 731-9434. 22-05-86

ANJOU, appartement 3 1/2, 5 1/2, 6 1/2, Juillet. Tout compris, 6400. Place La-combe, suite 105, Anjou, une rue au sud de Beaubien, 354-8090. 22-05-86

PARC LAFONTAINE, (FACE) 6 1/2 ré-nové, chauffé, bien éclairé, garage, Li-bre immédiate, 800\$ Réf. 594-5309, jour 395-8018. 22-05-86

N.D.G. 5494, duplex, 4 1/2 — 5 1/2, chauffé, poêle, frigidaire, frigo, 600\$ — 6504 — 489-4497 — 678-7173. 22-05-86

BOIS DE BOULOGNE, 3 — 3005, 3 1/2 — 3655, 4 1/2 — 4405, chaufferie, 271-9016, 731-9434. 22-05-86

VILLE LASALLE, 5 1/2 haut de duplex, spacieux, lumineux, chauffage électri-que 5305 — 365-7608. 23-05-86

LONGUEUIL, triplex, 1er étage, 6 1/2, 545\$, 677-4724. 23-05-86

JEANNE D'ARC ET ADAM, 6 1/2, libre et rénové, 535\$ — 598-7028. 06-06-86

App./logements

CENTRE-EST, près Davidson et Ste-Catherine, propriété neuve, grand 6 1/2, 670\$, grand 3 1/2 380\$ avec références 324-1371. 28-05-86

GRANDS 2 1/2, 3 1/2, 5 1/2 DE STYLE, boiserie, faux foyer, etc., tranquille, propre, très éclairé, chauffé, eau chaude, 6 minutes métro Viau, libre juillet, 2905 — 3555 — 4555. Réfé-rences — 256-8933. 22-05-86

CHOMEDEY O., 4 1/2, chauffé, équipé, location excellente, 681-0898 — 681-3899 — 688-4509. 18-06-86

VILLERAY coin Cartier, paisible, grand 4 1/2, fermé, chauffé, bien éclairé, près des services — 331-2464. 22-05-86

VILLE LASALLE, 5 1/2 haut de duplex, spacieux, lumineux, chauffage électri-que 5305 — 365-7608. 23-05-86

C.D.N., 5 1/2, chauffé, équipé, balcon, tranquille, 5205. Libre juin. Référen-ces — 872-2373, soir 932-5120. 22-05-86

R.D.P. 4 1/2, à louer, tapis mur à mur. 643-2806. 30-05-86

FATIGUÉ(ES) de chercher? LOGE INFO 495-2458. 30-05-86

VAN HORNE, près Outremont, 4 1/2, sous-sol, impeccable, Appareil, 385\$, non-chauffé 389-2125. 22-05-86

C.D.N., beaux 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, très propres, tranquilles, banderine, près U de M, 2740 Goyer entre Wil-son et Darlington, 739-4833. 12-06-86

P.A.T., 3ème Ave., juillet, 5 1/2, haut du-plex, non-chauffé, stationnement privé, 450\$/mois — 645-8487. 22-05-86

L.D.R., 3 1/2, 4 1/2, pièces, meublé au com-plet, ou non, Juin, juillet, 688-8747, 688-6215. 02-06-86

CO-OP D'HABITATIONS cherche membres à revenus moyens, (20 000\$ par an et plus) Projets de construc-tions neuves dans H.M. Occupation en juillet 87. Info: Sylvie Nadeau: 522-3190. 02-06-86

CENTRE VILLE, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, neufs, lu-xueux, chauffés, équipés, près mé-tro — 937-3520 — 937-3529. 06-06-86

COURT MER, meublés, superbes appart et maisons, tout inclut, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 288-4194. 30-05-86

5675, GATINEAU, App. 12-A, 6 1/2, 735\$ chauffé, laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, Mme Bérubé, 735-0728. 26-05-86

ST-LÉONARD, grand 5 1/2, bar, foyer, garage dans sous-sol, pas chauffé, près toutes commodités, 253-9546, Carlo. 26-05-86

NOUVEAU ROSEMONT, grand 7 1/2, premier plancher, salle de jeux, foyer, bar, 3 salles de bain, 2 garages, 251-2376. 23-05-86

PIE IX, (près Bellechasse), grand 6 1/2, moderne, lumineux, électrique, tapis mur à mur, céramique, boiserie, en-trée laveuse/sècheuse, (Four, poêle, Jenn-Air encastré et stationnement à discuter), 650\$, 721-6006. 23-05-86

PLATEAU MONT-ROYAL, St-Hubert près Roy, beau 5 1/2, rénové, boiserie, foyer, planchers bois franc, chau-fé, eau chaude, taxes d'eau inclues. Cuisinière, réfrigérateur neuvs. Station-nement disponible 585\$, 521-2249, 849-0219. 22-05-86

COURT MER, meublés, superbes appart et maisons, tout inclut, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 288-4194. 30-05-86

5675, GATINEAU, App. 12-A, 6 1/2, 735\$ chauffé, laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, Mme Bérubé, 735-0728. 26-05-86

ST-LÉONARD, grand 5 1/2, bar, foyer, garage dans sous-sol, pas chauffé, près toutes commodités, 253-9546, Carlo. 26-05-86

NOUVEAU ROSEMONT, grand 7 1/2, premier plancher, salle de jeux, foyer, bar, 3 salles de bain, 2 garages, 251-2376. 23-05-86

PIE IX, (près Bellechasse), grand 6 1/2, moderne, lumineux, électrique, tapis mur à mur, céramique, boiserie, en-trée laveuse/sècheuse, (Four, poêle, Jenn-Air encastré et stationnement à discuter), 650\$, 721-6006. 23-05-86

PLATEAU MONT-ROYAL, St-Hubert près Roy, beau 5 1/2, rénové, boiserie, foyer, planchers bois franc, chau-fé, eau chaude, taxes d'eau inclues. Cuisinière, réfrigérateur neuvs. Station-nement disponible 585\$, 521-2249, 849-0219. 22-05-86

COURT MER, meublés, superbes appart et maisons, tout inclut, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 288-4194. 30-05-86

5675, GATINEAU, App. 12-A, 6 1/2, 735\$ chauffé, laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, Mme Bérubé, 735-0728. 26-05-86

ST-LÉONARD, grand 5 1/2, bar, foyer, garage dans sous-sol, pas chauffé, près toutes commodités, 253-9546, Carlo. 26-05-86

NOUVEAU ROSEMONT, grand 7 1/2, premier plancher, salle de jeux, foyer, bar, 3 salles de bain, 2 garages, 251-2376. 23-05-86

PIE IX, (près Bellechasse), grand 6 1/2, moderne, lumineux, électrique, tapis mur à mur, céramique, boiserie, en-trée laveuse/sècheuse, (Four, poêle, Jenn-Air encastré et stationnement à discuter), 650\$, 721-6006. 23-05-86

PLATEAU MONT-ROYAL, St-Hubert près Roy, beau 5 1/2, rénové, boiserie, foyer, planchers bois franc, chau-fé, eau chaude, taxes d'eau inclues. Cuisinière, réfrigérateur neuvs. Station-nement disponible 585\$, 521-2249, 849-0219. 22-05-86

COURT MER, meublés, superbes appart et maisons, tout inclut, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 288-4194. 30-05-86

5675, GATINEAU, App. 12-A, 6 1/2, 735\$ chauffé, laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, Mme Bérubé, 735-0728. 26-05-86

ST-LÉONARD, grand 5 1/2, bar, foyer, garage dans sous-sol, pas chauffé, près toutes commodités, 253-9546, Carlo. 26-05-86

NOUVEAU ROSEMONT, grand 7 1/2, premier plancher, salle de jeux, foyer, bar, 3 salles de bain, 2 garages, 251-2376. 23-05-86

PIE IX, (près Bellechasse), grand 6 1/2, moderne, lumineux, électrique, tapis mur à mur, céramique, boiserie, en-trée laveuse/sècheuse, (Four, poêle, Jenn-Air encastré et stationnement à discuter), 650\$, 721-6006. 23-05-86

PLATEAU MONT-ROYAL, St-Hubert près Roy, beau 5 1/2, rénové, boiserie, foyer, planchers bois franc, chau-fé, eau chaude, taxes d'eau inclues. Cuisinière, réfrigérateur neuvs. Station-nement disponible 585\$, 521-2249, 849-0219. 22-05-86

COURT MER, meublés, superbes appart et maisons, tout inclut, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 288-4194. 30-05-86

App./logements

L.D.R. 3 1/2, poêle, frigo, tapis, propre, après 18h30, 662-1470. 23-05-86

Articles de sport

PLANCHE À VOILE, Windsurfer, One Design, voile 6 mètres, presque neuve, à discuter, 625-3771. 22-05-86

PLANCHE À VOILE WATLEY, voile Y sp1, 5.4 mètres. Utilisation 1 saison wet suit. Très bon état. 284-9442. 23-05-86

MAIGRISSEZ et cessez de fumer 325-2548. 14-06-86

Hades astrologie, carte du ciel, tarot, séries et professionnel. 581-5124. 22-05-86

A LA LECTURE DU MAGNÉTISME, tarot. — 526-1712. 06-06-86

Automobile

FORD CUSTOM 500 76, 19 000 mi, très bonne condition, cause maladie. — 276-0555. 24-05-86

RENAULT 12 station 77, style Nordic, bon moteur, bon état, prix à discuter, Raymond 387-6978 ou 737-5945. 28-05-86

OLDSMOBILE CUTLASS CALAIS 83, V-8, 2 portes, air, cassette, instru-ments, 64 000 km, 8 900\$, — 655-9968. 24-05-86

HONDA ACCORD 82, 63 000 km, 5 vi-tesses, très bon état, 1575\$ discuta-bile — 477-9507. 22-05-86

HONDA PRELUDE 85, 27 000 km, anti-rouille, 5 vitesses, presque neuve, 13 000\$ négociable. 8h PM: 364-2506. 22-05-86

VAN FORD 80, super équipé, système anti-vol, système de son complet, 8 500\$ discutable. 474-3218. 23-05-86

PONTIAC SUNBIRD 85, 40 000 km, 8 800\$, 435-1147, 435-2498. 23-05-86

PLYMOUTH VOLARE 80, 4 portes, 6 cyl., anti-vol, 687-4383. 23-05-86

DODGE OMNI GLH 86, Version sport, presque neuve, 4000km, noir, 9 800\$ négociable 844-4096. 22-05-86

CHRYSLER LAMBORGHINI 1986, 2.2 litres turbo, 13 000 km, tout équipé, cou-leur bleu marin, valeur à 21 000\$, prix 17 000\$. Mario ou Jean 432-9748. 23-05-86

FIREBIRD SE 85, système d'alarme et de son, manuelle, 5 vitesses, injection, 14 000\$, 661-2524. 26-05-86

BUICK SKYHAWK 75, automatique, mécanique bon état. 500\$, 445-7550. Jour 584-2545. Soir Line Prévoist 22-05-86

CADILLAC, coupé de ville 1960, origi-nale, acheteurs sérieux seulement. 1-819-567-7744. 23-05-86

BMW 318, toute équipée, air climati-sé, très propre, garantie 2 ans, par-ticulier 636-0154. 22-05-86

JETTA 1984, 4 portes, diesel, bon mé-tallique, AM-FM cassette, 5 vitesses, 120 000 km, pneus neufs, bonne condi-tion, entretien par concessionnaire, 7 000\$ — 626-6046. 22-05-86

DODGE SHELBY GLH turbo 1985, 22 000 km, 146 cv., air, garage, 8 500\$ 682-1934. 24-05-86

CAMARO BERLINETTA B4 gris foncé, V-6, automatique, air, 23 000 km, 12 000\$, 387-8361 ou 387-8514. 22-05-86

FIREBIRD 84, presque neuve, 5 vitesses, 36 000 km, cassette, stéréo, spoiler arrière, essuis Rallie, 4 pneus Michelin, 9 500\$ négociable, 6 PM, Joe 489-9680. 22-05-86

SPORTS

EN BREF...

■ Tony Pena se pénalise

HOUSTON — Le receveur Tony Pena, des Pirates de Pittsburgh, a demandé à ne pas être utilisé au cours des prochains matches de son équipe, parce qu'il est insatisfait de son rendement au bâton. Pena, qui ne frappe que pour une moyenne de .220, a indiqué qu'un repos de quelques jours lui fera beaucoup de bien. Il a aussi l'intention de profiter de l'occasion pour étudier les frappeurs qui connaissent du succès au bâton. Il sera remplacé par Junior Ortiz, qui ne frappe que pour .150 depuis le début de la saison.

■ Vente des Rangers du Texas?

ARLINGTON, Texas — Eddie Chiles, le propriétaire des Rangers du Texas, a nié hier les rumeurs selon lesquelles il voudrait démanteler sa franchise dans un endroit situé au nord de Dallas. Selon ces mêmes rumeurs, Chiles aurait rencontré le maire d'Arlington, Harold Patterson. Ce dernier déclare en effet avoir eu un entretien avec le proprio des Rangers jeudi dernier et mentionne même que Chiles désirait obtenir certaines concessions pour faire l'achat de 12 acres de terrain à proximité du Arlington Stadium. De son côté, Chiles dit n'avoir eu aucun entretien avec Patterson depuis plusieurs mois.

BASEBALL

Ligue Nationale

Lundi

Aucun match prévu

Hier

Chicago à Atlanta

Cincinnati à St. Louis

Pittsburgh à Houston

Philadelphie à San Diego

Montréal à Los Angeles

New York à San Francisco

Aujourd'hui

New York, Darling (4-0) à

San Francisco, Mason

(2-3), 15 h 05

Chicago, Eckersley (1-2)

à Atlanta, Mahler (3-

4), 19 h 40

Cincinnati, Denny (2-4)

à St. Louis, Forsch (2-

2), 20 h 35

Pittsburgh, Rhoden (2-3)

à Houston, Scott (4-2),

20 h 35

Philadelphie, Hudson (2-

2) à San Diego, Dra-

vecky (3-3), 22 h 05

Montréal, Tibbs (3-0) à

Los Angeles, Her-

shiser (3-3), 22 h 35

Ligue Américaine

Hier

Oakland à New York

Seattle à Detroit

Minnesota à Boston

Californie à Baltimore

Toronto à Chicago

Kansas City au Texas

Cleveland à Milwaukee

Aujourd'hui

Oakland, Haas (7-1) à

New York, Niekro (4-

2), 19 h 30

Seattle, Langston (2-3) à

Detroit, Tanana (4-3),

19 h 35

Californie, Witt (3-3) à

Baltimore, Davis (3-2),

19 h 35

Minnesota, Smithson (4-

3) à Boston, Hurst (3-

3), 19 h 35

Toronto, Alexander (3-1)

à Chicago, Allen (1-0),

20 h

Kansas City, Leibrandt (4-

2) au Texas, Guzman

(3-5), 20 h 35

Cleveland, Candioti (2-4)

à Milwaukee, Wegman

(0-3), 20 h 35

Même s'il est déçu de ne pas avoir encore pris part à la finale
Lemelin se réjouit pour Vernon

MARCEL GAUDETTE

(PC) — Le vétéran gardien de but Réjean Lemelin a été le premier joueur des Flames de Calgary à sauter sur la patinoire du Forum, hier midi, lors du léger exercice des siens, à quelques heures du troisième match de la finale de la Coupe Stanley. Et, après l'avoir vu trimer dur et s'amuser fermement, avec et aux dépens de ses coéquipiers, il n'a aucunement donné l'impression d'un « joueur malheureux », mais plutôt celle d'un « grand leader » qu'il est.

« Je ne veux surtout pas donner l'impression de me plaindre, ni de pleurer sur mon sort. Mon récit n'a rien de pathétique ni de dramatique, mais je suis déçu, a dit l'athlète de 31 ans, natif de Québec. Je suis déçu de ne pas jouer dans cette finale de la Coupe Stanley, parce que c'est le rêve de tout joueur d'y participer, et parce que, aussi, ça fait des années que je crois avoir fait des choses pour l'équipe ».

« Il y a deux ans, nous étions en pleine période de transition avec neuf recrues et j'ai terminé deuxième, derrière Tom Barraso, dans l'attribution du trophée Vézina. Et cette saison, avec 29 victoires, je me classe deuxième chez les gardiens de la Nationale. Je n'ai donc rien d'un joueur fini. Si je ne joue pas, c'est parce que Mike Vernon est *hot* et je n'ai rien à redire dans de telles circonstances. Il fait son job et prend soin de sa carrière ».

« Personnellement, je suis bien content des succès remportés par Mike. C'est bon pour lui, c'est bon pour l'équipe. J'ai bien à cœur de la gagner cette Coupe, même assis sur

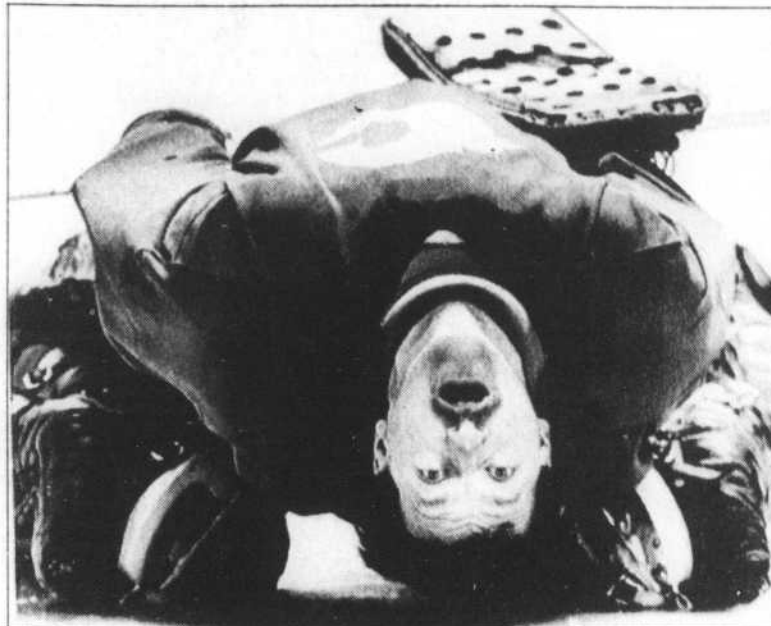


Photo CP

Même s'il n'a pas encore participé à la finale de la coupe Stanley, le vétéran gardien de but des Flames, Réjean Lemelin, se maintient en forme en faisant des exercices d'assouplissement.

le banc. Je m'entends très bien avec Mike et je pense l'aider beaucoup, parce que c'est un jeune joueur talentueux qui a besoin d'être encadré par un vétéran comme moi. C'est là, présentement, que se situe ma contribution aux succès de l'équipe », a dit Lemelin, l'un des héros de Coupe Canada 1984.

« À l'entraînement, je me garde en forme, prêt à prendre la relève si le besoin s'en fait sentir ».

« Reggie est un pro et un leader,

expliqua Bob Johnson. Il est le premier à reconnaître que la performance, dans le sport, a préséance sur les sentiments personnels. Mike Vernon a été impeccable depuis le début des séries éliminatoires. On lui doit de nous avoir menés à la finale. C'est bien difficile, à ce stade-ci, de le dégommer », a dit Johnson en répliquant: « Sur le plan des sentiments et de la gratitude, qu'est-il advenu de Steve Penney, votre héros d'il y a deux ans ? ».

Au Mondial

La RFA pourrait causer des surprises

FRANCFORT (AP) — La RFA est-elle toujours digne de sa réputation? Nombreux sont ceux qui estiment que l'équipe de Franz Beckenbauer souffrira mille maux au Mondial mexicain, alors que d'autres affirment que, même si les années passent, « les grandes équipes ne meurent jamais ». Quoi qu'il en soit, en forme ou non, l'équipe d'Allemagne est de celles qui peuvent aller jusqu'au bout, jusqu'à la finale du 29 juin à Mexico.

Après l'Euro 84, compétition durant laquelle les Allemands n'avaient guère brillé, tous les observateurs du monde footballistique avaient déclaré que la RFA se préparait à de nombreuses années de vaches maigres, la relève semblant loin d'être assurée. Mais le parcours effectué par les Allemands lors des éliminatoires du Mondial a fait douter ceux qui parlaient de la (relative) faiblesse du football allemand. Le Onze de Beckenbauer n'a connu qu'une défaite — en Allemagne il est vrai — mais il avait déjà en poche son billet pour le Mexique, et cette défaite, contre le Portugal, n'a provoqué aucun remous. Avant ce match, les Allemands avaient fait un parcours à peu près parfait, marquant en particulier cinq buts aux Tchécoslovaques, à Prague.

Si la RFA est toujours ce groupe solide physiquement et irréprochable techniquement, il est vrai cependant qu'elle manque d'un grand milieu de terrain. Beckenbauer, qui a su remettre en marche cette formation et lui redonner confiance.

Magath sera précisément l'homme chargé de faire ou-

blier l'absence de Schuster. La presse allemande a beaucoup critiqué ce joueur de Hambourg qui, c'est vrai, n'est plus tout jeune (32 ans). Malgré tout, il lui appartient d'organiser le jeu du Onze allemand et d'exploiter au mieux les perles rares de l'attaque.

Car cette attaque reste l'élément-clé de l'équipe. À l'exception de l'Angleterre et, peut-être, de l'Italie, aucune des équipes qui joueront au Mexique ne présente, dans le domaine offensif, un ensemble aussi complet et expérimenté. Klaus Allofs, Dieter Hoenes, Pierre Littbarski, Rudi Voeller et surtout Karl-Heinz Rummenigge peuvent faire sauter bien des défenses.

À l'arrière, outre le métier et la qualité d'un gardien comme Schumacher, l'équipe peut avoir confiance en des joueurs tels Hans-Peter Briegel, Karl-Heinz Foerster, Klaus Augenthaler ou encore Ditmar Jakobs.

Pour la RFA, tout dépendra du premier tour. Le groupe E, dans lequel elle est tombée, n'a rien d'une promenade de santé, puisqu'il lui faudra rencontrer l'Uruguay, l'Écosse et le Danemark. Si elle se débarrasse sans trop souffrir de ces adversaires, alors tous les espoirs lui sont permis. Après le premier tour « tout est possible », confie Rudi Voeller, l'attaquant du Werder de Breme. En l'absence d'un grand favori, la RFA peut très bien prétendre marcher sur la plus haute marche au soir du 29 juin. Elle règlera ainsi ses comptes avec ceux qui ne croyaient plus en elle.

Peter Stastny
et les Nordiques
Près d'une
entente

QUÉBEC (PC) — Les négociations entre Peter Stastny et les Nordiques seraient sur le point d'aboutir à une entente.

« Les discussions avaient été reportées à la fin de la saison et les pourparlers se poursuivent depuis lors, a fait savoir hier le directeur-gérant Maurice Filion lors d'une rencontre avec la presse. Ce ne serait plus qu'une question de temps avant de nous entendre; nous discutons et tout se déroule normalement. Rien ne cloche ».

En réponse à une question, Filion a cependant laissé tomber « qu'il n'est pas encore assuré que Peter reviendra ».

De la sémantique sans doute... Mais il s'agit-là d'un dossier délicat et il n'est jamais facile d'en connaître l'évolution.

Les partisans du joueur de centre Slovaque et des Nordiques ne devraient toutefois pas trop s'en faire.

Peter Stastny et son frère Anton ont éculé cette saison la dernière tranche de leur pacte avec les Fleurdelisés.

Si aucune entente n'est conclue avant le 1er juin, ils deviendront agents libres.

D'autres équipes pourraient tenter de les embaucher mais en retour de compensations assez lourdes.

Au cours de cette conférence de presse convoquée d'abord pour annoncer le départ de Jean-François Sauvé, le directeur-gérant a été amené à aborder d'autres sujets.

Par exemple, il a indiqué qu'il n'a jamais été question de procéder à un « grand ménage » dans le personnel de l'équipe cet été.

« Notre rapide élimination a fait oublier à bien des gens, semble-t-il, que nous avons connu une excellente saison régulière en terminant au quatrième rang au classement cumulé », a expliqué Filion.

« Les Nordiques ont dû se défendre avec une défensive amochée (Robert Picard, Normand Rochefort, David Shaw, Gilbert Deforme, blessés ou mal en point) et des attaquants touchés aussi par des malaises. Comme Peter Stastny, malade. C'est là une des principales raisons de l'élimination des Nordiques face aux Whalers ».

« Cette situation ne signifie pas pour autant que nous allons passer un grand coup de balai dans le personnel ou toucher au noyau de l'équipe. Si nous avions fini au 19e rang, la perspective serait différente mais ce n'est pas le cas », a ajouté Filion.

Le directeur-gérant a confié que du sang nouveau sera sûrement injecté au club, que des jeunes viendront se greffer au cœur de la formation.

HOCKEY

COUPE STANLEY

(Série 4 de 7)

Vendredi

Calgary 5, Montréal 2

Dimanche

Montréal 3, Calgary 2

(La série est égale 1-1)

Hier

Calgary à Montréal

Lundi

Montréal à Calgary

Lundi 26 mai

x-Calgary à Montréal

Mercredi 28 mai

x-Montréal à Calgary

(x-Si nécessaire)

Les frappeurs

(Partie d'hier non comprise)

Bill d'ello..... 28 2 167

Brooks..... 42 7 8 2 167

Dawson..... 130 46 32 10 354

Fitz'rald..... 47 12 13 4 255

Galaraga..... 89 28 13 4 315

Krenc'ck..... 27 4 5 2 148

Law..... 114 30 14 3 263

Newman..... 40 13 4 0 325

Raines..... 139 44 8 3 317

Thompson..... 41 9 3 0 220

Wallach..... 125 35 20 5 286

Webster..... 123 34 15 3 270

Winn'gham..... 45 11 6 2 244

Wolford..... 16 2 1 0 125

Buts volés: Raines 14; Webster 10; Newman, Winn'gham 5; Galaraga 4; Dawson 3; Law 2; Wallach, Brooks 1.

Les lanceurs

99 ml pm rb mpm

Burke..... 1-0 30.2 3 24 0.88

Hesketh..... 2-3 30.2 21 29 6.16

McGaffigan..... 2-1 35.0 17 26 4.37

Parrett..... 0-0 6.1 2 5 2.84

Reardon..... 5-2 28.2 9 21 2.83

Roberge..... 0-1 2.0 2 2 0.90

Schatzeder..... 2-1 30.0 9 15 2.70

Smith..... 3-2 50.1 22 29 3.93

Tibbs..... 3-0 56.0 10 32 1.61

Younans..... 3-3 41.2 24 32 1.58

Victoires préservées: Reardon 7, Burke 3.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

■ Garages à louer

Ai-1 fais peinture, débousselage, mécanique, lavage, 2 chambres à peintures à louer, 271-6537. 22-05-86

■ Gardiennes

GARDERAIS ENFANTS ou bébé chez-moi à la semaine. Tél. 725-9073. 22-05-86

JE VEUX GARDER enfants chez-moi. Langlier/Beaudin, repas matin et midi. 254-5749. 23-05-86

DAME GARDERAIS ENFANT(S), chez vous, aidez aussi aux travaux ménagers. Appels féminins. — 277-4608. 24-05-86

■ Hypothèques

10 000 \$ à 10 000 000 \$, 1ère, 2ème hypothèque, taux courants. R. Legris, Signature CRTA. 274-5791 - 669-9631. 30-05-86

Besoin urgent d'argent, 50 000 \$ en 1ère hypothèque, évaluation 70 000 \$ complètement commerciale. Suzanne Tremblay. 632-1029. 22-05-86

■ Instruments de musique

Instruments professionnels dont un B3 Hammond refait à neuf. Boîte de son, etc. 435-1029 - 430-6259 demandez Michel. 24-05-86

2 paires de colonnes de son 1 x 70 watts, 1 x 35 watts. Prix à discuter. 326-4146. 24-05-86

BASE FENDER + ampli acoustique, 150W. À discuter. Int. Normand 748-8078, soir. 22-05-86

HARMONIUM antique (1913), 2 claviers, 1 pédalier, 16 jeux. Belle pièce d'antiquité, en bon état. Souffleuse électrique incluse. 463-1517, après 5h. 28-05-86

■ Maisons de campagne à louer

À VENDRE OU À LOUER, 65 000 \$ ou 475 \$, 16 acres, 31 miles sud de Pointe-Claire, 1/2 hectare paysagé. Libre 1er juillet. 1-247-2257. 22-05-86

GASPELIE, maison meublée à proximité de Percé, à louer à la semaine ou au mois. 735-2188. 22-05-86

■ Maisons de campagne à vendre

PRÉS ST-GABRIEL de Brandon, Québec, pièces sur pièces, 83 arpents, grange, garage, fosse septique, plantation, sans agent, 80 000 \$ négociable. 514-835-2744. 22-05-86

ST-FRANÇOIS DU LAC, belle grande maison canadienne rénovée, 9 pièces, remise terrain, 110 000 \$, plantation pins, vue sur la rivière, 514-568-3015. 22-05-86

■ Matériaux de construction

ELKA ALUMINIUM, 8460 boul. St-Michel, grand stock de revêtement d'aluminium, vente au comptant, soffit 134.99 \$ la boîte, moulure 2.95 \$, vertical 10.99 \$, horizontal 7.99 \$. Ouvert jeudi-vendredi-soir et samedi: 326-0880. 29-05-86

■ Matériaux de construction

ARMOIRES de cuisine modulaires, prix grossiste, peinture Benjamin Moore. Prix d'escompte. — 933-5759. 14-06-86

■ Motocyclettes

BMW K100, 1984, équipée, 7 500 \$ 931-4034. 22-05-86

SUZUKI GT 550 1977, 13 000 miles, moto très propre et bien chassée, 800 \$ discutable. 627-4472. 24-05-86

HARLEY DAVIDSON 1983, Spécial Édition «disc glide» 4 000 km condition pour collectionneur 15 000 \$ ferme. Après 19h. 495-2350. 22-05-86

PIÈCES USAÛGÈS, 4295 Ontario Est, 255-1110. Ent. GUYMOR. 23-05-86

YAMAHA MAXIM 1100cc, 1982, noir, 23 000 km, 2 000 \$. 277-5155. 23-05-86

■ Musiciens/Artistes

ATTENTION: musiciens, auteurs, compositeurs, interprètes, nous sommes votre passeport pour le show-business. Appelez Angela Devillers à 692-1031 ou 691-1388. 28-05-86

■ Objets d'art

Album d'art de luxe, Jean-Paul Lémieux retrouve Maria Chapdelaine. Meilleure offre. 589-6578. 22-05-86

■ Offres d'affaires

ACHAT D'IMMEUBLES ABRI FISCAL. Investisseurs demandés pour achat d'immeubles classe 31, en copropriété. Aucun comptant requis. (1-514) 431-0938. 23-05-86

COURTIER D'IMMEUBLES recherche investisseurs pour participer transactions immobilières, profit intéressant. Soc. Imm. Yves Foy Inc. 739-3328. 22-05-86

COMPAGNIE import-export dans l'alimentation déjà établie avec clientèle cherche associé avec capital. 376-3055. 24-05-86

■ Offres d'emplois

REPARATION — PEINTURE. Germain, jour. 324-4171. Après 6h. 382-5369. 26-05-86

TRAITEMENT DE TEXTES, graphisme, typographie, montage, informatisé. (C.V., publicité, documents, édition). ITALIQUE INC. 598-9214. 10-06-86

Massesur professionnel, expérimenté, pour personnes sérieuses. Pour prendre rendez-vous. 598-7793. 28-05-86

Ferai peinture à de très bons prix, estimation gratuite. 647-5828. 24-05-86

1 seul prix. Place normale, 3 couches au choix, minimum 2 pièces. 522-8536. 28-05-86

■ Offres d'emplois

LE DEVOIR

TÉLÉPHONISTES DEMANDÉS(ES)

Temps plein ou temps partiel

Disponibilité: Lundi au jeudi, de 9h. à 21h.

Vendredi, de 9h. à 14h30.

</

SPORTS

Jean-François Sauvé décide de poursuivre sa carrière en Suisse

ANDRÉ BELLEMARE

QUÉBEC (PC) — Le joueur de centre des Nordiques, Jean-François Sauvé, présentait depuis quelques semaines qu'il n'en aurait plus pour longtemps dans la LNH.

C'est pourquoi il a accepté une offre du club de Fribourg, en Suisse, après avoir été libéré par les Nordiques.

Il s'est engagé en retour à venir donner un coup de main à l'organisation des Fleurdélisés à la fin de la

saison en Europe (fin février).

La nouvelle a été confirmée hier après que des rumeurs eurent couru vers la fin de la saison à ce sujet.

Les deux parties n'ont pas éprouvé beaucoup de difficultés, semble-t-il, à en venir à une entente, selon ce qui découle d'une conférence d'information au Colisée.

« Nous n'avons pas racheté le contrat (encore valide pour une saison) de Jean-François, a indiqué le directeur-gérant Maurice Filion. Nous lui avons simplement demandé de revenir en février pour aider soit les

Nordiques ou l'Express de Fredericton, si le besoin s'en faisait sentir ».

Sauvé a remercié ses employeurs pour leur compréhension et c'est avec plaisir, a-t-il précisé, qu'il reviendra à la fin de la prochaine saison remplir le rôle qu'on lui confiera.

Agé de 26 ans, il vient de compléter sa troisième campagne au sein des Nordiques après avoir évolué autant d'années dans l'organisation des Sabres de Buffalo.

Le petit joueur de centre a rendu de fiers services aux Fleurdélisés, surtout en attaque à cinq cette sai-

son.

« Je sais qu'il y a de bons joueurs de centre chez les Nordiques... et d'autres, des jeunes, qui s'en viennent, a expliqué le hockeyeur. Je sais également qu'il m'aurait été plus dif-

ficile de mériter un poste au prochain camp d'entraînement avec le physique que je possède (cinq pieds, sept pouces et 170 livres). C'est normal que les Nordiques cherchent à aligner des joueurs plus robustes ».

THE TORONTO FRENCH SCHOOL requiert les services D'INSTITUTEURS/TRICES DIPLOMÉ(E)S

aux niveaux du pré-scolaire et du premier cycle de l'élémentaire à plein temps.

Entrée en fonction: septembre 1986

Qualifications:
Être francophone et avoir de l'expérience.

Veuillez envoyer lettre et curriculum vitae à:

M. W.H. Gilles
Président
306 Lawrence avenue East
Toronto, Ontario
M4N 1T7



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

FACULTÉ DE DROIT Section de Common Law

La Section de Common Law désire recruter un professeur qui enseignera dans le cadre du nouveau programme de traduction juridique qui a été mis sur pied en collaboration avec l'École des traducteurs et interprètes. Sous réserve de l'octroi des subventions prévues, le programme sera offert à partir de septembre 1986.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
Le 1er juillet 1986.

DURÉE ET CONDITIONS DE L'ENGAGEMENT:

Selon les subventions accordées et les termes de la convention collective.

EXIGENCES:

Diplôme en droit (de préférence en Common Law), diplôme d'études supérieures en droit ou en traduction, expérience en traduction juridique ou en rédaction législative.

FONCTIONS:

Enseigner les cours d'initiation au droit aux diplômés en traduction; enseigner la terminologie juridique et les règles de rédaction juridique.

Prière de faire parvenir votre candidature avant le 15 juin à l'adresse suivante:

Le doyen
Faculté de droit
Section de Common Law
Université d'Ottawa
57, rue Copernicus
Ottawa (Ontario)
K1N 6N5

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cet avis de concours s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

SECRÉTAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE COMITÉ (SENIOR)

Concours 85 86/0521

Sous la direction du Secrétaire général, exécute divers travaux afin de dégager le Secrétaire général de certaines tâches administratives et assure la bonne marche du bureau en son absence. Agit à titre de secrétaire de comité auprès des instances auxquelles elle est assignée par le Secrétaire général et rédige les projets de procès-verbaux.

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité:

Diplôme terminal du cours secondaire

Expérience:

Six années d'expérience dans des fonctions reliées au poste.

Une expérience en secrétariat légal serait un atout.

Autres:

Dactylographie, sténographie et traitement de texte. Excellente connaissance de la langue française.

TRAITEMENT

Selon l'échelle de traitement des employés(es) du groupe bureau de l'École de technologie supérieure, soit de 20 985\$ à 24 697\$, annuellement (en révision).

Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 17h00 jeudi le 29 mai 1986 au:

Service du personnel
École de technologie supérieure
4750 rue Henri-Julien
C.P. 1000, Succursale "E"
MONTREAL (Québec)
H2T 1R0



Université du Québec
École de technologie supérieure

Directeur(trice) des éditions

Une maison d'édition d'envergure nationale recherche une personne bilingue apte à assumer un poste de direction de ses activités commerciales.

EXIGENCES:

- Expérience de plus de dix années en édition dont au moins cinq dans un poste de direction générale ou commerciale
- Diplôme universitaire en commerce ou en gestion
- Connaissance et expérience en publicité, en vente par correspondance et en marketing en général
- Connaissance du marché de l'édition religieuse et scolaire au Québec et dans les autres provinces
- Capacité de parler et de correspondre dans les deux langues

Si vous répondez aux exigences formulées et avez la volonté de relever des défis intéressants, veuillez adresser votre curriculum vitae, comprenant salaire et exigences à:

DOSSIER 1316

Le Devoir

C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal, Qué. H2Y 3S6



Foyer du Bonheur Inc.

LE FOYER DU BONHEUR, UN CENTRE D'ACCUEIL D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ADULTES EN PERTE D'AUTONOMIE DE 340 BÉNÉFICIAIRES ET OPÉRANT UN CENTRE DE JOUR ET TROIS PAVILLONS EXTÉRIEURS

recherche

UN (1) OMNIPRATICIEN plein temps, à honoraire fixe

QUALITÉS REQUISES

- Membre en règle de la Corporation Professionnelle des médecins du Québec.
- Capacité et volonté de travailler en équipe multidisciplinaire.
- Expérience de la gériatrie serait un atout.

RÉMUNÉRATION

Selon l'entente relative à l'Assurance-maladie et l'Assurance-hospitalisation, entre le MSSS et FMOQ.

S'adresser à:

Monsieur Michel Robitaille
Directeur général
Foyer du Bonheur Inc.
125, boulevard Lionel-Émond
Hull (Québec) J8Y 5S8
Tél.: (819) 770-1880



Un géant des services financiers

Cette grande société internationale a une forte présence au Canada. Elle gère un des plus gros portefeuilles au pays. Elle recherche son futur...

V.-p., gestion de portefeuille

Vous jouerez un double rôle : d'abord, gérer un important portefeuille d'actions et d'obligations dans un contexte concurrentiel; puis, animer un groupe important de professionnels de la gestion de portefeuille.

Ce poste vous ouvre des perspectives professionnelles encore plus vastes.

Pour réussir dans cette entreprise diversifiée, vous avez déjà de solides antécédents et une excellente réputation dans la gestion du personnel et des portefeuilles. Projet 60503. Confidentialité assurée.

LA SOCIÉTÉ CALDWELL
INTERNATIONALE

Calgary 265-8780 Dusseldorf 329391 London 834-7966 Montréal 849-5357 Ottawa 238-3256 Toronto 920-7702 Vancouver 669-3550 Zurich 211-2750



Une des plus grandes fiducies au pays

Grâce à son réseau national de succursales, cette importante fiducie offre un large éventail de services financiers aux entreprises et aux particuliers. À titre de...

Directeur de succursale

Vous serez un des piliers de ce réseau. La croissance de votre succursale sera une de vos toutes premières priorités. Administrateur hors pair, vous avez les antécédents et la perspective qu'il faut pour développer la rentabilité de votre établissement. Vous avez également l'entregent nécessaire pour représenter l'entreprise au sein de la collectivité.

Votre mission : gérer, faire grandir et améliorer cet important centre de rentabilité. La rémunération, supérieure à la moyenne, comprend des primes, une voiture de fonction et l'adhésion à des clubs. Projet 60506. Confidentialité assurée.

LA SOCIÉTÉ CALDWELL
INTERNATIONALE

Calgary 265-8780 Dusseldorf 329391 London 834-7966 Montréal 849-5357 Ottawa 238-3256 Toronto 920-7702 Vancouver 669-3550 Zurich 211-2750



Déployez vos talents de chef...

Dotée d'une clientèle solide et d'une excellente réputation, cette société canadienne de fabrication de matériel lourd fait partie d'un important groupe industriel. Votre mission: accroître son succès et sa rentabilité en qualité de...

Vice-président, fabrication

Appelé à étoffer les compétences industrielles de cette entreprise, vos grandes priorités seront la planification de la production, l'ordonnement, la maintenance et le contrôle des coûts, ainsi que la planification stratégique.

Vous exercez probablement des fonctions dans un domaine similaire en tant que directeur général ou vice-président. À l'aise dans un contexte syndiqué, vous savez tirer le maximum des ressources à votre disposition. Avec le Président, relevez de nouveaux défis et aspirez à de plus vastes responsabilités. Excellente rémunération axée sur le rendement. Projet 60409. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

LA SOCIÉTÉ CALDWELL
INTERNATIONALE

Calgary 265-8780 Dusseldorf 329391 London 834-7966 Montréal 849-5357 Ottawa 238-3256 Toronto 920-7702 Vancouver 669-3550 Zurich 211-2750



Laboratoire pharmaceutique gagnant sur tous les plans

Cette multinationale accumule les réussites à l'échelle mondiale et occupe le premier rang sur le marché canadien des spécialités médicales. On ne pourrait rêver d'un milieu plus stimulant, plus enrichissant pour un...

Directeur Commercial

Pas étonnant que cette entreprise à divisions multiples soit en avance sur la concurrence. Elle offre une vaste gamme de produits thérapeutiques en forte demande et possède des moyens de recherche et de développement inégaux. Votre mission: prendre la direction d'une solide force de vente nationale et la mettre en 'quatrième vitesse'.

Diplômé universitaire (de préférence MBA), vous êtes actuellement à la tête d'un service de vente de spécialités médicales. Joignez-vous à l'élite. Rémunération exceptionnelle. Projet 60312. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

LA SOCIÉTÉ CALDWELL
INTERNATIONALE

Calgary 265-8780 Dusseldorf 329391 London 834-7966 Montréal 849-5357 Ottawa 238-3256 Toronto 920-7702 Vancouver 669-3550 Zurich 211-2750